



EXAMEN A MI-PARCOURS

PROJET DE PROMOTION DES PETITES CENTRALES HYDROELECTRIQUES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Atlas Project ID/Award ID: 00105867
Atlas Output ID/Project ID: 00106888
UNDP-GEF PIMS ID: 5680
GEF ID (PMIS): 9291

Du 23/11/2020 au 22/02/2021

Rapport final

Région et pays concernés par le projet : Afrique/République Centrafricaine

Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF : Energie et Environnement

Agence d'exécution : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Partenaire de mise en œuvre : Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MDERH)

Paulin Calixte NGATOUA
Consultant individuel

Avril 2020

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>iii</i>
<i>Acronymes et abréviations</i>	<i>iv</i>
<i>Résumé exécutif</i>	<i>v</i>
1. Introduction	1
1.1 Objectifs de l'examen à mi-parcours	1
1.2 Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours	1
1.2.1 Portée de l'évaluation	1
1.2.2 Méthodologie d'intervention	2
1.2.3 Limites de l'examen à mi-parcours	3
1.2.4 Structure du rapport d'examen à mi-parcours	3
2. Description du projet et contexte de développement	4
2.1 Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet	4
2.2 Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés	4
2.3 Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites du projet	5
2.3.1 Objectifs du projet	5
2.3.2 Résultats escomptés et localités du projet.....	6
2.4 Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc. 7	
2.4.1 Brève description du Comité de Pilotage	7
2.4.2 Principaux accords de partenariat conclus avec les parties prenantes	8
2.5 Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet	9
2.6 Calendrier et grandes étapes du projet	9
2.7 Principales parties prenantes	10
3. Résultats de l'examen à mi-parcours	14
3.1 Stratégie de projet	14
3.1.1 Conception du projet	14
3.1.2 Analyse du cadre de résultats/cadre logique du projet	19
3.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	37
3.2.1 Analyse des progrès accomplis vers les réalisations.....	37
3.2.2 Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet.....	47
3.2.3 Moyens par lesquels on pourrait accroître les effets bénéfiques du projet.....	47
3.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive	49
3.3.1 Dispositions relatives à la gestion	49
3.3.2 Planification des activités.....	50

3.3.3	Financement et cofinancement	51
3.3.4	Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet.....	53
3.3.5	Participation des parties prenantes	56
3.3.6	Communication de données	57
3.3.7	Communication.....	57
3.4	<i>Durabilité</i>	59
3.4.1	Risques financiers pour la durabilité.....	68
3.4.2	Risques socio-économiques pour la durabilité	68
3.4.3	Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité	69
3.4.4	Risques environnementaux pour la durabilité	69
4.	<i>Conclusions et recommandations</i>	70
4.1	<i>Conclusions.....</i>	70
4.2	<i>Recommandations</i>	72
5.	<i>Annexes</i>	74
	<i>Annexe 1 : Mandat pour l'examen à mi-parcours</i>	74
	<i>Annexe 2 : Guides d'entretien pour la collecte de données</i>	91
	<i>Annexe 3 : Echelles d'évaluation.....</i>	93
	<i>Annexe 4 : Liste des personnes interviewées</i>	95
	<i>Annexe 5 : Liste des documents consultés.....</i>	98
	<i>Annexe 6 : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie).....</i>	100
	<i>Annexes 7 : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours</i>	114
	<i>Annexe 8 : Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé ..</i>	115

Remerciements

Le Consultant tient à remercier le staff du bureau pays PNUD Centrafrique qui a facilité la mission d'évaluation à mi-parcours du projet « Promotion des petites centrales hydroélectriques pour alimenter des mini-réseaux afin d'assurer un meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine ».

Il remercie sincèrement l'équipe du PNUD pour sa disponibilité et la qualité de sa collaboration qui ont permis d'organiser les rencontres avec les parties prenantes clés. Il remercie très sincèrement toutes les personnes rencontrées pour leur accueil, la franchise des échanges et les suggestions recommandations partagées.

Sa gratitude va aussi à l'endroit de l'unité de gestion du projet qui a facilité l'organisation des déplacements et des rencontres avec les parties prenantes clés du projet, mais également celles qui l'ont accueillie et lui ont fourni des informations capitales ainsi qu'une précieuse documentation sans lesquelles la mission n'aurait pas pu atteindre ses objectifs.

Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cet examen à mi-parcours trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Acronymes et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenu
BAD	Banque Africaine de Développement)
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BP	Bureau Pays PNUD
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
CO ₂	Dioxyde de Carbone
CRS	Centre régional de services du PNUD
CTR	Conseiller technique régional du PNUD
EIE	Evaluation de l'Impact Environnemental
ENERCA	Energie Centrafricaine
FAT	Facilité d'Assistance Technique
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre=
IPP	Producteur Indépendant d'Electricité
KW	Kilowatt
KWh	Kilowattheure
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MSF	Mécanisme de Soutien Financier
Mtep	Million de tonnes équivalent de pétrole
MW	Mégawatt
MWh	Mégawattheure
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action Nationale sur l'Adaptation
PCNUD	Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement
PIF	Fiche d'Identification de Projet
PNAE	Programme National d'Action Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PV	Photovoltaïque
PSDN	Plan Stratégique de Développement National
REP	Revue d'exécution de projet
RTA	Rapport Trimestriel d'Avancement
RAP	Revue Annuelle de Projet
S&E	Suivi et Evaluation
SPP	Subvention pour la préparation de projet
Tep	Tonnes équivalent de pétrole
ToC	Théorie de changement
UE	Union Européenne
UER	Unité d'Electrification Rurale
UGP	Unité de Gestion de Projet

Résumé exécutif

Les éléments essentiels concernant le projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Informations générales relatives au projet

Titre du projet	Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine		
Identité du projet UNDP-GEF ID Number (PIMS#)	5680	Date d'approbation FIP:	31/01/2018
Identité du projet GEF ID Number (PMIS#)	9291	Date d'approbation du directeur:	31/01/2018
ATLAS Project ID/Award ID Number:	00105867	Date de signature du document du projet (ProDoc) (date de début du projet)	20/06/2018
ATLAS Output ID/Project ID Number :	00106888		
Pays:	République Centrafricaine	Date de recrutement du gestionnaire du projet	09/07/2018
Région:	Afrique	Date de l'atelier de lancement	22/08/2018
Domaine d'intervention	Energie et Environnement	Date d'achèvement de l'examen à mi-parcours	22/02/2021
Objectif stratégique du domaine d'intervention du GEF	Lutter contre le changement climatique (CCM-1, transfert de technologie, stratégies et politiques de soutien):	Date de clôture prévue	22/06/2023
Fonds d'affectation spéciale [GEF TF, LDCE, SCCF, NPIF]	Fonds Spécial pour le Changement Climatique (SCCF)		
Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre:	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)/ Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MDERH)		
Autres partenaires d'exécution:			
Financement du projet	A l'approbation (US\$)	A mi-parcours au 23 novembre 2020 (US\$)	
[1] Financement du GEF:	2 645 000	2 645 000	
[2] Contribution du PNUD:	500 000	344 046	
[3] Gouvernement national (en espèces)	600 000	0	
[4] Autres partenaires:	15 558 00	0	
[4.1] Développement multilatéral et Banques locales	9 000 000	0	
[4.2] Secteur privé: Centrafic Global Business Consulting, Surl (actions)	6 558 000	0	
[5] Total cofinancement [2+3+4]:	16 658 000	344 046	
COÛT TOTAL DE PROJET [1+2+3+4]	19 303 000	2 989 046	

Description du projet

Le Projet intitulé « Promotion de Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine » en abrégé PCH-RCA est une initiative du gouvernement centrafricain appuyé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et cofinancé par Global Environment Facility (GEF).

L'objectif principal du projet est de promouvoir l'investissement dans de mini-réseaux utilisant l'énergie de petites centrales hydroélectriques pour fournir des services d'électricité dans les zones rurales en RCA afin de "*garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et modernes à la population rurale*" d'ici 2030 à un coût abordable" et de manière durable, avec un impact négatif minimal sur l'environnement.

Pour atteindre l'objectif, le projet PCH est articulé autour de quatre principales composantes, avec, pour chacune d'elle, un résultat attendu :

1. Instruments politiques et financiers et système incitatif pour les petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux.

La composante 1 vise à relancer la contribution du secteur privé dans le développement des petites centrales hydroélectriques alimentant des mini-réseaux pour l'électrification rurale dans le pays. Les instruments politiques et financiers à développer dans ce projet seront adaptés aux mini-réseaux autour des PCH, par ex. réduction des coûts d'investissement initiaux, des tarifs financièrement viables, des subventions, des régimes de concession, des règles d'octroi de licences et des partenariats public-privé (PPP). Les instruments de politique comprendront également la mise en place d'un accord tripartite entre le gouvernement (Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique / ARSEC / ACER) et les investisseurs / promoteurs privés.

2. Renforcement des capacités pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH pour alimenter des mini-réseaux.

Elle a pour objectif de lever les obstacles techniques liés à la mise en œuvre de petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux isolés pour l'électrification rurale. Au finish, l'objectif est d'aider les communautés, l'ARSEC, l'ACER et les développeurs de services potentiels à améliorer leur capacité à fournir des solutions clés en main

3. Déploiement des PCH pour alimenter des mini-réseaux.

Cette composante est consacrée à améliorer la confiance de l'agence d'électrification rurale (ACER), du régulateur (ARSEC), des banques commerciales, des investisseurs / promoteurs potentiels et des communautés dans la viabilité technique et économique des mini-réseaux des petites centrales hydroélectriques pour l'électrification rurale.

4. Gestion et partage des connaissances

Elle est dédiée à la communication et la sensibilisation accrue sur le potentiel des PCH, au climat d'investissement et à l'intégration du genre.

Au plan organisationnel, le PNUD (**partenaire d'exécution**) est chargé d'exécuter le projet PCH-RCA suivant la modalité d'exécution directe (DIM), conformément à l'Accord type

d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement de la République Centrafricaine et au Document Programme de pays. Le PNUD est tenu responsable du décaissement des fonds et de la réalisation des objectifs du projet, conformément au plan de travail approuvé.

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MDERH), **partenaire de mise en œuvre**. Celui-ci a pour responsabilité, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de l'énergie et des ressources hydrauliques.

Le PCH-RCA est opérationnalisé grâce à l'**unité de gestion** de projet, dirigée par un chef de projet assisté par un Assistant Administratif et financier.

Pour assurer la supervision et la coordination du processus de la mise en œuvre du projet, un **Comité de Pilotage du Projet (CP)** est créé regroupant les acteurs clés du secteur de l'énergie (Administrations sectorielles, secteur privé, organisations de la société civile, et partenaires techniques et financiers). Le Comité de Projet coprésidé par le Ministre en charge de l'Énergie et le Représentant Résident du Bureau Pays du PNUD, comprend dix-huit (18) membres représentant les administrations sectorielles, les structurelles sous-tutelles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Le CP est chargé de prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD / partenaire d'exécution. Le rôle de l'assurance qualité du projet est confié au Bureau Pays du PNUD.

Le principal bailleur, Global Environment Facility (GEF) représenté au CP par le Point Focal du GEF désigné par le Ministère de l'Environnement, celui-ci assure la cohérence de l'approche adoptée pour les besoins spécifiques de suivi et d'évaluation du GEF (notamment les outils de suivi du GEF) pour tous les projets financés par le GEF dans le pays.

Signé le 20 juin 2018, le projet a démarré avec le lancement officiel organisé le 22 août de la même année, ceci pour une durée de 5 ans, avec un budget GEF/PNUD de **19 303 000 USD**. La clôture du projet est prévue pour juin 2023.

Résumé de l'avancement du projet

Durant les deux années et demie de mise en œuvre du projet, peu de progrès ont été enregistrés. Au niveau du cadre institutionnel, les appuis ont été apportés pour la formulation des documents stratégiques tels que la Politique Énergétique Décentralisée (PED, approuvé en Conseil des Ministres, adopté par le Décret (Cf. Notification de Décision N° 147 relative à l'approbation par le Conseil des Ministres du 07 novembre 2019, de la PED, Décret n° 20. 025 du 22 janvier 2020, portant adoption de la PED) et les documents d'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI) dont l'adoption des Statuts par le Conseil des Ministres permettra de rendre opérationnel ce fonds qui est déjà créé par la loi n° 20.011 du 16 mai 2020 portant Code des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries de la RCA en son Titre II, Chapitre III. L'actualisation de la Politique Énergétique Nationale (PEN), la rédaction des textes d'application du Code d'électricité et l'étude tarifaire dont le lead a été confié à la Banque mondiale dans le cadre du partenariat ne sont pas disponibles. Toutefois, les

consultants chargés de la rédaction des textes d'application du Code d'électricité et l'étude tarifaire sont recrutés par la Banque Mondiale.

S'agissant du renforcement de capacités des parties prenantes, un atelier de sensibilisation et de formation au projet PCH Centrafrique a été réalisé du 05 au 6 mars 2019. Tandis que, le processus de recrutement des consultants en charge de l'élaboration du guide pour développeurs, d'un plan de formation continu lancé début décembre 2020 est achevé avec la notification de sélection aux consultants. En ce qui concerne le renforcement des capacités des organismes nationaux compétents, il a été retenu de mettre en œuvre un programme spécifique de formation en matière de planification et suivi et évaluation des actions de développement de l'électrification rurale en dotant ces structures nationales compétentes d'une base de données dynamiques interactives associées à un système de télédétection basée sur les technologies spatiales et le SIG mises au point par UN Biodiversity Lab en relation avec la NASA, les équipements à cet effet sont déjà achetés.

Dans le cadre du développement des mini-réseaux de PCH, des études de faisabilité des 4 sites pilotes du projet ont démarré avec la remise officielle du rapport démarrage. Le Gouvernement a fourni la liste des quatre (04) nouveaux sites devant faire l'objet de l'étude de préfaisabilité. Ces sites ont été identifiés en concertation avec les acteurs clés à savoir : (i) le Gouvernement à travers le Ministère de l'intérieur chargé des collectivités locales, (ii) le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) ; et les consommateurs potentiels. Sept (07) critères de sélection des sites/villages ont été systématiquement appliqués pour le choix des quatre (04), sites retenus. Il s'agit de : (1) l'emplacement de l'installation, (2) la productivité, (3) le paiement pour les services, (4) la présence de gros consommateurs potentiels, (5) la disponibilité de l'étude de faisabilité, (6) la présence d'une organisation communautaire, et (7) le site de production sécurisé. De plus, un accord de financement entre le gouvernement et le PNUD relatif à la contribution de l'Etat centrafricain au budget du projet a été signé.

En ce qui concerne les résultats liés aux relations publiques et à la promotion des investissements dans les PCH y compris le genre, le processus de recrutement des consultants en vue de l'élaboration du plan de communication est en cours de finalisation, l'étude pour l'intégration du genre au projet a été réalisée, et le document de projet d'autonomisation des femmes dans les sites du projet est adopté le 05 février 2021.

Résumé de l'évaluation et de la performance du projet

Les résultats de l'évaluation et de la performance du projet sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Résumé de l'évaluation et réalisations de l'examen à mi-parcours

Evaluation	Evaluation à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	Le projet est pertinent et demeure une réponse appropriée à la préoccupation majeure du gouvernement centrafricain qui est celle de favoriser l'accès des régions

		<p>rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale. Il est en parfaite adéquation avec les politiques et stratégies nationales et sectorielles (RCPCA 2017-2021 ; PEN et PED). Il est cohérent avec le cadre d'intervention du PNUD, le Document Programme Pays (CPD) et l'UNDAF+2018-2021 et aux priorités du GEF et s'inscrit dans plusieurs orientations internationales. La faible qualité des indicateurs du fait de l'absence des données de référence et de la mauvaise définition des cibles proposées</p>
Progrès vers la réalisation des résultats	<p>Objectif : HU</p> <p>(HU) : Très insatisfaisant</p>	<p>Aucune tonne de CO2 réduite puisque les PCH ne sont pas construites.</p> <p>Aucun investissement mobilisé pour la fourniture de services énergétiques ruraux par les PCH.</p> <p>Aucun MWh produit car l'étude de faisabilité de 4 sites pilotes est en cours.</p> <p>Aucun emploi créé car les PCH ne sont pas encore construites ni opérationnelles</p> <p>Populations rurales cibles ne sont pas encore desservies en l'électricité</p>
	<p>Résultat 1 : S</p> <p>(S) : Satisfaisant</p>	<p>Cadre institutionnel et juridique renforcé (PED)</p> <p>Document d'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI) élaboré. Un instrument financier destiné à soutenir le développement des PCH. Il ne reste que l'adoption des textes juridiques du FNGI par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument est en attente.</p> <p>Critères tarifaires pour les PCH alimentant les mini-réseaux ne sont pas encore définis. Cette activité, confiée à la Banque mondiale, est intimement liée à l'étude de faisabilité de 4 sites pilotes</p> <p>Aucune fenêtre dédiée au centre national d'information (guichet unique) pour les développeurs de PCH n'est encore établis. Cette activité est intimement liée aux textes d'application du code de l'électricité confiée à la Banque mondiale.</p>
	<p>Résultat 2 : MU</p> <p>(MU) : Assez insatisfaisant</p>	<p>Renforcement des capacités des parties prenantes est réalisé (atelier de sensibilisation, information et formation)</p> <p>Certaines activités de ce résultat connaissent un début de réalisation notamment, le processus de recrutement des consultants nationaux et internationaux chargé d'élaborer le Guide sur le développement des PCH, le programme de renforcement des capacités sur le tas pour les</p>

		développeurs et le programme de renforcement des capacités fourni aux agences nationales compétentes est en cours de finalisation. Toutefois, l'évaluation estime que les produits attendus ne sont pas encore obtenus
	Résultat 3 : U (U) : Insatisfaisant	Aucun résultat concret obtenu Travaux de l'étude de faisabilité des 4 sites pilotes sont en cours. L'étude a connu un retard à cause des restrictions de déplacements liées au Covid 19 car les consultants recrutés ne pouvaient pas se rendre à Bangui la collecte des données. 4 nouveaux sites ont été identifiés et le processus de recrutement du consultant international en charge de l'étude de pré-faisabilité est en cours.
	Résultat 4 : U (U) : Insatisfaisant	1 seul produit est obtenu sur les 4 produits attendus Etude pour l'intégration du genre au projet élaboré et disponible Document de projet d'autonomisation des femmes dans les sites du projet rédigé et adopté le 5 février 2021.
Mise en œuvre et gestion réactive	MU (MU) : Assez insatisfaisant	Mise en place du dispositif de gouvernance et de gestion rendant opérationnel le projet Unité de gestion du projet a été mise en place Comité de Pilotage créé par l'arrêté n°040 du 05 novembre 2018 Atelier de lancement officiel du démarrage du projet le 22 août 2018. Atelier de sensibilisation et de formation des parties prenantes du 05 au 06 mars 2019 Textes d'application du Code d'électricité, la PEN non actualisée et les études tarifaires non disponibles Textes d'opérationnalisation du FNGI non encore adopté en Conseil des Ministres Contexte politique et sécuritaire précaire, Crise sanitaire liée au Covid 19 avec les mesures de restrictions mises en place par le gouvernement, Lenteur dans l'exécution du projet parfois non justifiée et gestion réactive peu efficace. Co-financements non mobilisés, Peu de communication au sujet du projet Non représentativité des populations rurales bénéficiaires du projet au sein du dispositif institutionnel.
Durabilité	ML (ML) : Assez probable	Si les recommandations formulées par la mission de l'examen à mi-parcours sont appliquées alors les résultats du projet seront atteints. Si les résultats sont atteints, la durabilité est assez probable. Toutefois, le risque politique, sécuritaire et financier demeure encore d'actualité.

Résumé des conclusions

La stratégie du projet PCH-RCA demeure pertinente et efficace et reste une réponse appropriée à la préoccupation majeure du gouvernement centrafricain qui est celle de favoriser l'accès des régions rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale. La prise en compte limitée du genre dans le document du projet est en train d'être rattrapée par la formulation du projet d'autonomisation des femmes dans les sites du PCH. Toutefois, l'analyse du cadre logique du projet révèle une faible qualité des indicateurs et de leurs cibles. Des propositions des indicateurs SMART ont été formulées par la mission et qui mériteraient d'être prises en compte par le projet.

L'analyse financière indique une faible absorption des ressources allouées au projet qui quelque part justifiée par le non-démarrage de la phase de construction et à la non-dotation des privés en raison du risque élevé, mais aussi par le retard constaté dans la mise en œuvre de certaines activités. Il y'a lieu de préciser que la lenteur dans l'exécution du projet parfois en grande partie justifiée par les délais excessifs des revues des documents de travail soumis aux parties prenantes. En effet, après deux années et demie de mise en œuvre du projet, le niveau d'exécution financière sans engagement est de l'ordre de **23,61%**, et de **32, 48%** avec engagement. Les fonds mis à disposition du projet pendant cette période proviennent respectivement du GEF et du PNUD.

Malgré ces résultats, la mise en œuvre du projet a été fortement entravée. En effet, les textes d'application du Code d'électricité, l'actualisation de la PEN ainsi que l'étude tarifaire confiés à la Banque mondiale non disponibles , la non adoption des textes juridiques par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument financier (FNGI) ont contribué au ralentissement de l'intervention, de même, le contexte politique et sécuritaire précaire, la crise sanitaire liée au Covid 19 avec les mesures de restrictions mises en place par le gouvernement, la lenteur dans l'exécution du projet parfois en grande partie justifiée par les délais excessifs des revues des documents de travail soumis aux parties prenantes, la faible mobilisation de Co-financement , la non représentativité des populations rurales bénéficiaires du projet dans le dispositif institutionnel (Comité de Pilotage) ont fortement affecté la performance du projet.

La faible mobilisation des ressources pour la construction des PCH, l'insécurité généralisée sur l'ensemble du territoire particulièrement dans les 4 sites pilotes du projet et la persistance de la pandémie du Covid 19 constitueraient des risques pouvant menacer la durabilité du projet.

Synthèse des recommandations

A l'issue de l'examen à mi-parcours, les principales recommandations sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Synthèse des recommandations

Rec#	Recommandations	Entité responsable	Délai
A	Stratégie du projet		
A.1	Reprendre la théorie du changement sous le format proposé par le GEF et la faire valider par toutes les parties prenantes y compris le Bureau Pays PNUD et l'annexée au document du projet	UGP/BP PNUD/CP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
A.2	Réviser le chronogramme pluriannuel pour le rendre réaliste en tenant compte du contexte sécuritaire actuel et celui lié au Covid 19	UGP/BP PNUD/CP	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
A.3	Impliquer davantage les populations rurales bénéficiaires du projet en les intégrant dans le dispositif de gouvernance (représentants autorités et communautés locales)	UGP/BP PNUD/CP	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
A.4	Intégrer le Ministère des Finances et du Budget à la gouvernance du projet.	UGP/BP PNUD/CP	Avant 4 ^{ème} trimestre 2021
A.5	Prendre en compte la proposition de reformulation des indicateurs et leurs cibles par la mission.	UGP/BP PNUD	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
B	Progrès vers la réalisation des résultats		
B.1	Rendre disponible les études de faisabilité de 4 sites pilotes en vue d'enclencher la construction des PCH	UGP/BP PNUD	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
B.2	Poursuivre les actions engagées (le recrutement des consultants et autres activités) par l'équipe du projet tout en restant proactif.	UGP	Durant la suite du projet
C	Mise en œuvre et gestion réactive		
C.1	Engager dès à présent des discussions pour une éventuelle prorogation de délai du projet (la demande doit être soumise 6 mois avant la date prévue de clôture opérationnelle ¹) en adressant une requête au PNUD en vue de donner la chance au gouvernement de réaliser ses objectifs en matière d'électrification rurale.	RR BP PNUD	Début 2022
C.2	Solliciter l'expertise du PSU procurement service unit du bureau pour demander leur conseil concernant la situation de WAPCOS, le cabinet indien pour la suite des études.	BP PNUD	2 ^{ème} trimestre 2021
C.3	Adresser une demande officielle au PNUD pour se renseigner sur l'état d'avancement réel de l'actualisation de la Politique Énergétique Nationale (PEN) confiée à la Banque mondiale. Au besoin, prendre une décision qui s'impose afin de rendre disponible la PEN.	GOUV/MDERH	2 ^{ème} trimestre 2021
C.4	Organiser une mini-table ronde des PTF en vue de mobiliser	MDERH/BP PNUD	4 ^{ème} trimestre

¹ Note d'orientation des fonds verticaux du PNUD (FEM, FVC, AF) 2020 / # 8: Note d'orientation mise à jour de juin 2020 sur le processus d'approbation de l'extension des projets VF, 25 juin 2020

	les ressources additionnelles pour combler le Gap du budget du projet.		2021
C.5	Accélérer le décaissement de la contribution de l'Etat très rapidement pour mettre à la disposition du projet	MDERH/Gouvernement	3 ^{ème} trimestre 2021
C.6	Accentuer les actions de plaidoyer auprès des partenaires multilatéraux, Banques locales et le secteur privé pour susciter leur intérêt au sujet du projet (mobilisation de cofinancement)	MDERH/BP PNUD	3 ^{ème} trimestre 2021
C.7	Disposer très rapidement du plan de communication en vue de sensibiliser le grand public et le site Web pour promouvoir les activités du projet.	UGP	Avant 2 ^{ème} trimestre 2021
C.8	Respecter la fréquence des réunions trimestrielles de Comité de Pilotage pour le suivi de l'avancement des activités du projet, en y associant toutes les parties prenantes concernées (figurant dans l'arrêté 040 portant création du CP). A la date de l'examen à mi-parcours, 2 réunions de CP ont été organisées.	CP	Tous les trimestres
C.9	Partager les rapports d'exécution du projet avec toutes les parties prenantes pour que celles-ci soient au même niveau d'information.	UGP/CP	Tous les trimestres
C.10	Actualiser l'outil de suivi du GEF dans le délai prescrit par le plan de S&E	UGP	Avant chaque évaluation
C.11	Faire le suivi auprès du gouvernement pour l'adoption des textes juridiques du FNGI par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument financier.	UGP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
C.12	Achever tout le processus de recrutement des consultants en cours afin de disposer du guide sur le développement de la petite hydroélectricité axé les mini-réseaux, du programme de renforcement des capacités sur le tas et de la stratégie de communication.	UGP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
E	Durabilité		
E.1	Mobiliser les Cofinancements parallèles prévus par le projet	UGP/GOUV/PNUD	Avant fin décembre 2021
E.2	Rendre opérationnaliser le FNGI, instrument financier pour la durabilité	GOUV	Avant fin mars 2021
E.3	Surveiller l'évolution de la pandémie du Covid 19	UGP/BP PNUD	Durant la période du projet

1. Introduction

Le Projet de Promotion de Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine désigné dans le présent rapport « PCH-RCA » couvrant une période allant de 2018 à 2023, fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a été conduite du 23 novembre 2020 au 22 février 2021.

Le projet PCH-RCA a été lancé le 20 juin 2018 et arrivé dans sa troisième année de mise en œuvre appelée phase de croisière. Conformément à la Politique du GEF en matière de suivi et d'évaluation, l'examen à mi-parcours est obligatoire pour tous les projets de grande envergure financés par le GEF, et également inscrite dans le plan d'évaluation du Bureau et dans le Document de projet.

1.1 Objectifs de l'examen à mi-parcours

L'objectif principal de l'examen à mi-parcours du projet PCH-RCA est d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, conformément aux dispositions prévues dans le document de projet, et mesure les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. La stratégie du projet et les risques liés à sa durabilité sont aussi examinés.

Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser :

- la formulation du projet et sa pertinence ;
- les résultats du projet et les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ;
- les progrès dans la mise en œuvre et la gestion réactive du projet ;
- les probabilités de durabilité du projet sur la base de ses performances actuelles.

Les constats et les analyses de la revue à mi-parcours sont structurés de façon à pouvoir facilement être pris en compte et intégrés dans les processus de gestion du projet, notamment à travers une série de recommandations formulées.

1.2 Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours

1.2.1 Portée de l'évaluation

La présente évaluation à mi-parcours couvre la période de mise en œuvre du projet allant de juin 2018 à février 2021, c'est-à-dire depuis la signature du Document de Projet par le Gouvernement et le PNUD et s'est déroulée sur les principaux sites d'intervention du projet (Bangui et les quatre (4) sites du projet à savoir : (i) chute de Mbecko ; (ii) chute de Gbassem ; (iii) chute de Gamboula dans la Mambéré Kadeï ; et (iv) Baïdou dans la Ouaka

1.2.2 Méthodologie d'intervention

La méthodologie de l'examen à mi-parcours obéit à l'approche standardisée figurant dans le guide « *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* », 2014. La logique de l'examen à mi-parcours couvre les quatre catégories proposées par le guide, à savoir : (A) Stratégie du projet, (B) Progrès vers la réalisation des résultats, (C) Mise en œuvre du projet et gestion réactive, et (D) Durabilité. L'examen est conduit dans le principe du respect des considérations de confidentialité de l'information collectée.

Dans le souci d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), de bureau pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales, une approche collaborative, participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes clés a été développée.

Le choix porté sur cette approche se justifie par la nécessité d'assurer l'appropriation du processus d'évaluation par les membres de l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les membres du Comité de Pilotage en vue d'assurer la validité, les conclusions et les recommandations de la revue à mi-parcours.

Dans cet exercice, l'approche qualitative a été privilégiée sans occulter de collecter les données quantitatives susceptibles de soutenir les résultats de l'évaluation.

Initialement, la méthodologie définie dans le rapport initial de l'examen à mi-parcours avait prévue de combiner les **trois (3) méthodes de collecte de données** à savoir : (i) **Examen documentaire** de tous les documents pertinents ; (ii) **Entretiens semi-structurés** avec les principales parties prenantes ; et (iii) **Visite de terrain**.

Cependant, compte tenu du contexte sécuritaire précaire, la mission n'a pas pu réaliser les visites de terrain sur les différents sites du projet. Or, cette visite aurait pu permettre à la mission d'apprécier la localisation des sites, d'interviewer les populations riveraines en vue de recueillir leurs points de vue sur le projet et de mesurer le degré de leur implication.

❖ Examen documentaire

La revue documentaire a été basée sur la collecte et l'exploitation des divers documents à savoir : (i) documents du cadrage, (ii) documents du PNUD ; (iii) documents de planification ; et (iv) conventions internationales ou tout autres documents susceptibles de fournir les informations sur le contexte de la mise en œuvre du projet. La liste des documents consultés est fournie en annexe du présent rapport.

Cette revue des documents a permis d'identifier les questions évaluatives et les indicateurs qui ont guidé le processus de l'évaluation.

❖ Entretiens semi-structurés

Les entretiens semi-structurés sont organisés avec les parties prenantes clés regroupées en cinq (5) catégories à savoir : (i) *agence d'exécution (PNUD)*; (ii) *partenaire de mise en œuvre (MDERH)*; (iii) *Comité de Pilotage*; (iv) *Unité de Gestion du Projet*; (v) *Autres parties prenantes* (OSC, secteur privé, PTF); et (vi) Communauté.

La mission a interviewé **32** individus sur **57** prévus, soit **56% d'interview** réalisé dont **87,5%** d'hommes et **12,5%** de femmes. Il a été prévu d'organiser six (6) discussions de groupe de 10 participants dans les 4 sites de projet à l'intérieur du pays. Malheureusement, les discussions de groupe n'ont pas été réalisées du fait de la dégradation de la situation sécuritaire dans l'arrière-pays durant les échéances électorales de décembre 2020. Finalement, l'objectif de 177 personnes prévues pour être enquêtées n'a pas été atteint du fait de la raison évoquée précédemment.

Durant les entretiens individuels, les représentants des parties prenantes clés ont exprimé leurs points de vue sur la mise en œuvre du projet et formulé leurs souhaits et recommandations pour la suite du projet.

1.2.3 Limites de l'examen à mi-parcours

La crise sanitaire liée à la COVID 19 débutée en mars 2020 a limité la mobilisation des parties prenantes au processus de l'évaluation car les mesures barrières renforcées pour la protection n'encouragent pas de discussions de groupe.

La mission de l'évaluation a coïncidé avec le déroulement des échéances électorales (novembre-décembre 2020), ce qui n'a pas permis de rencontrer toutes les parties prenantes clés identifiées lors du démarrage de la mission.

Le contexte sécuritaire très volatile à l'intérieur du pays n'a pas permis à la mission de se rendre dans les localités concernées par le projet en vue de visiter les réalisations.

Cependant, pour limiter la perte des informations, les échanges par téléphone ou internet avec les parties prenantes ont été une alternative. Les guides d'entretien ont été envoyés préalablement aux intéressés qui disposent d'internet en vue d'apporter les réponses aux questions posées.

1.2.4 Structure du rapport d'examen à mi-parcours

Le présent rapport d'évaluation à mi-parcours est structuré autour des points suivants : (i) Résumé exécutif ; (ii) Introduction ; (iii) Descriptif du projet et du contexte de son développement ; (iv) Résultats de l'examen ; (v) Conclusions, leçons apprises et recommandations ; et (vi) Annexes.

2. Description du projet et contexte de développement

2.1 Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet

Avec une superficie de 623 000 km², la République centrafricaine compte environ 5,465 millions d'habitants² (dont 50,2% de femmes parmi lesquelles et 61% vivant en milieu rural). Le pays dispose d'un potentiel important en ressources naturelles notamment agropastorale, forestières, minières et hydrauliques avec un potentiel hydroélectrique du pays estimé à environ 2 000 MW dont 1% est valorisé. Malgré ce fort potentiel, la RCA est classée parmi les dix pays les plus pauvres au monde. Le cycle de crises dans lequel la RCA se trouve depuis 2013, a progressivement ruiné le tissu économique et social et mis le pays dans un état de vulnérabilité général, avec des besoins énormes pour sa reconstruction. Les indicateurs sociaux économiques se sont dégradés et avec eux, les indicateurs du sous-secteur de l'électricité qui, malgré les efforts entrepris depuis 1983, demeurent parmi les plus bas de la sous-région.

Ainsi, malgré les efforts entrepris depuis la grande période d'étiage de 1983, en 2019, le taux d'accès à l'électricité est de 23% à Bangui et d'environ 4% au niveau national, le taux de desserte est de 24%, et le taux d'électrification de 3,8% et quasi nul à l'intérieur du pays. C'est à ce titre que la deuxième communication nationale (SNC) de la RCA à la CCNUCC en 2013 puis la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de Septembre 2015 ont mentionné que le secteur de l'énergie est devenu le 3^{ème} plus grand producteur de CO₂ derrière les secteurs agricole et sylvicole avec 2% d'émissions par an qui pourrait atteindre près de 25% du total des émissions de gaz à effet de serre du pays à l'horizon 2030. En effet, ces faibles taux de desserte et d'électrification ont fait de la biomasse et les combustibles fossiles, les principales sources d'énergie en 2019, avec 98,2% du bilan énergétique soit 2,64 millions de tep de bois consommés durant l'année.

En 2017, en réponse à cette situation, le PNUD, à la demande du gouvernement, a élaboré et soumis au GEF une fiche de projet qui a été approuvée le 31 janvier 2018, donnant lieu ainsi à la signature entre le gouvernement et le PNUD du Document de projet de promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA.

Le projet a été mis au point pour aider le gouvernement de la RCA en vue de favoriser l'accès des populations rurales à l'électricité et améliorer ainsi, leurs conditions de vie.

2.2 Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés

Le projet cherche à favoriser l'accès des régions rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale et de placer ainsi le pays sur la trajectoire de l'atteinte de l'ODD 7. Pour ce faire, il s'agit d'appuyer les institutions à poursuivre les stratégies de base commencées depuis 2005 par la réforme du sous-secteur de l'électricité avec l'adoption d'un ensemble de mesures juridiques et d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour le secteur

² Projection de l'ICASEES 2020

énergétique en mettant l'accent sur l'électrification rurale et en ouvrant le sous-secteur de la production d'électricité aux producteurs indépendants d'électricité. C'est dans ce cadre que le gouvernement avait adopté en 2005 le Code de l'électricité, la politique énergétique nationale ayant donné naissance à l'Agence pour l'Électrification Rurale et l'Agence de régulation du secteur de l'électricité, organisme de régulation indépendant chargé entre autres de la tarification.

C'est dans un contexte de pays post-conflit que le projet PCH – RCA se met en œuvre, l'exposant à des menaces ou risques majeurs comme l'insécurité, l'insuffisance des ressources en raison de l'orientation prioritaire des fonds vers l'assistance humanitaire, et désormais l'insécurité sanitaire due à la crise liée au coronavirus COVID 19 qui constituent en même temps des obstacles contextuels.

Au plan de la mise en œuvre, les petites centrales hydroélectriques sont confrontées à des obstacles spécifiques qui dépassent ceux décrits ci-dessus :

- Absence d'une politique et d'un cadre réglementaire favorables qui facilitent l'intérêt des investisseurs pour la production d'électricité à partir de petites centrales hydroélectriques pour les mini-réseaux isolés.
- Large méconnaissance de la technologie dans le pays. Hormis la petite centrale hydroélectrique de 120 kW située à Gamboula, il n'existe aucune installation connue qui puisse servir de modèle de viabilité financière pour les promoteurs de projets et les investisseurs.
- Coût de mise en place des PCH très élevé que les mini-réseaux diesel installés auparavant par l'ENERCA.
- L'absence de financement privé et public pour l'électrification rurale qui exacerbe la situation globale.

2.3 Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites du projet

Le projet PCH – RCA vise à soutenir les initiatives de départ en levant les obstacles spécifiquement liés à l'investissement dans les petites centrales hydroélectriques décentralisées. Il est cohérent avec la stratégie FEM-6 de lutte contre le changement climatique (CCM-1, transfert de technologie et stratégies et politiques de soutien), notamment celle du programme 1 (Favoriser le financement et le développement opportuns des technologies à faibles émissions de carbone et des options d'atténuation et en démontrer les effets) et du programme 2 (développer et mettre en œuvre un ensemble de mesures et d'initiatives stratégiques innovantes pour encourager la mise en place de mesures d'atténuation) parce que son principal objectif est de faciliter l'investissement dans les dispositifs de mini-réseaux MCH en République centrafricaine.

2.3.1 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de promouvoir l'investissement dans de mini-réseaux utilisant l'énergie de petites centrales hydroélectriques pour fournir des services d'électricité dans les zones rurales en RCA afin de "*garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et modernes à la population rurale*" d'ici 2030 à un coût abordable" et de manière durable, avec un impact négatif minimal sur l'environnement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ayant obtenu l'adhésion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- (1) Doter le sous-secteur de l'électricité d'instruments politiques et financiers ainsi que de systèmes d'incitation en faveur des mini-réseaux de PCH.
- (2) Renforcer les capacités de gestion des mini-réseaux de PCH.
- (3) Construire quatre (04) mini-réseaux de PCH.
- (4) Développer les relations publiques et promouvoir des investissements dans les PCH y compris le genre.

Le projet comporte quatre principales composantes, avec, pour chacune d'elle, un résultat attendu :

- 1) Instruments politiques et financiers et système incitatif pour les petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux.
- 2) Renforcement des capacités pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- 3) Déploiement des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- 4) Promotion des investissements et du genre, gestion et partage des connaissances

2.3.2 Résultats escomptés et localités du projet

Pour atteindre les objectifs du projet PCH, quatre grands résultats ont été établis dans le cadre logique du ProDoc. Les résultats attendus sont présentés par composante du projet et se présentent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Résultats attendus du projet

Composante 1 : Instruments politiques et financiers et programme d'incitation pour les petites centrales hydroélectriques fondés sur les mini-réseaux	
Résultat 1 : Viabilité institutionnelle et financière de la PCH alimentant le mini-réseau assurée.	<p>Produit 1.1 : Ensemble de politiques pour développer et exploiter les petites centrales hydrauliques basées sur les mini-réseaux</p> <p>Produit 1.2 : Instrument financier destiné à soutenir le développement des PCH basés sur les mini-réseaux adopté et mis en œuvre</p> <p>Produit 1.3 : Critères tarifaires pour les PCH alimentant les mini-réseaux définis.</p> <p>Produit 1.4 : Fenêtre dédiée au centre national d'information (guichet unique) pour les développeurs de PCH établis.</p>
Composante 2 : Développement de la capacité pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH avec des systèmes mini-réseaux (O & M & M).	
Résultat 2 : Capacité à fournir des solutions clé en main et des services O & M & M de qualité pour PCH développés.	<p>Produit 2.1 : Guide publié sur le développement de la petite hydraulique axé les mini-réseaux.</p> <p>Produit 2.2 : Programme de renforcement des capacités sur le tas pour (hommes et femmes) les développeurs d'installations a été livré, notamment pour la conception de l'usine, la construction, la sélection de l'équipement, l'assemblage et l'exploitation et la maintenance.</p> <p>Produit 2.3 : Services de conseil commerciaux et techniques aux concepteurs de mini-réseaux (hommes et femmes).</p> <p>Produit 2.4 : Programme de renforcement des capacités sur mesure fourni aux agences nationales compétentes.</p>
Composante 3 : Déploiement des PCH alimentant des mini-réseaux.	
Résultat 3 : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et	<p>Produit 3.1: 8 sites PCH alimentant des mini-réseaux identifiés et évalués, et un modèle institutionnel / d'investissement défini.</p> <p>Produit 3.2: Au moins 4 partenariats public-privé sont établis pour l'exploitation des PCH alimentant des mini-réseaux.</p> <p>Produit 3.3: 2 MW de puissance de production d'énergie basée sur le PCH</p>

financière des petites centrales hydroélectriques.	<p>Produit 3.4: Au moins 2 modèles O&M&M durables sélectionnés pour tous les mini-réseaux.</p> <p>Produit 3.5: Utilisation productive encouragée pour augmenter la demande d'électricité dans les 8 sites ciblés.</p>
Composante 4: Gestion des connaissances et partage des connaissances	
<p>Résultat 4: Sensibilisation accrue sur le potentiel de la petite hydraulique, au climat d'investissement et à l'intégration de la dimension de genre</p>	<p>Produit 4.1: Plan national de mise en œuvre d'activités de sensibilisation / promotionnelles ciblant les investisseurs nationaux et internationaux.</p> <p>Produit 4.2: Documents publiés (y compris vidéo) et réunions d'information avec les parties prenantes sur l'expérience / les meilleures pratiques du projet et les enseignements tirés.</p> <p>Produit 4.3: Diffusion des résultats du projet et des enseignements tirés dans le pays et dans la région.</p> <p>Produit 4.4: Diffusion des enseignements de l'intégration du genre dans le projet</p>

Les localités concernées par le projet PCH sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 5 : Localités du projet

Nom du site	Préfecture	Puissance envisagée (kW)	Cours d'eau	Localités de consommation et distance du site PCH (km)
Chute de Mbecko	Lobaye	600 kW	Mbeko	Mbaïki (10 km du site + 4,5 km de réseau de distribution ENERCA en ville)
Gbassem	Lobaye	550 Kw	Loamé	Boda (1,5 km du site + Réseau de distribution ENERCA existant sur 6 km en ville)
Gamboula	Mambéré Kadei	420 kW + 120 kW existante	Kadei	Gamboula (3 km du site + réseau locale existante des ONG. Pas de réseau de distribution en ville).
Baidou (Bac)	Ouaka	600W	Baïdou	Bambari (13 km du site + 8,9 km Réseau de distribution ENERCA existant en ville)

Source : ProDoc

2.4 Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.

2.4.1 Brève description du Comité de Pilotage

Le **Comité de Projet** (également appelé Comité de Pilotage du Projet) est chargé de prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD / partenaire d'exécution. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent la gestion des résultats, le meilleur rapport qualité prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Au cas où un consensus ne pourrait être atteint au sein du Comité, la décision finale reviendrait au Directeur du Programme du PNUD.

Le Comité de projet est composé de (18) membres : six (06) représentants des administrations sectorielles (Ministères en charge de la Coopération, de l'Environnement, de l'Energie, Cellule de Coordination du Programme de l'Electrification Rurale), deux (02) représentants des structures sous-tutelle (ARSEC, ENERCA), trois (03) représentants du secteur privé (UNPC, GICA), six

(06) représentants des partenaires techniques et financiers (Union européenne, Banque Africaine de Développement, Banque de Développement de l'Afrique Centrale, Ambassade de la République Populaire de Chine, Banque mondiale, Fonds pour l'Environnement Mondial).

Le rôle spécifique dévolu au Comité de Projet en ce qui concerne l'instrument financier consiste à approuver l'appel à propositions et à sélectionner les offres gagnantes. Les membres du Comité sont également appelés à conseiller les promoteurs du projet, notamment sur la manière d'obtenir les autorisations administratives nécessaires (pendant le renforcement du centre d'échange) et, surtout, sur l'accès aux garanties de prêt FNGI. A la date de l'examen à mi-parcours, le Comité de Projet a organisé trois (3) réunions durant lesquelles des grandes décisions ont été prises. Or, selon l'article 7 de l'arrêté³ portant création du CP du projet PCH-RCA, celui-ci devrait se réunir une fois tous les trois (03) mois en séances ordinaires, mais autant de fois que de besoin, en séances extraordinaires et sur convocation d'un des co-présidents ou sur demande motivée d'un des membres.

2.4.2 Principaux accords de partenariat conclus avec les parties prenantes

Le document de projet PCH-RCA a été approuvé le 20 juin 2018 entre le PNUD, agence d'implémentation du FEM et le gouvernement de la République centrafricaine pour une durée de mise en œuvre de 5 ans. Le projet est mis en œuvre suivant la modalité d'exécution directe (DIM) du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le gouvernement de la République centrafricaine et au Programme de pays.

Le PNUD et le gouvernement centrafricain se sont engagés à mobiliser des cofinancements pour la mise en œuvre du projet et qui sont gérés par le PNUD, d'un montant de 16 158 000 USD.

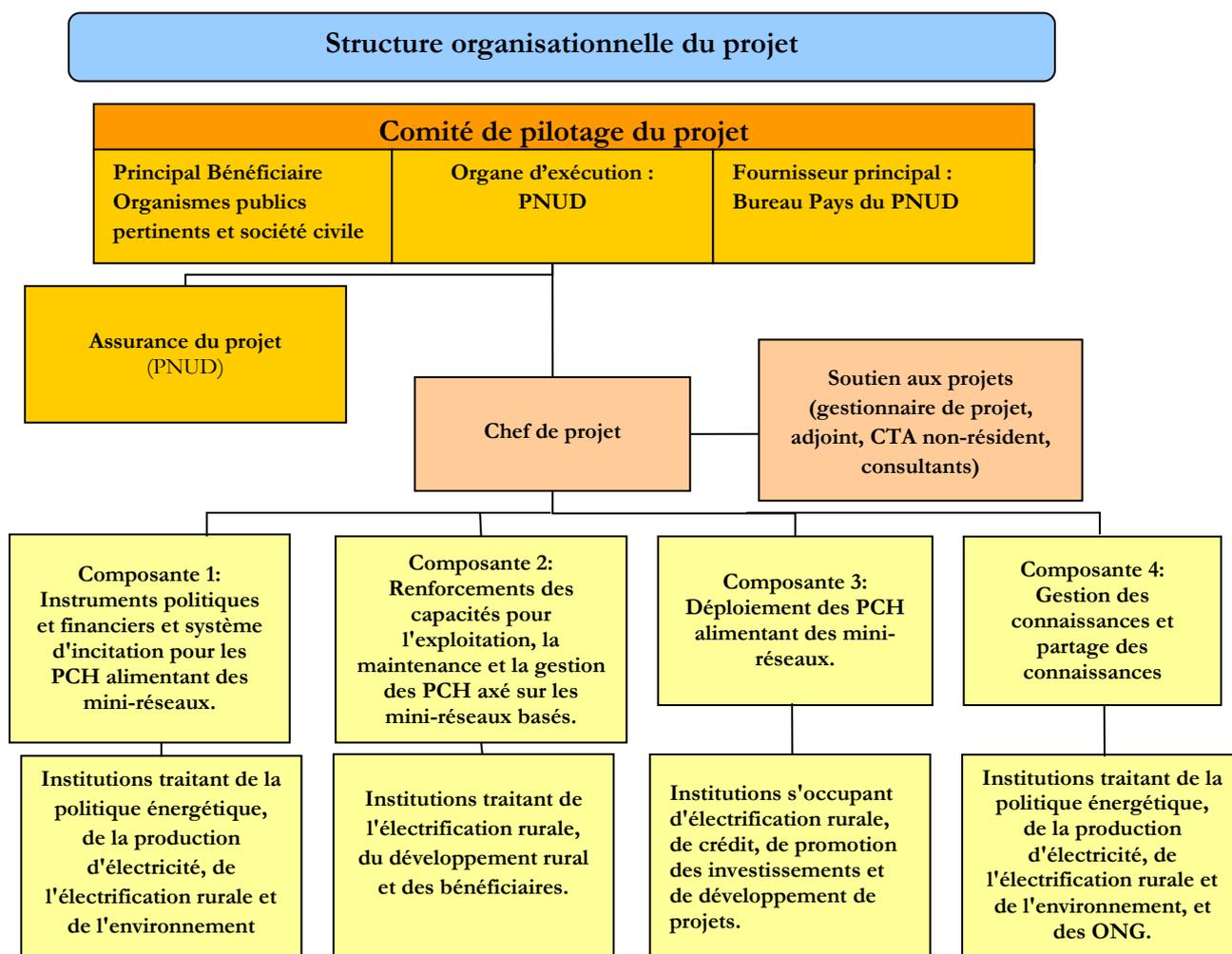
Ce projet PCH du PNUD-GEF a prévu de nouer partenariat avec les structures publiques, les parties prenantes pour la mise en œuvre de certaines actions. La coopération Sud-Sud et triangulaire avec les pays tels que : le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, le Guinée Equatoriale et le Sao Tomé-et-Principe qui ont mis en œuvre ce type de projet avec l'appui du PNUD devrait être aussi expérimentée à travers des modalités de coopération qui privilégieront un partage de connaissances bilatéral sur les procédures de mise en œuvre, le transfert de technologie et les opportunités pour les AGR associées à d'autres petits projets hydroélectriques.

C'est dans ce cadre qu'un atelier s'était organisé à Goma en République démocratique du Congo en 2017 qui a rassemblé les bureaux pour établir une collaboration. A l'occasion, l'expérience de l'île d'Idjwi de l'électrification par les PCH avec les activités connexes appuyée par le PNUD a été présentée. Le rapport comporte des recommandations et un plan d'action susceptibles d'éclairer les parties prenantes nationales (Gouvernement). Il est pertinent que le Gouvernement centrafricain puisse mettre en œuvre ces recommandations et poursuivre la collaboration et les échanges d'expériences. De plus, une collaboration devra être recherchée avec d'autres pays d'Asie et d'Amérique Latine et des Caraïbes où des projets similaires ont été exécutés par le PNUD-GEF.

³ Arrêté N°040 /18.MDERH.DIRCAB du 5 novembre 2018 portant création du comité de pilotage du projet PCH-RCA

A ce jour, l'exploitation de la documentation par la mission de l'évaluation indique qu'aucun accord de partenariat n'a été conclu avec d'autres partenaires pour le partage de connaissances.

2.5 Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet



Source : ProDoc

2.6 Calendrier et grandes étapes du projet

Le calendrier et les grandes étapes du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Calendrier et grandes étapes du projet

N°	Étapes	Date
1	Approbation de la Fiche d'Identification de Projet (PIF)	31/01/2018
2	Approbation du FIP par le directeur GEF	31/01/2018
3	Signature du document de projet (ProDoc) entre le PNUD et le Gouvernement centrafricain	20/06/2018
4	Recrutement de l'équipe du projet (Chef et projet et son assistant administratif et financier)	09/07/2018
5	Atelier de lancement officiel du projet	22/08/2018
6	Arrêté N°040/18.MDERH.DIRCAB portant création du Comité de Pilotage du projet PCH-RCA	05/11/2018

7	Arrêté N°078/19.MDERH.DIRCAB modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°040/18.MDREH.DIRCAB portant création du Comité de Pilotage du projet PCH-RCA	17/09/2019
8	Atelier de sensibilisation et de formation des parties prenantes au projet PCH Centrafrique	05 au 06 /03/2019
9	Compte rendu de la 1 ^{ère} réunion du Comité de Pilotage	19/12/2018
10	Compte rendu de la 2 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage	22/01/2020
11	Rapport annuel d'exécution 2018	Nov 2018
12	Rapport annuel d'exécution 2019	Nov 2019
13	Rapport annuel d'exécution 2020	Fév 2021
14	Examen à mi-parcours du projet PCH-RCA	23/11/2020 au 22/02/2021

2.7 Principales parties prenantes

Les acteurs impliqués dans le projet PCH sont repartis en quatre principales catégories, à savoir : (i) partenaire d'exécution (PNUD) ; (ii) partenaire de mise en œuvre (MDERH) ; (iii) comité de projet (Administrations sectorielles, secteur privé, OSC, PTF) ; (iv) Unité de gestion du projet ; et (v) autres partenaires. La mission estime que les représentants des populations rurales bénéficiaires des sites de projet et le Ministère des Finances et du Budget ne sont représentés dans le Comité de Pilotage du projet. Or, ceux-ci devraient jouer un rôle prépondérant dans la mobilisation du cofinancement de l'Etat et de la sensibilisation des populations rurales. De même, les rôles et les responsabilités de certains acteurs clés n'ont pas été clairement définis. Le tableau ci-dessous présente les parties prenantes clés avec leurs rôles et responsabilités respectives.

Tableau 7: Parties prenantes clés avec leurs rôles et responsabilités

Catégorie	Institution	Rôles et responsabilités
<u>Agence d'exécution</u>	<u>Programme des Nations Unies pour le Développement</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir des services financiers et d'audit au projet ; 2. Recruter du personnel et engager des consultants et des prestataires de services ; 3. Superviser les dépenses financières par rapport aux budgets des projets approuvés par le Comité directeur du projet ; 4. Nommer des vérificateurs financiers et des évaluateurs indépendants ; et 5. Veiller à ce que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, soient menées dans le strict respect des procédures du PNUD-FEM
<u>Partenaire de mise en œuvre</u>	<u>Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'électricité 2. Assurer la conformité du projet et assurer l'intégration des politiques liées à la construction des PCH proposées dans le cadre politique et institutionnel national dans le cadre de la réforme du secteur électrique. 3. Identification des sites pilotes PCH
<u>Comité de Pilotage</u>	<p>Administrations sectorielles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de Mission, Responsable du Développement à la Base, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération - Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique (APECCA) - Chargé de Mission en matière de l'Environnement Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Directeur du Développement Communautaire, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant - Cheffe de Service Formation et Encadrement, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur Général du Développement de l'Energie, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Stabilisation de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC), 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD / partenaire d'exécution 2. Approuver l'appel à propositions et sélectionner les offres gagnantes. 3. Conseiller les promoteurs du projet, notamment sur la manière d'obtenir les autorisations administratives nécessaires (pendant le renforcement du centre d'échange) et, surtout, sur l'accès aux garanties de prêt FNGI 4. Examiner et valider des plans de travail annuels 5. Organiser les revues de la mise en œuvre du plan d'action au niveau général et de chaque composante du projet en particulier et prendre des décisions opérationnelles par rapport à la mise et les orientations possibles des activités du programme ; 6. Valider les rapports sur l'exécution du projet transmis par l'équipe de gestion du projet ; 7. Veiller à ce que les partenaires de réalisation potentiels, ou toutes autres structures présentes dans les zones de mise en œuvre du projet soient sélectionnés sur une base compétitive (critères de capacités techniques, opérationnelle et de transparence).

Catégorie	Institution	Rôles et responsabilités
	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Energie Centrafricaine (ENERCA) - Coordonnateur de la Cellule de Coordination de Programme de l'Electrification Rurale, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	
	Secteur Privé : - Secrétaire Général de l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) - Secrétaire Général du Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA) - Secrétaire Général en titre de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique (APECCA)	1. Prendre des participations au capital du projet PCH. 2. Faciliter l'exécution du projet en octroyant des prêts aux promoteurs privés pour les projets PCH
	Organisation de la Société Civile: - Président du Conseil Inter Organisations Non Gouvernementales en Centrafrique (CIONGCA)	1. S'assurer de la transparence dans la mise en œuvre du projet 2. Participer aux campagnes de sensibilisation des populations des différents sites du projet
	Partenaires Techniques et Financiers: - Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Chef d'Equipe de la Section Infrastructures et Développement Durable Délégation de l'Union Européenne en République Centrafricaine - Socioéconomiste, Mission Résidente de la Banque Africaine de Développement - Conseiller Economique de l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en République Centrafricaine - Spécialiste Senior en Energie, Mission Résidente de la Banque Mondiale - Analyste de Projets, Représentation de la Banque de	1. Participation au financement du projet 2. Membre du Comité de Pilotage

Catégorie	Institution	Rôles et responsabilités
	Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)	
<u>Unité de gestion du projet</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de Projet - Assistant Administratif et Financier - Consultant international, assistant technique Projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diriger le développement de la conception du projet, y compris la préparation du mandat des consultants et des sous-traitants, identification et sélection de sous-traitants / consultants nationaux et internationaux, estimation des coûts, établissement du calendrier, passation de marchés et établissement de rapports sur les activités et le budget du projet; 2. Soutenir les activités d'experts internationaux / nationaux, d'investisseurs potentiels et de sous-traitants et apporter un soutien administratif / financier général aux activités du projet; 3. Gestion des subventions
<u>Autres parties prenantes</u>	<p><u>Institutions de la République :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministre, Conseiller à la Présidence de la République chargé du Suivi des Projets - Ministre, Conseiller à la République chargé des Investissements - Ministre, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) - Inspecteur Central en matière des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration du Territoire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer à la mise en œuvre du projet à travers les réunions de Comité de Pilotage en vue d'une appropriation nationale
	<p><u>Secteur Privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DAMECA SA - Société d'Adduction d'Eau et d'Electrification Rurale « SAEER » SARL - Société Energie Solaire PV « ENR SOL PV » - Centrafrique Global Business Consulting 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre des participations au capital du projet PCH 2. Impliquer dans la construction des petites centrales basées sur les mini-réseaux 3. Fournir des services d'exploitation
	<p><u>Organisation de la Société Civile :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer aux campagnes de sensibilisation

Source : ProDoc, mis à jour par la mission de l'examen à mi-parcours

3. Résultats de l'examen à mi-parcours

D'après les directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF, les résultats de l'examen à mi-parcours sont articulés autour des quatre catégories suivantes : 1) Stratégie du projet ; 2) Progrès vers la réalisation des résultats ; 3) Mise en œuvre du projet et gestion réactive ; et 4) Durabilité. Les catégories sont appréciées grâce aux différentes questions évaluatives spécifiées dans les termes de référence de la mission d'évaluation, complétées par le rapport initial.

3.1 Stratégie de projet

Cette section est consacrée à l'analyse de la pertinence de la conception et du cadre logique du projet.

3.1.1 Conception du projet

⇒ Pertinence de la formulation du projet

La formulation du Projet PCH-RCA a bénéficié d'un appui financier du GEF pour la mise en œuvre de la phase d'élaboration du ProDoc (PPG – Project Preparation Grant). Tous les acteurs interviewés au niveau de central (Bangui) dans le cadre de cette évaluation ont déclaré que la phase de la formulation du projet a été consultative, et a abouti à un projet ambitieux répondant aux attentes et besoins de la République centrafricaine en matière d'électrification rurale. La majorité des parties prenantes au niveau central estiment que la description de la situation et de la logique d'intervention du projet détaillée dans le ProDoc est pertinente pour le pays. Toutefois, les entretiens téléphoniques avec les représentants des populations rurales des sites dans lesquels le projet devrait être exécuté ont déclaré que cette phase de formulation a été partiellement consultative car ils ont été informés en 2017 par la mission venue de Bangui sans recueillir leurs besoins réels.

L'évaluation estime que le processus de formulation a été moyennement efficace avec plus de 7 mois entre la date de soumission de la Fiche d'Identification de Projet (PIF) et le lancement officiel du projet. La mise en place du comité de pilotage du projet a pris du retard compte tenu des concertations engagées par le MDERH auprès des PTF pour solliciter leur adhésion au projet et définir leurs rôles et responsabilités au sein du CP. Le Chef de Projet a été recruté le 09/07/2018 aussitôt après la signature du document du projet (ProDoc) le 20/06/2018.

⇒ Pertinence de la stratégie du projet

Le projet PCH a pour objectif principal de réduire les émissions de GES en créant un cadre juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant les capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir l'électrification rurale par l'intermédiaire de petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux isolés. Il est en conformité avec la Politique Énergétique Décentralisée (PED) adoptée en Conseil des Ministres et publiée. La PED a pour objectif général de "garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et

modernes à la population rurale" d'ici 2030 et à un coût abordable "et de manière durable, avec un impact négatif minimal sur l'environnement. La PED permet au gouvernement d'intégrer l'énergie dans la planification nationale et sectorielle et sert de catalyseur pour une utilisation efficace de l'énergie afin d'améliorer les moyens de subsistance de la population centrafricaine et de stimuler la croissance économique.

Dans le scénario de « statu quo », la mise en œuvre de l'électrification rurale pour la majorité de la population, en s'appuyant uniquement sur les ressources budgétaires du gouvernement et sans la participation du secteur privé, prendra beaucoup de temps à se concrétiser. Ainsi, le projet aidera le Gouvernement centrafricain, en collaboration avec le secteur privé, à utiliser l'approche du partenariat public privé dans la production d'électricité par la petite hydraulique, permettant ainsi à la population rurale de bénéficier d'une meilleure qualité de vie et de se lancer dans des activités génératrices de revenus utilisant des services d'électricité.

S'agissant de la structure institutionnelle du projet, elle s'est reposée sur la mise en place d'un Comité de Pilotage regroupant les parties prenantes clés, d'une unité de gestion du projet (UGP) composée d'un Chef de projet et d'un assistant administratif et financier. Dans le cadre de son mandat, l'UGP devrait être appuyée par un consultant international (assistant technique du projet) à distance. Les dispositions relatives à la gouvernance et à la gestion confient à la Direction Générale de l'Energie l'entière responsabilité de la mise en œuvre de la politique énergétique du gouvernement et à ses différentes directions, y compris la Direction des Energies nouvelles et Renouvelables pour les activités liées à la promotion de l'hydroélectricité, de la bioénergie, de l'énergie géothermique et de l'Energie solaire et éolienne. L'évaluation confirme que cette stratégie permet d'impliquer et de rendre responsable les acteurs clés du sous-secteur énergie de la mise en œuvre pour une meilleure appropriation du projet.

En ce qui concerne l'appui financier aux développeurs de projet, des incitations aux promoteurs de projets sous la forme d'un soutien financier pour les études d'avant-projet d'acquisition et l'achat d'équipement ou de construction seront fournies. Toutefois, les risques quant à la sécurisation des Fonds sont élevés. Le Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI), qui est déjà créé facilitera l'accès des développeurs des PCH au financement. En plus de débloquent des fonds auprès des banques locales, ces garanties peuvent réduire le taux d'intérêt sur le prêt accordé aux promoteurs de projets, ce qui réduirait considérablement leur coût du capital et entraînerait une baisse des prix de l'électricité pour les consommateurs.

La mission de l'examen à mi-parcours estime que le projet est dénué de la théorie du changement qui en principe devrait matérialiser la stratégie envisagée par le projet. Même si le projet s'est rattrapé en élaborant une ToC grâce à l'équipe du projet, celle-ci mériterait d'être reconstruite et validée par toutes les parties prenantes avant d'être annexé au document du projet. En effet, la théorie du changement permet d'expliquer le processus de changement en mettant en évidence les liens de causalité. Les étapes du processus de changement sont cartographiées de sorte à faire ressortir les différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les liens entre chaque étape sont en général explicités par de courtes phrases expliquant pourquoi telle étape est la conséquence de telle autre. Elle permet de mieux concevoir l'intervention et l'évaluation en se basant sur les hypothèses claires. Sur la base de la proposition

de l'équipe du projet, une reconstruction de la théorie du changement est proposée et annexée au rapport pour une prise en compte.

La stratégie du projet demeure pertinente et efficace. Certes, elle n'a pas pu se fonder sur les enseignements tirés des projets similaires en République centrafricaine car c'est une première expérience que le pays n'a jamais connue. Toutefois, la stratégie s'est basée sur des expériences régionales (Congo, RDC, etc.) qui ont démontré la viabilité des mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelable pour différentes technologies.

Au regard de l'évolution du contexte politique, sécuritaire du pays et sanitaire lié au Covid 19, la stratégie envisagée par le projet s'est révélée trop ambitieuse pour la durée restante du projet.

⇒ **Enseignements tirés des autres projets pertinents pris en compte dans la conception du projet**

L'analyse de la documentation couplée avec les résultats des interviews auprès des parties prenantes clés a conclu que le projet n'a pas pu se fonder sur les enseignements tirés des autres projets pertinents, similaires en République centrafricaine. Il est à noter qu'il s'agit d'une initiative novatrice pour la réalisation des petites centrales hydroélectriques avec mini-réseaux que le pays n'a jamais expérimentée. Toutefois, la sous-préfecture de Gamboula dispose d'une minicentrale hydroélectrique artisanale de 120 kW construite en 1986 par des missionnaires suédois (une ONG), toujours opérationnelle et qui alimente les résidences de l'hôpital, du séminaire et du personnel à travers un réseau de distribution locale.

Par ailleurs, le pays possède de très bonne expérience en matière de grandes centrales hydroélectriques à l'exemple des centrales hydroélectriques de Boali 1 et 2 situé à 95 km de la capitale. La formulation du projet s'est basée sur des expériences internationales à l'exemple de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo etc. qui ont démontré la viabilité des petites centrales hydroélectriques avec mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelable pour différentes technologies.

⇒ **Prise en compte de la dimension genre dans la conception du projet**

L'exploitation approfondie de la documentation et des échanges avec les parties prenantes clés, il apparaît clairement que la dimension genre ne semble pas être prise en compte dans la conception du projet de manière spécifique. Certes, le document du projet mentionne que l'Égalité du Genre représente un objectif significatif (GEN2). Cependant, la mission estime que les indicateurs de l'objectif et des résultats du projet ne sont pas désagrégés par sexe pour permettre une meilleure intégration du genre. Ayant constaté l'insuffisance de la prise en compte du genre dans le ProDoc, un consultant international⁴ avait été recruté par le projet en vue de réaliser une étude sur l'intégration du genre. L'une des recommandations issue de l'étude était de formuler un projet d'autonomisation des femmes afin de verser au document du projet. Ce document du projet d'autonomisation des femmes vient d'être adopté le 5 février 2021.

⁴ Rapport d'étude sur l'intégration du genre dans le projet PCH

⇒ Adéquation des objectifs du projet aux besoins réels de la population bénéficiaire

Il est communément démontré que l'une des conditions sine qua non de succès d'un projet est l'adhésion et la participation effective des populations riveraines c'est-à-dire la communauté concernée et l'évaluation sérieuse de leurs besoins. Les missions de consultation des autorités locales et des populations organisées par le projet dans les différents sites à savoir : Gamboula le 31 janvier 2017 ; Carnot le 2 février 2017 ; Boda et Mbaïki du 26 au 04 février 2017 ont permis d'échanger sur diverses questions liées aux besoins énergétiques de la population etc. Toutefois, les interviews téléphoniques avec quelques parties prenantes au niveau local indiquent que les populations locales n'ont pas été associées directement à la phase de formulation du projet mais ils ont été informés du projet dont la réalisation s'exécutera dans leur localité respective.

En tout état de cause, les actions envisagées par le projet sont en parfaite adéquation avec les besoins des populations car la fourniture de l'électricité résoudra un certain nombre de problèmes tels que la sécurité ; l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines à travers la création d'emplois, la fourniture d'électricité aux ménages, le développement de petites activités commerciales et les AGR pour les femmes. La mission estime que l'implication réelle des leaders communautaires, les populations particulièrement les femmes, les autorités locales garantirait le succès du projet et empêcherai le vandalisme des infrastructures construites. L'activité prévue en 2021 par le projet semble répondre à cette préoccupation notamment l'élaboration d'un plan de sensibilisation et d'organisation des populations des sites.

⇒ Pertinence du projet avec les politiques et stratégies nationales

Le projet répond aux priorités du pays telles qu'elles ont été définies dans le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) couvrant la période 2017-2021 en ce qui concerne le Pilier 3 : « **Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs** ». La réalisation de celui-ci se fera à travers la relance et le développement des secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières), la réhabilitation et la construction des infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication), la mise en place de conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi).

Particulièrement dans le sous-secteur électricité secteur énergétique, les investissements auront pour objet d'accroître l'accès aux sources fiables d'énergie, à commencer par la réhabilitation et l'extension des capacités existantes de production. Le RCPCA vise l'accès de la population à des sources d'énergie fiables notamment accru en dehors de Bangui, en réhabilitant les infrastructures dans les préfectures et en investissant dans des solutions à petite échelle sur la base des énergies renouvelables afin de fournir l'électricité aux services et industries. Les réformes de la gouvernance d'ENERCA (Energie Centrafricaine) seront menées pour améliorer sa performance et sa rentabilité, et un nouveau cadre stratégique avec un accent particulier porté à l'électrification rurale et aux énergies renouvelables sera élaboré. Les investissements dans le réseau de distribution, l'interconnexion avec les pays limitrophes et la construction de nouvelles

capacités majeures de production hydroélectrique, comme les barrages sur les fleuves de la Lobaye ou de la Sangha, pourront se réaliser à moyen terme.

C'est en cela que l'intervention du projet PCH à travers la mise en œuvre des différentes composantes s'est alignée sur la stratégie de relèvement du gouvernement centrafricain contenu dans le RCPCA 2017 – 2021.

⇒ Pertinence du projet avec les priorités de la Communauté internationale

Le projet PCH-RCA est aligné sur les objectifs et les axes d'intervention de la communauté internationale car la République centrafricaine a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la préservation de l'environnement.

Les trois **conventions de Rio** sont issues de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, autre nom du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Ces trois conventions sont :

- **Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** : Les émissions de CO₂ liées à l'énergie étant la principale source anthropique d'émissions de gaz à effet de serre, la décarbonation des consommations d'énergie est l'axe prioritaire de l'atténuation : elle consiste à remplacer systématiquement les énergies fossiles par des énergies renouvelables (biomasse, hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, etc.), non seulement pour la production d'électricité, mais aussi et surtout dans les transports, le chauffage des locaux et l'industrie.
- **Convention sur la diversité biologique (CDB)** : Son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est considéré comme le document clé concernant le Développement durable. Pour mettre en œuvre cette convention, la RCA a élaboré un plan d'action en faveur de la biodiversité.
- **Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), adopté le 17 juin 1994** : Elle traite de la désertification définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » et des moyens de lutte adaptée : « mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un Développement durable et qui visent à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées, et restaurer les terres désertifiées ».

La stratégie du projet PCH est parfaitement en conformité avec les axes prioritaires majeurs de l'atténuation des changements climatiques, de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de la lutte contre la désertification.

Le projet PCH-RCA est en parfaite cohérence avec l'ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et contribue à l'ODD 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». De plus, le projet contribue à la réalisation des ODD13 et 5 qui sont respectivement « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » et « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

⇒ Pertinence du projet avec les priorités du PNUD/GEF

Le projet PCH-RCA est en parfaite harmonie avec le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) 2018 – 2021. En effet, le projet contribue à la réalisation **l'Effet 3.2** de **l'UNDAF+** qui stipule « D'ici 2021, Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente, éthique et durable des ressources naturelles » du **Résultat stratégique 3** de **l'UNDAF+** « L'économie centrafricaine est relevée de manière durable » lequel contribue à la priorité stratégique 3 du RCPCA (Pilier 3) : « assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » dont l'un des objectifs est de réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication).

Dans le même ordre d'idées, les quatre (4) composantes du PCH – RCA s'alignent parfaitement au Produit 2.1 du CPD : « Objectifs de croissance verte intégré à des politiques de secteurs spécifiques au niveau national » et au Produit 1 : « la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus » du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD. Il y'a lieu de préciser que la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'investissement privé, de l'intégration régionale et de la libre circulation des biens et des personnes pour le développement des échanges régionaux, de la création d'emplois, du développement des secteurs porteurs de croissance et de réformes des structures de l'économie aux niveaux national, local et communautaire sont pris en compte et qui sont également les objectifs assignés au projet PCH.

Les résultats escomptés tels qu'ils sont définis dans le document du projet sont parfaitement conforme avec l'objectif stratégique du domaine d'intervention du GEF « Lutter contre le changement climatique (CCM-1, transfert de technologie, stratégies et politiques de soutien) ».

Au regard de l'ensemble des facteurs liés à la pertinence du Projet PCH en RCA, l'évaluation conclut que celle-ci est corroborée à la fois par son alignement aux politiques et stratégies nationales, ainsi que par sa cohérence avec les priorités d'intervention de ses partenaires au développement (PNUD-GEF, UE, BM, BAD etc.) et les besoins réels des populations bénéficiaires. Sur cette base, la mission d'évaluation considère la pertinence de ce projet comme totalement avérée.

3.1.2 Analyse du cadre de résultats/cadre logique du projet

Le projet comprend un objectif principal, 4 composantes, 4 résultats escomptés et 17 produits qui sont quelques fois mal formulés. Au total, 17 indicateurs ont été définis afin de mesurer la performance du projet avec, pour chacun, une cible à atteindre à mi-parcours et en fin de projet. La plupart de données de référence des indicateurs ne sont pas renseignés du fait de l'inexistence des études préliminaires. Les indicateurs sont mesurés selon qu'ils satisfont aux critères **SMART** suivants :



- **Spécifique** (anglais : *Specific*) : un objectif spécifique doit être en lien direct avec le travail de la personne chargée de réaliser l'objectif. il doit être simple à comprendre, clair et précis.
- **Mesurable** (anglais : *Measurable*) : un objectif mesurable doit être quantifié ou qualifié. Pour réaliser un objectif, la définition d'un seuil est nécessaire afin de savoir quel est le niveau à atteindre, la valeur de la mesure à rencontrer.
- **Acceptable ou atteignable** (anglais : *Achievable*) : un objectif suffisamment grand, ambitieux pour qu'il représente un défi et qu'il soit motivant et facilement accepté par chacun des acteurs.
- **Réaliste** (anglais : *Realistic*) : un objectif pour lequel le seuil du réalisme est défini. C'est-à-dire un niveau pour lequel le défi motivera le plus grand nombre de participants et évitera au mieux l'abandon de certains participants au fur et à mesure de la progression de l'objectif.
- **Temporellement défini** (anglais : *Time-bound*) : un objectif temporellement défini et délimité dans le temps.

L'examen critique des indicateurs et des cibles tels que définis dans le document du Projet PCH RCA est fait selon la grille suivante :

1	Indicateur SMART (5 critères satisfaits)
2	Indicateur partiellement SMART (3 à 4 critères satisfaits)
3	Indicateur non SMART (seulement 2 critères satisfaits)

Le résultat de l'analyse critique est synthétisé dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Examen critique des indicateurs de performance du Projet PCH-RCA basé sur les données du Cadre Logique

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
<i>Résultats</i>					
Objectif du projet: Promouvoir l'investissement dans les PCH alimentant des mini-réseaux et développer un modèle économique approprié pour la durabilité de la fourniture de services énergétiques ruraux.	Réduction des émissions (en tCO ₂ sur une durée de vie de l'équipement de projet de 25 ans).	Les émissions de GES du pays étaient de 116 millions de tonnes en 2010 et devraient atteindre 189 millions de tonnes d'ici 2050.	Réduction cumulée de 10 684 tonnes de CO ₂ .	Réduction de 327 250 tonnes de CO ₂ au cours de la durée de vie de 25 ans des PCH. Réduction cumulative estimée des émissions de GES de 780 000 tonnes de CO ₂ d'ici 2038, en appliquant un facteur de réplification de 3.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et défini dans le temps. Cependant, on remarque 2 valeurs cibles en fin de projet. (1) Indicateur SMART
	Investissement dans PCH.	Aucun investissement dans la fourniture de services énergétiques ruraux par la production d'électricité des PCH alimentant les mini-réseaux.	Une capacité de 1 MW de PCH a été installée, entraînant un investissement de 8 millions de dollars.	L'installation de 2 MW de PCH a permis d'investir près de 16,7 millions de dollars.	Indicateur peu spécifique, mesurable, réaliste et défini dans le temps. (2) Indicateur partiellement SMART L'indicateur pourrait être complété comme suit : Indicateur : Montant d'investissement dans les PCH

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
	Capacité installée (MW) et production annuelle d'énergie (MWh) par les PCH.	La contribution actuelle des PCH à la fourniture de services énergétiques ruraux est négligeable.	Production d'électricité cumulative de PCH de 12 210 MWh.	Production d'électricité à partir de PCH de 14 535 MWh / an.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable mais pas réaliste et défini dans le temps. Cependant, la production de 14535 MWh/an produite soit au bout de 5 ans et non par an. Il n'est pas réaliste car difficile de produire 1 MW/an dans le contexte actuel. (2) Indicateur partiellement SMART
	Nombre d'emplois créés.	ND	200 emplois créés.	550 emplois créés.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et délimité dans le temps. <i>Toutefois, il serait intéressant de ventiler par sexe le nombre d'emplois créés (femmes et hommes)</i> (1) Indicateur SMART

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
	Nombre de bénéficiaires parmi les ménages et les entreprises dans les zones rurales	ND	3500 ménages bénéficiaires 500 petites entreprises commerciales / industrielles dans les zones rurales.	Plus de 6000 ménages bénéficiaires 1000 petites entreprises commerciales / industrielles dans les zones rurales.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et délimité dans le temps. (1) Indicateur SMART l'indicateur est composé de deux informations, il est préférable de les dissocier et ventiler par sexe le nombre de ménages bénéficiaires (femmes et hommes). Proposition de la mission: <i>Indicateur 1: Nombre de bénéficiaires du projet les ménages</i> <i>Indicateur 2: Nombre de petites entreprises créées/installées dans les zones rurales</i>
Composante 1: Instruments politiques et financiers et programme d'incitation pour les petites centrales hydroélectriques fondés sur les mini-réseaux					
Résultat 1 : Viabilité institutionnelle et financière de la PCH alimentant le mini-réseau assurée.	Politiques et stratégies pour le développement des PCH approuvées et opérationnelles.	Pas disponible	Achévé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	Déjà complété et approuvé par le gouvernement.	Indicateur peu spécifique, non mesurable, réaliste, atteignable et délimité dans le temps. Il est formulé comme un résultat et comporte 2 aspects à savoir : Politiques et stratégies. (2) Indicateur partiellement SMART Proposition de reformulation: <i>Indicateur:</i> Nombre de politiques relatifs à la mise en place de l'instrument financier pour le développement des PCH <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici 2019: 05</i>

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 1.1: Ensemble de politiques pour développer et exploiter les petites centrales hydrauliques basées sur les mini-réseaux	Disponibilité d'un ensemble de politiques pour le développement des PCH basés sur des mini-réseaux.	Pas disponible	Achevé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	Déjà complété et approuvé par le gouvernement.	Indicateur spécifique, mesurable, réaliste, atteignable et délimité dans le temps (2) Indicateur partiellement SMART Mais l'indicateur pourrait être reformulé pour être plus précis comme suit : Indicateur: Nombre de politiques et réglementations en vue de faciliter la construction et l'exploitation des petites centrales hydrauliques basées les mini-réseaux destinées à l'électrification rurale Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici 2019: Au moins cinq (5) politiques et réglementations propres aux PCH rédigées/examinées et soumises à l'approbation du Gouvernement telles que : 1. Politique favorable à l'électrification rurale élaboré et opérationnelle 2. Politique Energétique Nationale actualisée 3. Code de l'Electricité actualisé et ses textes d'application élaborés 4. Cadre juridique/réglementaire encourageant les investissements du secteur privé dans le développement des petites centrales hydroélectriques élaboré 5. Textes d'application élaborés pour accompagner le cadre politique et légal

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 1.2: Instrument financier destiné à soutenir le développement des PCH basés sur les mini-réseaux adopté et mis en œuvre	Existence d'un instrument financier pour soutenir le développement des PCH alimentant des mini-réseaux.	Pas disponible	Achévé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	8,7 millions de dollars supplémentaires investis.	Indicateur spécifique, mesurable, réaliste, atteignable et pas délimité dans le temps (1) Indicateur SMART Mais, l'indicateur pourrait avoir comme cibles : <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici 2019: 01;</i> <i>Cible fin du projet: 8,7 millions de \$ Investis</i>
Produit 1.3: Critères tarifaires pour les PCH alimentant les mini-réseaux définis.	Disponibilité de critères pour définir les tarifs pour PCH. Existence de tarifs approuvés pour PCH.	Pas disponible	Achévé dans les 12 mois suivant le début du projet. Projet disponible pour la discussion	Déjà terminé Terminé dans les 12 mois suivant la fin du projet.	Indicateur spécifique, non mesurable, réaliste, atteignable et pas délimité dans le temps. L'indicateur est flou comporte 2 éléments : Disponibilité de critères et Existence de tarifs. (2) Indicateur partiellement SMART Proposition de reformulation: Indicateur: Disponibilité des critères et lignes directrices définissant les tarifs pour les PCH <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici 2019: Critères tarifaires disponibles ; Cible fin du projet: Tarifs disponibles et approuvés</i>

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 1.4: Fenêtre dédiée au centre national d'information (guichet unique) pour les développeurs de PCH établis.	Existence d'une fenêtre dédiée à la chambre de compensation nationale / guichet unique.	Pas disponible	Terminé dans les 10 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé	Indicateur spécifique, mesurable, réaliste, atteignable et délimité dans le temps (1) Indicateur partiellement SMART
Composante 2 : Développement de la capacité pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH avec des systèmes mini-réseaux (O & M & M).					
Résultat 2 : Capacité à fournir des solutions clé en main et des services O & M & M de qualité pour PCH développés.	Achèvement des activités de renforcement des capacités des parties prenantes.	Pas disponible pour le moment	Achévé dans les 12 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé	Indicateur peu spécifique, non mesurable et pas défini dans le temps ; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission : Indicateur : Ateliers de renforcement des capacités sur les PCH et micro-réseaux et ruraux en faveur des constructeurs de PCH Données de base: 0; Cible fin de projet (2023) : Au moins un atelier par PCH pilote organisé et un atelier portant sur les modèles d'opération et de gestion

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 2.1: Guide publié sur le développement de la petite hydraulique axé les mini-réseaux.	Disponibilité d'un guide sur le développement d'une PCH basé sur les mini-réseaux	Aucun disponible pour le moment	Achévé dans les 12 mois suivant le lancement du projet et Guide approuvé par les parties prenantes d'ici la fin de la première année.	Déjà terminé et Guide validé.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable, réaliste dans le temps. Absence de données de base et des cibles mal formulées (1) Indicateur SMART Mais, l'indicateur pourrait être reformulé comme suit : Indicateur : Nombre de guide publié sur le développement de PCH basé sur les mini-réseaux Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2019 : 1 ; Cible fin de projet (2023) : 0
Produit 2.2: Programme de renforcement des capacités sur le tas pour (hommes et femmes) les développeurs d'installations a été livré, notamment pour la conception de l'usine, la construction, la sélection de l'équipement, l'assemblage et l'exploitation et la	Disponibilité du programme pour le développement des capacités sur le tas	Pas disponible pour le moment	5 développeurs / fabricants d'équipements PCH intéressés formés à mi-projet.	10 autres développeurs / fabricants d'équipements PCH intéressés formés en fin de projet.	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps. (2) Indicateur partiellement SMART Toutefois, l'indicateur pourrait être reformulé comme suit : un programme de renforcement des capacités sur le tas des développeurs d'installations créé et mis en œuvre

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
<i>Résultats</i>					
maintenance.					
Produit 2.3: Services de conseil commerciaux et techniques aux concepteurs de mini-réseaux (hommes et femmes).	Existence de services consultatifs commerciaux et techniques efficaces.	Pas disponible pour le moment	Terminé dans les 12 mois suivant le lancement du projet. 10 membres du personnel formés à la fourniture de ces services.	Déjà terminé Déjà terminé	Indicateur spécifique, non mesurable, atteignable. Mais la situation de référence et les cibles mal formulées (2) Indicateur partiellement SMART Mais, l'indicateur pourrait être reformulé comme suit : <i>Indicateur : Nombre de personnel formés à la fourniture des services ayant pratiqué les conseils commerciaux et techniques ventilé par sexe (hommes et femmes)</i> <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2019 : 10 ; Cible fin de projet (2023) : 0</i>

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique						
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur	
Résultats						
Produit 2.4: Programme de renforcement des capacités sur mesure fourni aux agences nationales compétentes.	Preuve du programme de renforcement des capacités fourni aux agences nationales appropriées.	Pas disponible pour le moment	Achévé dans les 12 mois suivant le début du projet. 10 agents des agences nationales formés	Déjà terminé	Déjà terminé	Indicateur peu spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps. (2) Indicateur partiellement SMART Toutefois, l'indicateur pourrait être reformulé comme suit : <i>Programme de renforcement des capacités créé et mis en œuvre pour 10 agents des agences nationales dont au moins 40% de femmes. Données de base: 0; Cible à mi-parcours: 10 agents formés d'ici 2019</i>
Composante 3 : Déploiement des PCH alimentant des mini-réseaux.						
Résultat 3 : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques.	Modèle d'affaires défini, démontré et prêt à être largement utilisé.	Aucun tel modèle disponible maintenant.	Achévé dans les 12 mois suivant le début du projet.	Déjà terminé	Indicateur peu spécifique, non mesurable, non atteignable et pas défini dans le temps (3) Indicateur non SMART L'indicateur pourrait être reformulé comme suit : Indicateur: Nombre de modèle d'affaires défini et opérationnel <i>Données de base: 0; Cible à mi-parcours d'ici 2019 : 1</i>	

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 3.1: 8 sites PCH alimentant des mini-réseaux identifiés et évalués, et un modèle institutionnel / d'investissement défini.	Existence d'études complètes de faisabilité complètes et de plans d'affaires ou d'études de préfaisabilité pour les 8 sites identifiés.	Aucune étude de faisabilité / plan d'activités disponible pour le moment.	Achévé dans les 12 mois suivant le début du projet.	Déjà terminé	Indicateur imprécis, confus et non mesurable; absence de situation de référence et des cibles. Il y'a deux aspects : Existence d'études de faisabilité et de plans d'affaires ou études de préfaisabilités (3) Indicateur non SMART Mais, il peut être reformulé comme suit : Indicateur (a) : <i>Nombre d'études de faisabilité des 8 sites de PCH réalisées</i> <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2019 : 0 ; Cible fin de projet (2023) : 8</i> Indicateur (b): <i>Nombre de plans d'affaires disponibles</i> <i>Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2019 : 0 ; Cible fin de projet (2023) : 8</i>

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 3.2: Au moins 4 partenariats public-privé sont établis pour l'exploitation des PCH alimentant des mini-réseaux.	Existence de documents de partenariat entièrement exécutés.	Aucun à l'heure actuelle.	Complété dans les 24 mois du début du projet.	Déjà terminé	Indicateur imprécis et non mesurable ; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Mais, il peut être reformulé comme suit : Indicateur : Nombre de partenariats public-privé établis pour l'exploitation des PCH Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 04 ; Cible fin de projet (2023) : 0
Produit 3.3: 2 MW de puissance de production d'énergie basée sur le PCH.	Preuve qu'une capacité de production d'au moins 2 MW de PCH est opérationnelle	Aucun à l'heure actuelle.	1 MW terminé	1 MW supplémentaire complété	Indicateur peu spécifique, mesurable mais non réaliste par rapport au temps (2) Indicateur partiellement SMART Proposition de la mission: Indicateur : Nombre de MW de puissance de production d'énergie basée sur le PCH opérationnelle Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 1 MW ; Cible fin de projet (2023) : 1 MW

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
<i>Résultats</i>					
Produit 3.4: Au moins 2 modèles O&M&M durables sélectionnés pour tous les mini-réseaux.	Preuve du modèle durable sélectionné	Pas disponible pour le moment	Terminé dans les 12 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé	Indicateur imprécis (peu spécifique) et non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur : <i>Nombre de modèles O&M&M durables sélectionnés</i> Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2019 : 2 ; Cible fin de projet (2023) : 0
Produit 3.5: Utilisation productive encouragée pour augmenter la demande d'électricité dans les 8 sites.	Preuve de l'utilisation productive de l'électricité.	Négligeable à l'heure actuelle.	Preuve de l'utilisation productive de l'électricité	Amélioration du niveau de vie de la population rurale.	Indicateur imprécis (peu spécifique) et non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur : <i>Taux d'utilisation productive de de l'électricité par la population</i> Données de base: 0; Cible fin de projet (2023) : -

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Composante 4: Gestion des connaissances et partage des connaissances.					
Résultat 4: Sensibilisation accrue sur le potentiel de la petite hydraulique, au climat d'investissement et à l'intégration de la dimension de genre	Programme de relations publiques et de promotion des investissements défini, approuvé et prêt à être déployé	Manque d'information suffisante pour poursuivre le programme.	Preuve d'une sensibilisation accrue parmi les parties prenantes.	Sensibilisation accrue des parties prenantes en place à la promotion et au développement des PCH alimentant les mini-réseaux pour les services énergétiques villageois.	Indicateur peu spécifique et non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur (a): Nombre d'activités de sensibilisation et d'information organisé. Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 1 ; Cible fin de projet (2023) : 2 Indicateur (b) : Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation ayant compris les messages ventilé par sexe et âge Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : AD ; Cible fin de projet (2023) : AD
Produit 4.1: Plan national de mise en œuvre d'activités de sensibilisation / promotionnelles ciblant les investisseurs nationaux et internationaux	Plan de relations publiques et de promotion de l'investissement disponible et opérationnel.	Aucun plan de ce type disponible.	Achevé dans les 24 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé	Indicateur peu spécifique; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur : Nombre d'activités réalisées issues du plan de relations publiques. Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 1 ; Cible fin de projet (2023): 10

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit 4.2: Documents publiés (y compris vidéo) et réunions d'information avec les parties prenantes sur l'expérience / les meilleures pratiques du projet et les enseignements tirés.	Existence de matériel publié	Manque d'information sur les meilleures pratiques et les leçons apprises.	Partage des informations disponibles limitées.	Terminé dans les 3 mois suivant la fin du projet.	Indicateur peu spécifique non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées. (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur : Mise en place d'une plateforme de facilitation (centre d'échanges sur les meilleures pratiques du projet PCH). Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 0 ; Cible fin de projet (2023): 1
Produit 4.3: Diffusion des résultats du projet et des enseignements tirés dans le pays et dans la région.	Existence de produits et d'outils de diffusion	Absence de résultats de projet et de leçons apprises.	Partage des résultats de projets disponibles limités.	Terminé dans les 3 mois suivant l'achèvement du projet.	Indicateur imprécis et non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur : <i>Nombre d'exemplaires de rapports sur les résultats du projet et les enseignements tirés diffusés dans le pays et dans la région</i> Données de base: 0; Cible mi-parcours d'ici fin 2020 : 200; Cible fin de projet (2023) : 300

Examen critique des indicateurs de performance du projet PCH basé sur les données du Cadre Logique					
Livrables	Indicateurs objectivement vérifiables (OIV)	Valeur de référence	Valeur cible mi-projet	Valeur cible fin de projet	Cohérence de l'indicateur
Résultats					
Produit Diffusion des enseignements de l'intégration du genre dans le projet	4.4: Produits documentant les activités d'intégration de la dimension de genre, les obstacles et les réussites	Absence de rapport de projet	Partage des leçons apprises limitées sur l'intégration du genre.	Terminé dans les 3 mois suivant l'achèvement du projet.	Indicateur imprécis et non mesurable; la situation de référence et les cibles mal formulées (3) Indicateur non SMART Proposition de la mission: Indicateur (a) : Nombre d'emplois créés pour les femmes durant la construction des PCH Indicateur (b) : Nombre de femmes formées durant la mise en œuvre du projet. Données de base: 0; Cible fin de projet (2023) : 200

L'examen critique du cadre logique indique que le projet comprend 26 indicateurs permettant de mesurer la performance du projet dont cinq (5) pour l'objectif du projet et 21 pour les résultats y compris les produits attendus. Les indicateurs de résultats ont été définis pour mesurer l'impact du projet en termes d'investissements mobilisés, quantité d'énergie produite, et quantité d'émissions de GES réduite, emplois créés, ménages bénéficiaires du projet. Toutefois, la mission d'évaluation estime qu'il est nécessaire de mesurer aussi les retombées socio-économiques du projet en termes d'amélioration des conditions de vie de la population rurale, d'amélioration de la sécurité dans les zones cibles, etc.).

D'une manière générale, certains indicateurs définis tels que ceux de l'objectif du projet satisfont aux critères SMART. Par contre, ceux des résultats ou produits sont partiellement ou non SMART c'est-à-dire n'obéissent pas totalement aux critères et nécessiteraient d'être reformulés. Des propositions de reformulations ont été faites dans le tableau précédent.

L'examen critique du Cadre Logique du projet PCH-RCA met en évidence la faible qualité de plusieurs indicateurs de résultat et des produits du fait de l'absence de données de base et de la mauvaise définition des cibles. De plus, il dénote l'absence d'un indicateur de niveau supérieur permettant d'apprécier l'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales concernées par le projet. Il est à noter que la plupart des indicateurs proposés par le projet ne sont pas ventilés par sexe et/ou âge et ne permettront de mesurer l'intégration de l'égalité des sexes et l'implication des groupes vulnérables (femmes et des jeunes) aux activités génératrices de revenus (AGR) du projet.

Conclusions-recommandations :

La stratégie du projet demeure très pertinente du fait de son alignement avec les priorités nationales, les priorités des interventions de ses partenaires au développement, les priorités avec les objectifs de communauté internationale, et la prise en compte des besoins de la population. Toutefois, elle n'a pas pu se fonder sur les enseignements tirés des autres projets similaires dans le pays. En effet, il s'agit d'une initiative novatrice pour la réalisation des petites centrales hydroélectriques avec mini-réseaux que le pays n'a jamais expérimentée. La stratégie du projet s'est basée sur les expériences internationales qui ont démontré la viabilité des mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelable. Par ailleurs, le cadre logique du projet présente des insuffisances en termes de faible qualité des indicateurs et des cibles et du caractère non désagrégé par sexe de ceux-ci. La mission estime que la probabilité pour le projet de mesurer les progrès vers l'atteinte des résultats apparaît incertaine.

L'évaluation recommande de : (i) reprendre la théorie du changement et la faire valider par toutes les parties prenantes y compris le Bureau Pays PNUD et l'annexée au document du projet ; et (ii) Prendre en compte la proposition de reformulation des indicateurs et leurs cibles par la mission.

3.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

3.2.1 Analyse des progrès accomplis vers les réalisations

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la progression vers l'atteinte des résultats du projet à la date de l'examen à mi-parcours sur la base des indicateurs et des cibles proposés par le cadre logique du projet. Les indicateurs sont évalués selon la grille d'évaluation suivante :

Vert = Réalisé	Jaune= en voie de réalisation	Rouge= pas en voie de réalisation
-----------------------	--------------------------------------	--

Tableau 9: Matrice des progrès vers la réalisation des résultats

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Objectif du projet: Promouvoir l'investissement dans les PCH alimentant des mini-réseaux et développer un modèle économique approprié pour la durabilité de la fourniture de services énergétiques ruraux.	Réduction des émissions (en tCO2 sur une durée de vie de l'équipement de projet de 25 ans).	Les émissions de GES du pays étaient de 116 millions de tonnes en 2010 et devraient atteindre 189 millions de tonnes d'ici 2050.	0	Réduction cumulée de 10 684 tonnes de CO2.	Réduction de 327 250 tonnes de CO2 au cours de la durée de vie de 25 ans des PCH. Réduction cumulative estimée des émissions de GES de 780 000 tonnes de CO2 d'ici 2038, en appliquant un facteur de réplification de 3.	0	U	Aucune tonne de CO2 réduite puisque les PCH ne sont pas construites.
	Investissement dans PCH.	Aucun investissement dans la fourniture de services énergétiques ruraux par la production d'électricité des PCH alimentant les mini-réseaux.	0	Une capacité de 1 MW de PCH a été installée, entraînant un investissement de 8 millions de dollars.	L'installation de 2 MW de PCH a permis d'investir près de 16,7 millions de dollars.	0		Aucun investissement mobilisé pour la fourniture de services énergétiques ruraux par les PCH. Toutefois, l'activité de sélection des partenaires est reprogrammée
	Capacité installée (MW) et production annuelle d'énergie (MWh) par les PCH.	La contribution actuelle des PCH à la fourniture de services énergétiques ruraux est négligeable.	0	Production d'électricité cumulative de PCH de 12 210 MWh.	Production d'électricité à partir de PCH de 14 535 MWh / an.	0		Aucun MWh produit. Cependant, l'étude de faisabilité est en cours. Le rapport de démarrage a été produit le 19 mai 2020.

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
	Nombre d'emplois créés.	ND	0	200 emplois créés.	550 emplois créés.	0		Aucun emploi créé car les PCH ne sont pas encore construites et opérationnelles
	Nombre de bénéficiaires parmi les ménages et les entreprises dans les zones rurales	ND	0	3500 ménages bénéficiaires 500 petites entreprises commerciales / industrielles dans les zones rurales.	Plus de 6000 ménages bénéficiaires 1000 petites entreprises commerciales / industrielles dans les zones rurales.	0		Les unités de production ne sont pas encore construites pour fournir de l'électricité
Résultat 1 : Viabilité institutionnelle et financière de la PCH alimentant le mini-réseau assurée.	Politiques et stratégies pour le développement des PCH approuvées et opérationnelles.	Pas disponible		Achévé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	Déjà complété et approuvé par le gouvernement.		S	Le Document de Politique Energétique Décentralisée (PED) a été élaboré et disponible. Le PED a été approuvé en Conseil des Ministres, adopté par le Décret (Cf. Notification de Décision N° 147 relative à l'approbation par le Conseil des Ministres du 07 novembre 2019, de la PED, Décret n° 20. 025 du 22 janvier 2020, portant adoption de la PED)

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 1.1: Ensemble de politiques pour développer et exploiter les petites centrales hydrauliques basées sur les mini-réseaux	Disponibilité d'un ensemble de politiques pour le développement des PCH basés sur des mini-réseaux.	Pas disponible		Achevé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	Déjà complété et approuvé par le gouvernement.		S	La Politique Énergétique Nationale (PEN) a été actualisée mais les textes d'application du Code d'électricité ne sont pas disponibles.
Produit 1.2: Instrument financier destiné à soutenir le développement des PCH basés sur les mini-réseaux adopté et mis en œuvre	Existence d'un instrument financier pour soutenir le développement des PCH alimentant des mini-réseaux.	Pas disponible		Achevé et approuvé par le gouvernement dans les 9 mois suivant le lancement du projet.	8,7 millions de dollars supplémentaires investis.		S	Le Document d'opérationnalisation du Fonds national de garantie et d'investissement (FNGI) a été élaboré. Cependant, l'adoption des Statuts du FNGI par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument est en attente.
Produit 1.3: Critères tarifaires pour les PCH alimentant les mini-réseaux définis.	Disponibilité de critères pour définir les tarifs pour PCH. Existence de tarifs approuvés pour PCH.	Pas disponible		Achevé dans les 12 mois suivant le début du projet. Projet disponible pour la discussion	Déjà terminé Terminé dans les 12 mois suivant la fin du projet.		HU	Activité non réalisée

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 1.4: Fenêtre dédiée au centre national d'information (guichet unique) pour les développeurs de PCH établis.	Existence d'une fenêtre dédiée à la chambre de compensation nationale / guichet unique.	Pas disponible		Terminé dans les 10 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé		HU	Activité non réalisée
Résultat 2 : Capacité à fournir des solutions clé en main et des services O & M & M de qualité pour PCH développés.	Achèvement des activités de renforcement des capacités des parties prenantes.	Pas disponible pour le moment		Achevé dans les 12 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé		S	Activité réalisée et le rapport de l'atelier de sensibilisation, information et formation des parties prenantes établi.
Produit 2.1: Guide publié sur le développement de la petite hydraulique axé les mini-réseaux.	Disponibilité d'un guide sur le développement d'une PCH basé sur les mini-réseaux	Aucun disponible pour le moment		Achevé dans les 12 mois suivant le lancement du projet et Guide approuvé par les parties prenantes d'ici la fin de la première année.	Déjà terminé et Guide validé.		MU	Aucun Guide élaboré. Toutefois, le processus de recrutement des consultants chargés d'élaborer le Guide est en cours de finalisation.

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 2.2: Programme de renforcement des capacités sur le tas pour (hommes et femmes) les développeurs d'installations a été livré, notamment pour la conception de l'usine, la construction, la sélection de l'équipement, l'assemblage et l'exploitation et la maintenance.	Disponibilité du programme pour le développement des capacités sur le tas	Pas disponible pour le moment		5 développeurs / fabricants d'équipements PCH intéressés formés à mi-projet.	10 autres développeurs / fabricants d'équipements PCH intéressés formés en fin de projet.		MU	Aucun programme de renforcement des capacités sur le tas pour les développeurs n'est disponible. Toutefois, le processus de recrutement des consultants chargés d'élaborer le programme est en cours.
Produit 2.3: Services de conseil commerciaux et techniques aux concepteurs de mini-réseaux (hommes et femmes).	Existence de services consultatifs commerciaux et techniques efficaces.	Pas disponible pour le moment		Terminé dans les 12 mois suivant le lancement du projet. 10 membres du personnel formés à la fourniture de ces services.	Déjà terminé Déjà terminé		MU	Activité non réalisée, mais tributaire de la disponibilité du Guide pour les développeurs.

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 2.4: Programme de renforcement des capacités sur mesure fourni aux agences nationales compétentes.	Preuve du programme de renforcement des capacités fourni aux agences nationales appropriées.	Pas disponible pour le moment		Achevé dans les 12 mois suivant le début du projet. 10 agents des agences nationales formés	Déjà terminé		MU	Aucun programme de renforcement des capacités fourni aux agences nationales compétentes disponible.
Résultat 3 : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques.	Modèle d'affaires défini, démontré et prêt à être largement utilisé.	Aucun tel modèle disponible maintenant.		Achevé dans les 12 mois suivant le début du projet.	Déjà terminé		U	Modèle d'affaires non élaboré. Cependant, l'élaboration du modèle d'affaires est incluse dans les Tdrs de l'étude de faisabilité des 4 sites pilotes en cours
Produit 3.1: 8 sites PCH alimentant des mini-réseaux identifiés et évalués, et un modèle institutionnel / d'investissement défini.	Existence d'études complètes de faisabilité et de plans d'affaires ou d'études de pré-faisabilité pour les 8 sites identifiés.	Aucune étude de faisabilité / plan d'activités disponible pour le moment.		Achevé dans les 12 mois suivant le début du projet.	Déjà terminé		MS	Les travaux de l'étude de faisabilité des 4 sites pilotes sont en cours. Le rapport de démarrage est validé. Les 4 nouveaux sites ont été identifiés et le processus de recrutement du consultant international en charge de l'étude de pré-faisabilité est en cours.

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 3.2: Au moins 4 partenariats public-privé sont établis pour l'exploitation des PCH alimentant des mini-réseaux.	Existence de documents de partenariat entièrement exécutés.	Aucun à l'heure actuelle.		Complété dans les 24 mois du début du projet.	Déjà terminé		U	Aucun document de partenariat public-privé n'a été signé. Cette activité est tributaire des résultats de l'étude de faisabilité des sites pilotes et aussi de la disponibilité du guide pour développeurs et des textes d'application du Code de l'Electricité
Produit 3.3: 2 MW de puissance de production d'énergie basée sur le PCH.	Preuve qu'une capacité de production d'au moins 2 MW de PCH est opérationnelle	Aucun à l'heure actuelle.		1 MW terminé	1 MW supplémentaire complété		U	Aucune activité réalisée
Produit 3.4: Au moins 2 modèles O&M&M durables sélectionnés pour tous les mini-réseaux.	Preuve du modèle durable sélectionné	Pas disponible pour le moment		Terminé dans les 12 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé		U	Aucune activité réalisée
Produit 3.5: Utilisation productive encouragée pour augmenter la demande d'électricité dans les 8 sites ciblés.	Preuve de l'utilisation productive de l'électricité.	Négligeable à l'heure actuelle.		Preuve de l'utilisation productive de l'électricité	Amélioration du niveau de vie de la population rurale.		U	Aucune petite centrale hydroélectrique n'est encore construite

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Résultat 4: Sensibilisation accrue sur le potentiel de la petite hydraulique, au climat d'investissement et à l'intégration de la dimension de genre	Programme de relations publiques et de promotion des investissements défini, approuvé et prêt à être déployé	Manque d'information suffisante pour poursuivre le programme.		Preuve d'une sensibilisation accrue parmi les parties prenantes.	Sensibilisation accrue des parties prenantes en place à la promotion et au développement des PCH alimentant les mini-réseaux pour les services énergétiques villageois.		U	Aucune activité réalisée. Le processus de recrutement des consultants est en cours
Produit 4.1: Plan national de mise en œuvre d'activités de sensibilisation / promotionnelles ciblant les investisseurs nationaux et internationaux	Plan de relations publiques et de promotion de l'investissement disponible et opérationnel.	Aucun plan de ce type disponible.		Achevé dans les 24 mois suivant le lancement du projet.	Déjà terminé		U	Aucun plan disponible. Le processus de recrutement des consultants est en cours
Produit 4.2: Documents publiés (y compris vidéo) et réunions d'information avec les parties prenantes sur l'expérience / les meilleures pratiques du projet et les enseignements tirés.	Existence de matériel publié	Manque d'information sur les meilleures pratiques et les leçons apprises.		Partage des informations disponibles limitées.	Terminé dans les 3 mois suivant la fin du projet.		U	Aucun matériel publié. Le processus de recrutement des consultants est en cours

Stratégie de projet	Indicateur[1]	Niveau de référence[2]	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours[3]	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours[4]	Évaluation obtenue[5]	Justification de l'évaluation
Produit 4.3: Diffusion des résultats du projet et des enseignements tirés dans le pays et dans la région.	Existence de produits et d'outils de diffusion	Absence de résultats de projet et de leçons apprises.		Partage des résultats de projets disponibles limités.	Terminé dans les 3 mois suivant l'achèvement du projet.		U	Aucuns produits et outils de diffusion.Le processus de recrutement des consultants est en cours
Produit 4.4: Diffusion des enseignements de l'intégration du genre dans le projet	Produits documentant les activités d'intégration de la dimension de genre, les obstacles et les réussites	Absence de rapport de projet		Partage des leçons apprises limitées sur l'intégration du genre.	Terminé dans les 3 mois suivant l'achèvement du projet.		S	1-Etude pour l'intégration du genre au projet disponible 2-Document de projet d'autonomisation des femmes dans les sites du projet validé le 10 février 2021

3.2.2 Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

Les principaux obstacles susceptibles d'entraver encore la réalisation de l'objectif du projet sont répertoriés en trois catégories ci-dessous :

A. Contexte politique et sécuritaire du pays :

- Le contexte politique ponctuée par des rebellions et de tentative de coups d'Etat orchestrée par la coalition des patriotes pour le changement (CPC) en décembre 2020 empêchera la réalisation de l'objectif du projet.
- Le contexte sécuritaire de la République centrafricaine demeure très volatile. La maîtrise de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les sites du projet est un préalable incontournable pour la construction des 4 petites centrales hydroélectriques basées sur les mini-réseaux.

B. Mise en œuvre du projet :

- L'absence des textes d'application du code d'électricité.
- La faible mobilisation des ressources pour couvrir le budget total prévu par le ProDoc en vue d'investir dans la construction des 4 petites centrales hydroélectriques.
- La pandémie de la COVID 19 débutée en mars 2020 retarde la mise en œuvre de certaines activités telles que le recours aux services des consultants internationaux.
- L'absence des études de faisabilité de 4 sites freinera la réalisation de certaines activités dépendantes car l'achèvement ces études enclenchera la construction des petites centrales hydroélectriques. Aussi, les secteurs privés intéressés à participer au financement du projet attendent l'actualisation du coût des PCH afin de se positionner.
- L'absence de ressources humaines compétentes et disponibles (gestionnaires, techniciens, opérateurs) entraverait la mise en œuvre du projet.
- La faible implication des communautés dès le départ peut entraîner l'échec du projet. En effet, l'implication des populations locales constitue la clé de succès d'une exploitation durable des PCH car elle éviterait les actes de vandalisme, etc.
- La faible appropriation des objectifs du projet par toutes les parties prenantes clés.
- Peu d'actions de communication au sujet du projet est une source d'inquiétude.
- L'absence de la plateforme d'échange qui permettrait de rendre accessibles les informations pertinentes sur les PCH (site web).

C. Gouvernance et gestion du projet :

- L'absence de représentativité des représentants des communautés locales (autorités locales, leaders communautaires et représentants des femmes) dans le Comité de Pilotage.

3.2.3 Moyens par lesquels on pourrait accroître les effets bénéfiques du projet

A ce stade, il serait très difficile de mesurer les effets bénéfiques du projet car le projet a très peu progressé depuis son lancement officiel. Toutefois, la mission estime qu'il serait judicieux de tirer les enseignements des activités exécutées durant la période de mise en œuvre telles que : (i) l'actualisation de la Politique Énergétique Nationale, (ii) l'élaboration de la Politique Énergétique Décentralisée (iii) le processus d'élaboration des études de faisabilité et de pré-faisabilité des sites ; (iv) le processus de la mise en œuvre d'un instrument financier destiné à soutenir le

développement des PCH basés sur les mini-réseaux ; (v) le processus de recrutement des consultants nationaux et internationaux pour les études.

L'actualisation de la Politique Energétique Nationale (PEN) a été confiée à la Banque mondiale. Malheureusement, celle-ci n'a pas été réalisée, selon les résultats de nos entretiens avec l'équipe du projet, il est souhaitable que le gouvernement centrafricain puisse saisir officiellement le PNUD afin qu'une solution soit trouvée.

L'élaboration du Document de Politique Energétique Décentralisée (PED) a été inclusive car celle-ci a connu la participation de toutes les parties prenantes clés. Il a été approuvé en Conseil des Ministres, adopté par le Décret (Cf. Notification de Décision N° 147 relative à l'approbation par le Conseil des Ministres du 07 novembre 2019, de la PED, Décret n° 20. 025 du 22 janvier 2020, portant adoption de la PED). Cependant, le processus a été très long ne respectant pas le délai prévu pour ce livrable. La mission estime dorénavant, un plaidoyer doit être mené au niveau de sphère politique par le ministère de tutelle, partenaire de mise en œuvre du projet en vue de sensibiliser les hautes autorités sur l'importance du projet.

Le processus de recrutement de cabinet d'étude a été très long et les travaux de l'étude de faisabilité des 4 sites pilotes en cours ont démarré avec un retard considérable. En raison des restrictions liées au Covid 19, le rapport de démarrage de l'étude a été validé à distance par téléconférence. La persistance de la pandémie du Covid 19 couplée avec un contexte sécuritaire très volatile sur l'ensemble du territoire, le cabinet d'expertise ne pourra pas effectuer la mission de terrain d'ici avant 6 mois en vue de collecter les données techniques sur les différents sites (données hydrologiques, images satellites, etc.) pouvant permettre de finaliser les études de faisabilité. Face à cette situation, la mission estime qu'il serait souhaitable que le projet puisse engager des discussions avec les acteurs sur la possibilité de recruter un cabinet national afin de procéder à la collecte des données techniques sur les sites et les soumettre au cabinet international chargé de l'étude.

La même difficulté risque de se produire pour les 4 nouveaux sites déjà identifiés pour les études de pré-faisabilité pour lesquels le processus de recrutement du consultant international en charge est en cours. Tout ce retard enregistré indépendamment de la gestion de l'équipe du projet risque d'impacter sur la durée de la mise en œuvre du projet.

Le Processus de l'élaboration du document d'opérationnalisation du Fonds national de garantie et d'investissement (FNGI) a été participatif. Cependant, l'adoption des Statuts du FNGI par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument est en attente, ce qui risquerait d'impacter sur la mise en œuvre du projet. Puisque le FNGI est un élément déclencheur pour les promoteurs privés intéressés par ce projet. Afin d'éviter cela, les actions de plaidoyer auprès du Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises qui est en charge de l'élaboration des documents du FNGI doivent être accentuées par le projet en vue de présenter le dossier au Conseil des Ministres pour son adoption.

Dans le cadre de la diffusion des enseignements de l'intégration du genre dans le projet, il a été prévu la réalisation de l'étude de l'intégration du genre et l'élaboration du document de projet

d'autonomisation des femmes dans les sites du projet. Tous ces produits ont été obtenus avec un retard considérable car le processus de recrutement des consultants nationaux et internationaux pour les études a été très long ne respectant le délai prescrit par le projet.

D'une manière générale, les retards enregistrés dans le processus de recrutement des consultants sont souvent dus à lenteur dans la revue des termes de référence par les parties prenantes clés (PNUD et MDERH). Selon les résultats des entretiens, le délai de la revue des termes de référence par les acteurs peut aller jusqu'à trois (3) mois.

En définitif, la mission de l'évaluation propose d'accorder plus de temps pour la mise en œuvre de ce projet innovateur et pertinent pour le pays et de réviser le calendrier des activités prévues en vue de prendre en compte les éléments contextuels actuels.

Conclusions-recommandations :

A la lumière des éléments d'analyse de la matrice des progrès vers la réalisation des résultats, la mission conclut que le projet a très peu progressé depuis son démarrage effectif. Seulement quelques cibles à mi-parcours ont pu être atteintes mais avec des retards qui sont parfois non justifiés. Les principaux obstacles susceptibles d'entraver encore la réalisation de l'objectif du projet identifiés dans mériteraient une attention particulière pour la suite du projet.

Au vu de ces résultats la mission d'évaluation juge Assez insatisfaisante (MU) les progrès enregistrés par le projet PCH-RCA, ce qui correspond à un score de 3/6. C'est-à-dire la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.

3.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive

3.3.1 Dispositions relatives à la gestion

La structure organisationnelle du projet est composée d'un Comité de Pilotage du Projet regroupant les parties prenantes clés et d'une unité de gestion du projet (UGP), dirigée par un chef de projet, assisté d'un assistant administratif et financier. L'UGP est appuyé par un consultant international non-résident basé à New York qui effectue des missions ponctuelles d'assistance trois (03) fois/an. D'après les résultats des entretiens avec l'équipe du projet, ce dernier n'a pas pu effectuer de missions sur Bangui comme prévues pour diverses raisons à savoir : (i) le contexte sécuritaire très volatile, et (ii) la crise sanitaire liée au Covid 19 interdisant les voyages.

En raison de faible capacité de la partie nationale et de la situation sécuritaire très précaire sur l'ensemble du territoire, le projet est mis en œuvre suivant la modalité d'exécution DIM par le PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement de la République Centrafricaine et au Programme de pays.

Le PNUD, partenaire d'exécution est responsable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions, la réalisation des résultats et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Il est responsable du décaissement des fonds et de la réalisation des objectifs du projet, conformément au plan de travail approuvé.

Le Comité de pilotage a été créé par l'arrêté n°040 portant création du Comité de Pilotage du projet PCH, signé le 05 novembre 2018, soit 5 mois après le démarrage effectif du projet. Le retard de la mise en place du CP a impacté sur la mise en œuvre du projet en termes de prises de décisions.

L'évaluation estime que du fait du caractère novateur du projet et des enjeux y afférent, il aurait été souhaitable que les représentants des communautés locales soient représentés dans le CP, ceci garantirait le succès du projet en termes de sensibilisation, de communication et de protection des ouvrages construits. A titre d'exemple la mise en place des Comités Locaux de PCH regroupant les représentants des autorités locales, leaders communautaires etc. pourrait renforcer le dispositif de gestion.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion réactive, l'unité de gestion du projet a su réagir promptement face à l'impact de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les activités du projet, en reprogrammant le PTA 2020 pour l'adapter au contexte.

L'examen des principaux documents du projet (rapports, comptes rendus etc.) et les résultats des échanges avec les acteurs indiquent que des lenteurs ont été observées dans l'exécution des recommandations issues des réunions du Comité de Pilotage.

3.3.2 Planification des activités

Le document du projet comprend un chronogramme pluriannuel réparti en tâches/résultats avec les entités responsables. En examinant le chronogramme, la mission estime qu'il a été très ambitieux voir irréaliste car la planification n'a pas tenu compte de la complexité de la réalisation de certaines activités en vue de l'obtention des résultats escomptés. Il est recommandé de procéder à une révision du chronogramme pluriannuel sur les 2 années et demie restantes du projet pour tenir compte du nouveau contexte politique et sécuritaire du pays et de l'évolution la crise sanitaire liée à la nouvelle vague du Covid 19 qui sévit actuellement dans le monde entier.

La mise en œuvre du chronogramme pluriannuel est subordonnée à l'élaboration du PTA chaque année. Les plans de travail annuels/budgétisés dans la limite des ressources disponibles sont élaborés chaque année par l'équipe du projet. Les PTA 2018 et 2019 ont été élaborés et validés par les parties prenantes durant les réunions de Comité de Pilotage, ce qui a permis au projet de mettre en œuvre les activités programmées.

En revanche, le PTA de l'année 2020 a été préparé et signé le 08 février 2020 avec un budget total de **1 055 922 USD**. Celui-ci a été reprogrammé en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 le 26 mars 2020. En effet, dès l'apparition des premiers cas de contamination du coronavirus en République centrafricaine, le Gouvernement a pris des mesures de restrictions entre autres la fermeture aérienne et terrestre des frontières et la limitation/suspension des missions internes et

externes. Toutes ces mesures ont perturbé l'agenda de mise en œuvre du PTA 2020 et contraint le PNUD à reprogrammer les activités du plan de travail en question, ceci dans le cadre de la gestion réactive. Le PTA 2020 révisé reprend quelques activités mais non prioritaires et se traduit par une coupe budgétaire systématique environ **808 922 USD**. Malgré cette reprogrammation, la plupart des activités prévues n'ont pas été exécutées à l'exception de quelques-unes qui ont connues un début de réalisation telles que : (i) l'élaboration du document du projet d'autonomisation des femmes ; (ii) l'examen à mi-parcours du projet ; (iii) les études de faisabilité des 4 sites pilotes retenus pour les mini-réseaux identifiés ; (iv) les études de pré-faisabilité des 4 autres sites identifiés pour les mini-réseaux ; (v) la dotation des radios communautaires et centres de regroupements communautaires de Bangui et en milieu rural, en kits solaires ; (vi) le recrutement des consultants internationaux et nationaux en cours.

La mission de l'examen à mi-parcours conclut que la révision du PTA 2020 a permis de faire le réajustement en vue de prendre compte le contexte sanitaire lié au coronavirus. Dans l'ensemble, elle juge la qualité des PTA satisfaisante car ils sont suffisamment clairs pour permettre une planification détaillée et précise des activités à entreprendre durant chaque année de mise en œuvre. De plus, la mission considère que les activités programmées annuellement dans les PTA sont pertinentes pour contribuer à l'obtention des produits et à l'atteinte des objectifs du Projet.

3.3.3 Financement et cofinancement

A- Financement

La situation des ressources disponibles affectées au projet de 2018-2020 sont réparties par les principaux donateurs comme suit :

Tableau 10 : Financement du projet

Donateurs	Montant des ressources disponibles par année			Total	%
	2018	2019	2020		
FEM	409 500	129 250	645 901	1 184 651	75,41
PNUD	100 000	123 354	163 021	386 375	24,59
TOTAL	509 500	252 604	808 922	1 571 026	100,00

Source : Calcul du consultant à partir des PTA

Au regard du tableau ci-dessus, l'évaluation conclut que le gros pourvoyeur des ressources du projet depuis son démarrage à ce jour est le GEF avec un montant de 1 184 651 USD, soit **75,71%** et le PNUD avec 386 375 USD, soit **24,59%**.

Le tableau ci-dessous résume l'exécution financière du projet ventilée par résultat sur l'ensemble de la période (2018-2019-2020).

Tableau 11: Exécution financière par rapport aux ressources disponibles allouées (PTA 2018-2019-2020)

Composantes	Ressources allouées PTA 2018-2019-2020	Montant exécuté Sans engagement	Montant exécuté avec engagement	% d'exécution sans engagement	% d'exécution avec engagement

Résultat 1	201 599	113 076	159 304	56,09	79,02
Résultat 2	254 873	94 949	94 949	37,25	37,25
Résultat 3	683 080	249 127	461 121	36,47	67,51
Résultat 4	80 243	7 453	28 221	9,29	35,17
Gestion de projet	343 075	277 773	277 912	80,97	81,01
Total	1 562 870	742 378	1 021 507	47,50	65,36

Source : Calcul du consultant à partir des rapports financiers du projet

Le niveau de consommation cumulé Fonds FEM et PNUD confondu sans engagement est respectivement de 742 378 USD, soit un taux d'exécution financière de 47,50 %. Avec engagement, le niveau d'utilisation des ressources est de 1 021 507 USD, soit un taux d'exécution de 65,36%.

Toutefois, il serait intéressant de procéder à l'analyse de l'exécution financière du projet par rapport au budget total disponible afin d'apprécier l'efficacité en termes de capacité d'absorption des ressources et de tirer une conclusion qui pourrait servir à l'équipe de projet d'améliorer leur gestion financière.

L'exécution financière par rapport au budget total sur la période concernée par l'examen à mi-parcours c'est-à-dire 2018-2019-2020 se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 12: Exécution financière de 2018-2019-2020 par rapport au budget total du projet

Composantes	Budget total disponible	Montant exécuté sans engagement	Montant exécuté avec engagement	% d'exécution sans engagement	% d'exécution avec engagement
Résultat 1	250 000	113 076	159 304	45,23	63,72
Résultat 2	300 000	94 949	94 949	31,65	31,65
Résultat 3	2 050 000	249 127	461 121	12,15	22,49
Résultat 4	220 000	7 453	28 221	3,39	12,83
Gestion de projet	325 000	277 773	277 912	85,47	85,51
Total	3 145 000	742 378	1 021 507	23,61	32,48

Source : Calcul du consultant à partir des rapports financiers du projet

L'analyse fait ressortir une *faible capacité d'absorption des ressources* par le projet. Sur **3 145 000 USD** des ressources disponibles affectées au projet, seulement **742 378 USD** ont été utilisés durant les deux années et demie, soit un taux d'exécution financière sans engagement de **23, 61%**. Avec engagement, le taux est porté à **32,48%**. Les résultats 2, 3 et 4 ont très peu avancé, cela s'explique par le retard dans le démarrage des travaux de construction des PCH. On remarque une forte consommation des ressources au niveau de rubrique gestion de projet avec un montant de **277 912 USD**, soit environ **85,47%**. Ce fort taux représente les frais liés à la gestion du projet (salaire du personnel, charges de gestion etc.).

Ce faible pourcentage d'utilisation des ressources reflète le retard accumulé dans la mise en œuvre des activités du résultat 3 « *un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques* » et le recrutement

des consultants nationaux et internationaux pour les études. A ce rythme, la mission de l'examen à mi-parcours estime que le projet atteindra difficilement les objectifs fixés à savoir la construction de 4 mini centrales hydroélectriques dans le délai prévu.

A- Cofinancements

Le tableau 12 ci-dessous présente le niveau de mobilisation des cofinancements. Il a été élaboré sur la base des lettres de cofinancement reçues par le projet.

Tableau 13 : Niveau de mobilisation de cofinancements

Source du cofinancement	Nombre de partenaires de financement	Type de cofinancement	Montant confirmé au moment de l'approbation du directeur (US\$)	Montant réel perçu au moment de l'examen à mi-parcours (US\$)
PNUD	1	Espèces	500 000	344 046
Gouvernement	1	Espèces	600 000	0
Développement Multilatéral et Banques locales	1	Espèces	9 000 000	0
Secteur privé	1	Equité	6 558 000	0
TOTAL			16 658 000	344 046

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, le montant réel perçu à la date de l'examen à mi-parcours est de **344 046 USD**, soit **0,02%**. Le niveau de mobilisation de cofinancements est très insuffisant ce qui entravera la réalisation des activités du projet sur le délai restant. La mission de l'évaluation suggère au cas où les partenaires (Banques locales et les secteurs privés) demeurent inquiets face au contexte politique et sécuritaire du pays, l'agence d'exécution (PNUD) et le Gouvernement pourraient mener le plaidoyer auprès des nouveaux partenaires en vue de mobiliser les ressources additionnelles afin de combler le Gap du budget.

3.3.4 Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet

Le suivi et l'évaluation du projet a été entrepris conformément aux exigences obligatoires du PNUD décrites dans le POPP du PNUD et la Politique d'Evaluation du PNUD et du GEF. Le document de projet PCH comprend un plan de suivi et d'évaluation décrivant les activités, la responsabilité principale, le coût indicatif à imputer au budget du projet et la plage de temps pour la réalisation des activités. Au total, un budget indicatif de **208 450 USD** a été affecté aux activités de S&E, soit environ 1,8% du budget total du projet.

Au regard de l'examen critique du tableau ci-dessous, la mission d'évaluation confirme que les rapports d'exécution du projet sont produits conformément à la fréquence prévue dans le ProDoc (Plan de suivi et d'évaluation) et suffisamment détaillés pour éclairer les parties prenantes clés en vue de la prise de décision. A la date de l'examen à mi-parcours, deux (2) REP ont été produits (REP 2018 et 2019) et le REP 2020 est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la mission d'examen à mi-parcours estime que la plupart des activités inscrites dans le plan de S&E n'ont pas été exécutées. Il est nécessaire que l'équipe du projet s'y attèle pour les 2,5 ans restants.

S'agissant de la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet, l'évaluation considère que les ressources allouées sont suffisantes pour les activités de suivi-évaluation programmées. Mais, la mission estime qu'il est difficile d'apprécier l'efficacité des ressources allouées vu que la plupart des activités de suivi-évaluation n'ont pas été exécutées du fait de faible niveau de la mise en œuvre du projet.

Le tableau ci-dessous rappelle les exigences de suivi et d'évaluation du GEF leur état de réalisation à la date de l'examen à mi-parcours.

Tableau 14: Exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du GEF et budget de S & E et leur état de réalisation

Exigences de suivi et d'évaluation du GEF	Responsabilité principale	Coûts indicatifs à imputer au budget du projet (USDUS)		Plage de temps	Etat de réalisation à la date de l'examen à mi-parcours
		Subvention du GEF	Co-financement		
Atelier de lancement	Bureau Pays du PNUD	5000	5 000	Dans les deux mois suivant la signature du document de projet	Atelier de lancement organisé le 22 août 2010 dans le délai
Rapport de démarrage	Chef de projet	Aucun	Aucun	Dans les deux semaines de l'atelier de démarrage	Atelier de démarrage tenu du 05 au 06 mars 2019 avec un léger retard de délai.
Exigences de suivi et de notification standard du PNUD telles que définies dans le POPP[1] du PNUD	Bureau Pays du PNUD	Aucun	Aucun	Trimestriel, annuellement	Rapports sont produits
Suivi des indicateurs dans le cadre de résultats du projet	Chef de projet	12 000	8	4 000 USD/an effectué annuellement	Pas d'information
Rapport d'exécution du projet du FEM (REP)	Chef de projet et Bureau Pays du PNUD et équipe du PNUD-GEF	Aucun	Aucun	Annuellement	REP 2018,2019 2020 disponibles
Vérification du MED selon les politiques d'audit du PNUD	Bureau Pays du PNUD	9 000	6 000	Annuelle ou autre fréquence selon les politiques d'audit du PNUD - 3 000 USD/an	Rapport d'audit 2019 Rapport d'audit 2020 est en cours
Leçons apprises et génération de connaissances	Chef de projet		3 000	Annuellement	Pas d'information

Surveillance des risques environnementaux et sociaux et des plans de gestion correspondants pertinents	Chef de projet BP PNUD	Aucun	3 000	En cours	Les risques sont mis à jour tous les 6 mois dans ATLAS Dates de dernière mise à jour : 31/12/2020 : Risque Conflit-civil 03/01/2021 : Risque financier, Leadership et gestion, Climat/Environnement et Santé et sécurité alimentaire 31/12/2020 : Risque développement des capacités des partenaires nationaux
Traiter les griefs environnementaux et sociaux	Chef de projet Bureau Pays du PNUD BPPS au besoin	Aucun pour le temps du chef de projet, et le BP PNUD	Aucun		Pas d'information
Réunions du comité de pilotage	Comité de pilotage Bureau Pays du PNUD Chef de projet	Aucun	3 000	Au minimum, annuellement	1. CR réunion du CP du 19/12/2018 2. CR réunion du CP du 22/01/2020 3. CR réunion du CP du 17 février 2021 en cours
Missions de supervision	Bureau Pays du PNUD	Aucun	4 000	Annuellement	Pas d'information
Missions de Surveillance	Equipe PNUD-GEF	Aucun	4 000	Dépannage au besoin	Deux missions effectuées par le Conseiller Technique Régional (formation des parties prenantes et du chef de projet sur le cycle de projet)
Gestion des connaissances, comme indiqué dans le Résultat 4	Chef de projet	26 450	Aucun	En cours - à couvrir dans le cadre des frais de projet	Pas d'information
Missions d'apprentissage du Secrétariat du GEF/visites de sites	Bureau Pays du PNUD et gestionnaire de projet et équipe du PNUD-GEF	Aucun	Aucun	A déterminer.	Pas d'information

L'outil de suivi à mi-parcours du GEF doit être mis à jour par (ajouter le nom de l'institut national/régional, le cas échéant)	Chef de projet	10 000	5 000	Avant que la mission d'examen à mi-parcours ait lieu.	Réalisée partiellement. A la demande de la mission, l'outil de suivi a été mis à jour partiellement par le chef de projet qui a rencontré des difficultés d'écriture dans la feuille de calcul
Examen indépendant à mi-parcours (MTR) et réponse de la direction	Bureau Pays du PNUD et équipe de projet et équipe du PNUD-GEF	25 000	5 000	Entre 2 nd et 3 rd REP.	MTR en cours. Date de démarrage le 23/11/2020 au lieu de juin 2020 comme prévue dans le plan de l'évaluation du ProDoc (Annexe3)
L'outil terminal de suivi du GEF doit être mis à jour par (ajouter le nom de l'institut national / régional, le cas échéant)	Chef de projet	10 000	5 000	Avant que la mission d'évaluation finale ait lieu	A réaliser à partir de l'an 5
Évaluation finale indépendante (TE) incluse dans le plan d'évaluation du PNUD et réponse de la direction	Bureau Pays du PNUD et équipe de projet et équipe du PNUD-GEF	40 000	5 000	Au moins trois mois avant la fermeture opérationnelle	A réaliser à partir de l'an 5
Traduction des rapports MTR et TE en anglais	Bureau Pays du PNUD	10 000	5 000		Après la validation du MTR
TOTAL Coût indicatif Excluant le temps du personnel de l'équipe de projet et le personnel du PNUD et les frais de voyage		147 450	61 000		

3.3.5 Participation des parties prenantes

Le dispositif de gouvernance du projet préconise que le CP soit co-présidé par le PNUD et le MDREH et que celui-ci doit s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes ainsi que de leurs rôles et responsabilités. C'est essentiellement à travers les réunions du CP que la participation des parties prenantes s'est matérialisée. A la date de l'examen à mi-parcours, trois (3) réunions de CP ont été organisées aux dates de 19/12/2019 ; 22/01/2020 et 15/02/2021. Ces réunions ont permis aux membres du Comité de Pilotage de se prononcer sur les rapports d'exécution du projet et d'adopter les PTA.

La majorité des parties prenantes interviewées lors de la mission d'évaluation à mi-parcours ont signalé qu'une seule réunion du CP par an ne suffit pas aux acteurs clés de s'informer et d'apprécier les progrès enregistrés par le projet. Face à cela, il est souhaitable d'organiser des revues semestrielles du projet pour permettre à toutes les parties prenantes de suivre l'état d'avancement du projet afin d'être au même niveau d'information.

Les parties prenantes gouvernementales au niveau national ont appuyé la mise en œuvre du projet en vue d'atteindre les objectifs du projet à travers de multiples réunions organisées avec des partenaires au développement aux dates suivantes :

- 08/10/2018 (réunion avec le Président de l'Assemblée Nationale),
- 18/10/2018 (réunion avec le chargé de la Banque Africaine de Développement),
- 14/12/2018 (réunion avec une équipe d'experts de la Banque Mondiale),
- 18/09/2018 (réunion avec l'équipe de la Délégation de l'Union Européenne),
- 18/12/2018 (réunion avec l'équipe de la Délégation de l'Union Européenne),
- 18/10/2019 (réunion entre le Ministre Conseiller à la Présidence chargé des Investissements et la cheffe de la section Economie de la Délégation de l'UE)
- 11/02/2020 (réunion avec le Senior Energy Specialist de la Banque Mondiale),

Malgré tous ces efforts déployés en termes de sensibilisation des partenaires par le gouvernement et le PNUD, le projet n'a pas pu mobiliser les co-financements parallèles prévus à l'exception de l'Etat centrafricain.

3.3.6 Communication de données

Dans le cadre de la gestion réactive, toutes les grandes décisions (ex : reprogrammation des PTA 2019 et 2020 et recommandations des diverses ententes entre le projet et la Banque Mondiale relatives à confier le lead de l'actualisation de la politique énergétique nationale et l'étude tarifaire) sont documentées et notifiées au Comité de pilotage. Certains membres du Comité de Pilotage peuvent aussi être sollicités individuellement en dehors des dates habituelles pour discuter des Tdrs des activités comme ce fût le cas pour les consultants nationaux et internationaux.

Dans le cadre de la communication de données du GEF, les PIR sont transmis annuellement, avec un arrêté des comptes et des opérations conformément aux échéances contenues dans le plan de S&E.

D'après les entretiens avec les parties prenantes, les résultats des PIR ne semblent pas avoir été partagés avec les parties prenantes nationales, de même que le rapport de synthèse de l'atelier régional pour l'Afrique centrale (RCA, Congo, Burundi, RDC, Rwanda, Sao Tome et Principe), organisé du 2 au 5 juillet 2019 à Goma (RDC). Or, ce rapport expose les principales contraintes et difficultés rencontrées par BP-PNUD dans ces pays pour la mise en œuvre de leur programme sur les mini-centrales hydroélectriques. De plus, il présente l'expérience de l'île d'Idjwi de l'électrification par les PCH avec les activités connexes appuyée par le PNUD. Le rapport comporte des recommandations et un plan d'action susceptibles d'éclairer les parties prenantes nationales (Gouvernement).

3.3.7 Communication

Au niveau interne, le Comité de Pilotage est le principal mécanisme de communication entre l'équipe du projet et les autres parties prenantes. Le CP est chargé de prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD / partenaire d'exécution.

Les grandes décisions (ex : PTA 2020 reprogrammé en raison du COVID 19) sont documentées et débattues en Comité de pilotage. Le projet a organisé 2 réunions de Comité de Pilotage réunissant les parties prenantes. Alors qu'il est prévu d'organiser chaque 3 mois les réunions du Comité de Pilotage. Les résultats des entretiens issus des rencontrent avec les parties prenantes

montrent que les parties prenantes ne sont pas tous informées de l'état d'avancement du projet et des révisions des PTA. Une seule réunion du CP par an ne suffit pas de suivre les progrès et de faire de suggestions en cas de difficultés.

Au niveau externe, aucuns moyens de communication appropriés n'ont été mis en place, pour faire part au public des progrès accomplis par le projet PCH du fait de l'absence d'une stratégie de communication et d'un plan de communication. Le projet PCH n'est pas connu du grand public particulièrement les populations riveraines. Le site Web prévu dans le cadre de ce projet pour promouvoir les activités n'a pas été créé. A ce jour, les campagnes de sensibilisation du public ne sont pas organisées à l'exception de l'atelier de sensibilisation, de formation et de communication organisé du 05 au 06 mars 2019 en faveur des parties prenantes du projet.

Les résultats des entretiens téléphoniques avec quelques populations des sites concernés indiquent qu'elles ont été consultées par l'équipe du projet lors d'une mission de visite des sites de PCH en 2017 mais pas associées à la formulation du projet. Toutefois, plusieurs missions venues de Bangui ont réuni les autorités administratives et locales pour leur parler de l'électrification de la ville sans associer les autres catégories de la population.

La mission d'examen à mi-parcours recommande qu'en l'absence de la stratégie de communication, l'Unité de Gestion de Projet devra engager très rapidement les actions de communication souples en vue de sensibiliser et d'informer la population des activités du projet. Les actions de communication telles que la réalisation des bulletins trimestriels et la diffusion d'émissions radio, l'organisation des réunions locales et/ou villageoises et les dialogues communautaires etc.

Conclusions-recommandations :

Compte tenu des co-financements non mobilisés à ce jour, faible capacité d'absorption des ressources liée à la lenteur dans l'exécution de activités, inexistance des populations locales (autorités et communautés locales) dans le dispositif de gouvernance (Comité de Pilotage), peu de communications au sujet du projet, contexte sécuritaire précaire dans les sites du projet ainsi que la crise sanitaire liée au coronavirus apparue en mars 2020, l'évaluation considère que tous ces facteurs ont impacté négativement la mise en œuvre du projet. Certes, la mise en œuvre de certaines des quatre (4) composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des activités et produits des composantes nécessitent des mesures correctives. Au regard des constats et analyse à ce niveau, l'évaluation juge que celle-ci a été Assez insatisfaisante (MU) et attribue une note de 3/6.

En vue d'améliorer la mise en œuvre pour la suite du projet, la mission de l'examen à mi-parcours formule des recommandations suivantes : (i) Engager dès à présent des discussions pour une éventuelle prorogation du délai du projet; accentuer les actions de plaidoyer auprès des PTF pour susciter leur intérêt au sujet du projet ; (iii) organiser une mini-table ronde des Bailleurs en vue de mobiliser les ressources additionnelles pour combler le Gap du budget du projet ; (iv) réviser le chronogramme pluriannuel (calendrier et budget) pour le rendre réaliste en tenant compte du contexte sécuritaire actuel et celui lié au Covid 19 ; (v) intégrer les populations bénéficiaires directs du projet dans le dispositif de gouvernance ; et (vi) disponibiliser très rapidement la stratégie de communication en vue de sensibiliser le grand

3.4 Durabilité

Des risques liés au projet ont été identifiés dans le document du projet et doivent être mis à jour régulièrement par une fréquence définis par le ProDoc. La dernière mise à jour des risques sur ATLAS a été faite les mois de décembre 2020 et janvier 2021 par le bureau de pays du PNUD et mise à la disposition de la mission d'examen à mi-parcours. Le tableau ci-dessous résume les risques mis à jour :

Tableau 15: Risques liés au projet mis à jour

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
<p>Conflit Civil : La RCA est dans une situation post-conflit, mais il subsiste des poches de troubles dans certaines parties du pays et cela pourrait faire échouer la mise en œuvre du projet.</p>	Politique	P=4 I=5	31/12/2021 P=4 I=5	<p>Le PNUD a joué et continuera de jouer un rôle clé pour résoudre la crise politique qui alimente les troubles civils. La sécurité de l'ONU surveille en permanence la situation du pays et met en œuvre des stratégies d'adaptation selon les événements sur le terrain. Dans cet esprit et par excès de prudence, les sites du projet ont été sélectionnés dans des zones où la situation est relativement calme et où la possibilité d'une situation conflictuelle est minimale. L'évolution de la situation de conflit sera étroitement surveillée par l'équipe de sécurité du Bureau Pays du PNUD, qui sera régulièrement consultée pendant la préparation et la mise en œuvre du projet et leurs contributions et avis seront sollicités sur la situation de sécurité sur les sites du projet. En outre, la participation et la consultation de la communauté feront partie intégrante des activités du projet afin d'assurer l'adhésion et de minimiser le risque d'escalade des conflits et d'autres tensions potentielles.</p> <p><i>Appréciation de la mission de l'évaluation :</i> <i>L'occupation de 80% du territoire par les groupes armés actifs dans le pays et l'organisation d'élections présidentielles et législatives prévu le 27 décembre 2020 pourraient resurgir les conflits armés et créant l'insécurité dans tout le pays rendant difficile la réalisation des activités du projet.</i> <i>Le risque demeure critique car l'impact et la probabilité sont très élevés car les derniers</i></p>	BP PNUD	Pas de changement

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
				<i>évènements survenus à la veille des élections les témoignent.</i>		
<p>Politique : Un soutien timide pour un cadre visant à encourager le secteur privé à investir dans des petites centrales hydroélectriques avec des mini-réseaux pour l'électrification rurale.</p>	Opérationnel	P=3 I=3		Il existe la possibilité que le gouvernement n'intervienne pas suffisamment tôt dans un cadre politique qui encouragera le secteur privé à investir dans de petites centrales hydroélectricité avec mini-réseaux pour l'électrification rurale; à titre d'exemple, il n'y a pas de plan directeur d'électrification rurale et le Code de l'Electricité de 2005 autorisant le secteur privé (PPP) pour produire de l'électricité dans le pays, soit pour la vente au réseau ENERCA, soit pour l'exploitation d'un mini-réseau isolé, ne s'est pas encore matérialisé en un seul investissement en l'absence des directives et procédures d'accompagnement du secteur privé dans le sous-secteur de l'électricité. Si cela arrivait, la mise en œuvre du projet serait entravée. Cependant, le Gouvernement est fortement motivé à fournir l'accès à des services énergétiques modernisés à la vaste population rurale qui utilise des formes d'énergie traditionnelles, pour améliorer leur qualité de vie et pour des activités génératrices de revenus, et est motivé par ses plans pour atteindre les Objectifs de Développement Durable. À cette fin, il n'a publié que très récemment un projet de politique énergétique décentralisée, envoyant ainsi le bon signal aux parties prenantes. La communauté des donateurs, y compris la BAD, l'UE et la Banque Mondiale, travaille également avec le gouvernement pour mettre en place la bonne politique d'électrification rurale et espère que cela encouragera le gouvernement à approuver la politique énergétique	BP PNUD	Pas de changement Initié

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
				<p>décentralisée dans un avenir très proche, très probablement cette année-ci (en 2017). De plus, les interventions du projet dans le cadre de la Composante 1 aideront à atténuer ce risque.</p> <p><i>Appréciation de la mission de l'évaluation :</i></p> <p><i>Le risque politique pour ce projet est atténué grâce à la volonté politique du gouvernement qui s'est matérialisée à travers l'élaboration et l'adoption des politiques et stratégies pour le développement des PCH basées sur les mini-réseaux (PEN et PED) et le document d'opérationnalisation du FNGI.</i></p>		
<p>Leadership et gestion : Absence de politique de développement des énergies nouvelles et renouvelables, insuffisance de l'encadrement</p>	Opérationnel		<p>03/01/2021</p> <p>P=3 I=3</p>	<p>L'étude de faisabilité des sites, le recrutement des consultants nationaux et internationaux pour l'élaboration de plans de formation et de perfectionnement du futur personnel de gestion des unités construites ainsi que de renforcement des capacités des structures nationales compétentes en cours de mise en œuvre par le PNUD permettront de renforcer les capacités nationales en matière de leadership et de gestion.</p>		En cours
<p>Développement des capacités des partenaires nationaux : Mauvaise gouvernance, mauvais climat des affaires, insuffisance de mesures incitatives,</p>	Opérationnel		<p>03/01/2021</p> <p>P=3 I=3</p>	<p>Le PNUD a produit et remis au gouvernement le 20 janvier 2020, le Document d'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'investissement (FNGI) qui a motivé l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi n° 20.011 portant code des petites et moyennes entreprises et créant le FNGI qui a été promulguée le 16 mai 2020. Le FNGI, une fois opérationnel, constituera un instrument financier destiné à soutenir le développement des PCH basés sur les mini réseaux. Ce FNGI vise,</p>		En cours

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
				<p>parmi tant d'autres opérateurs, à soutenir les développeurs privés et à rassurer les banques. Le Document comprend d'abord les éléments du cadre institutionnel et juridique du FNGI à savoir les Statuts, le Règlement Intérieur, les Procédures de traitement des demandes d'intervention du fonds, le Manuel général de procédures administratives, comptables et financières et les projets de lettres d'agrément du Fonds et de ses Dirigeants. Le Document remis au gouvernement comprend également les éléments préparatoires de la table-ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la constitution du capital social du FNGI.</p>		

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
<p>Risque financier : La pauvreté généralisée de la population, résultant de l'absence d'une source de revenu durable, peut entraîner une diminution de la capacité de payer les services d'électricité.</p>	Opérationnel	P=3 I=3	03/01/2021 P=3 I=3	<p>Le projet a délibérément décidé de cibler les préfectures / sous-préfectures avec des mini-réseaux ENERCA déjà existants mais non performants. Dans ces endroits, il existe déjà un historique de la capacité et de la volonté de payer des consommateurs lorsque les mini-réseaux ont été mis en service. En outre, les enquêtes socio-économiques réalisées au cours de la PPG révèlent que les ménages consacrent déjà une bonne partie de leurs revenus à des alternatives, telles que les piles sèches pour l'éclairage et les radios, ainsi que les frais quotidiens de recharge de leur téléphone. Enfin, la disponibilité de l'électricité leur permettra de s'engager dans des activités productives, renforçant ainsi leur capacité à payer leur consommation d'électricité. Tout cela est traité dans la Composante 3 et indique que le risque financier n'est pas trop préoccupant.</p> <p><u>Appréciation de la mission de l'évaluation :</u></p> <p><u>Absence des études complètes de faisabilité et de plans d'affaires devant fournir les informations sur la capacité et la propension à payer des services d'électricité. A ce jour, aucune tarification de l'électricité produite par les PCH alimentant les mini-réseaux disponible dans le pays.</u></p> <p><u>La réalisation du produit 3.1 de la composante 3 pourrait minimiser le risque identifié.</u></p>	BP PNUD	Pas de changement En cours

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
<p>Manque d'engouement pour les investisseurs : La RCA occupe le 185^e rang sur 190 pays dans « La facilité de faire des affaires », selon la publication de la WB / IFC « Doing Business 2017 ».</p>	Opérationnel	P=4 I=4		<p>Le fait que la RCA se classe au 185^e rang des 190 pays dans la catégorie « Facilité de faire des affaires », selon la publication « Doing Business 2017 » de la WB / IFC, pourrait dissuader les investisseurs de recourir à la technologie hydroélectrique, bien que cela n'ait pas tempéré la volonté des investisseurs d'investir dans les industries du diamant et de la foresterie pour bénéficier des opportunités commerciales disponibles dans le pays. En tout état de cause, le projet mettra en place un programme de soutien financier dans le cadre de la Composante 1 qui visera à minimiser les risques financiers auxquels les prêteurs et investisseurs pourraient être confrontés en optant pour le développement hydroélectrique pour l'électrification rurale par mini-réseaux.</p> <p><u>Appréciation de la mission de l'évaluation</u></p> <p><u>L'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI) à travers l'adoption de loi par le Gouvernement pourrait atténuer le risque identifié « manque d'engouement pour les investisseurs privés »</u> <u>L'impact et la probabilité du risque identifié devraient être revus.</u></p>	BP PNUD	<p>Pas de changement</p> <p>En cours</p>
<p>Technologie : Petite hydraulique et autres équipements électriques de mauvaise qualité introduits dans le pays.</p>	Opérationnel	P=3 I=3		<p>Des systèmes solaires domestiques (SHS) de mauvaise qualité, ainsi que leur mauvaise qualité d'installation utilisant des batteries de voiture de 12 V, ont été introduits en RCA, bien que sur une base limitée, et ils ont été sujet à de fréquentes défaillances, ébranlant ainsi la confiance des</p>	BP PNUD	<p>Pas de changement</p> <p>En cours</p>

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
				<p>utilisateurs. Par conséquent, le projet aidera le gouvernement dans le cadre de la Composante 2 à garantir qu'il n'y ait pas de répétition de cette expérience malheureuse concernant les composants d'équipements hydroélectriques et autres équipements électriques en mettant en place, par le biais de son Département des normes et de l'assurance qualité des contrôles strictes sur les normes de l'hydroélectricité et d'autres équipements électriques qui peuvent être importés et installés dans le pays. En outre, le Gouvernement veillera à ce que toutes les installations et tous les travaux d'entretien soient effectués uniquement par des techniciens agréés et certifiés, conformément aux codes de l'électricité établis.</p> <p><u>Appréciation de la mission de l'évaluation</u></p> <p><i><u>Si le processus de recrutement des consultants nationaux et internationaux lancé par le PNUD pour l'élaboration des plans de formation et de perfectionnement du futur personnel de gestion des unités construites ainsi que du renforcement des agents des agences aboutissent dans le délai prévu, alors le risque identifié pourrait être atténué.</u></i></p>		
<p>Climat : Les changements climatiques peuvent entraîner une variabilité accrue du régime hydrologique et des régimes de précipitations de la RCA, ce qui peut poser des défis au</p>	Opérationnel	P=3 I=3	03/01/2021 P=3 I=3	Le PNUD demeure conscient que plusieurs risques environnementaux notamment la réduction des précipitations peuvent affecter les flux d'eau, provoquer la dégradation des terres et des bassins versants suite à l'érosion et aux pressions démographiques. Le PNUD poursuit donc son	BP PNUD	Pas de changement Non initié

Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
		Prévus	Mis à jour			
développement de la petite hydroélectricité et affecter la planification énergétique et les investissements dans l'infrastructure.				appui au Gouvernement par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales permettant de relever les défis nationaux liés au temps, au climat et aux changements climatiques en vue d'atténuer ce risque. Un accent est mis sur l'appui à l'élaboration du Plan national de lutte contre la sécheresse et du Plan National d'Adaptation en plus de la révision de la CDN pour augmenter les ambitions de la RCA en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES).		
<p>Environnemental (Santé et sécurité de la communauté) :</p> <p>Apparition du coronavirus, grave infection des personnes à l'échelle mondiale ayant motivé la fermeture aérienne et terrestre des frontières, mission interne et externe suspendues.</p>			<p>03/01/2021</p> <p>P=4 I=4</p>	En vue de mitiger les risques liés aux mesures restrictives prises par le gouvernement et ses partenaires à l'instar des autres pays, le PNUD a recommandé le travail à distance ayant permis de réaliser certaines activités du Projet. Afin d'éviter toute nouvelle perturbation de l'agenda des activités, le PNUD entend d'appuyer sur le travail à distance et la consultation locale pour optimiser les résultats.	BP PNUD	En cours

Au regard du tableau ci-dessus, six (6) risques à impact et probabilité variables ont été identifiés au départ.

Le risque **conflit civil** s'est aggravé avec l'occupation des sites du projet par la coalition des groupes armés à la veille des élections présidentielles et législatives du 27 décembre 2020. La tenue de ces élections a entraîné des troubles politiques et sécuritaires ayant impacté la mise en œuvre des activités du projet. La mesure préconisée serait d'envisager la réflexion sur la prorogation de la durée du projet afin de permettre la réalisation des 4 PCH prévues.

Le risque **financier** demeure plausible du fait de la difficulté à mobiliser les cofinancements parallèles prévus dans le document du projet. La mesure préconisée pour atténuer ce risque serait de se focaliser sur la construction de deux (2) PCH dans les sites de la Lobaye (Mbaïki) et de la Mambéré-Kadéï (Gamboula) et d'intensifier le plaidoyer auprès partenaires financiers pour la mobilisation des cofinancements. Par ailleurs, la mission de l'évaluation estime que les autres risques identifiés pourraient être contrôlés par le projet si toutes les activités prévues sont mises en œuvre de manière adéquate.

Le risque lié à la **pandémie de la COVID 19** débuté en mars 2020 a un impact non négligeable sur la mise en œuvre des activités du projet particulièrement le recours aux consultants nationaux et internationaux. Le télétravail fortement encouragé par les PTF constitue la mesure d'atténuation si le projet souhaiterait rester dans l'élan de la mise en œuvre des activités. C'est pourquoi, le rapport de démarrage des études de faisabilité de 4 sites a été validé par téléconférence le 19 mai 2020. La pauvreté généralisée de la population, exacerbée par la crise sanitaire liée au coronavirus entraînant la perte des sources de revenus, peut réduire la capacité des ménages à payer les services d'électricité.

3.4.1 Risques financiers pour la durabilité

La mission d'évaluation estime qu'il existe des risques financiers qui menaceraient la durabilité du projet si les partenaires techniques et financiers (PTF) en particulier le PNUD et le Gouvernement ne poursuivent pas leurs efforts de plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires. Ces menaces sont entre autres : (i) la faible mobilisation de cofinancement parallèle car à la date de l'examen, le projet a pu mobiliser que 600 000 USD du Gouvernement centrafricain sur un total de 16 158 000 USD attendu ; (ii) l'absence de financement à la fin de l'intervention du GEF pourrait menacer la durabilité du projet du fait de l'option choisie par le gouvernement centrafricain qui s'appuie sur les investissements privés et des subventions pour les études d'avant-projet, l'équipement et la construction des mini-réseaux alimentés par des PCH.

3.4.2 Risques socio-économiques pour la durabilité

La mission estime qu'il existe des risques socio-économiques pour la durabilité du projet même si les avantages que la technologie hydroélectrique pourrait apporter en vue d'améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales sont démontrés. La persistance de l'insécurité dans les sites du projet par les groupes rebelles pourrait avoir un impact très significatif sur les PCH, sur les activités génératrices de revenus planifiées etc.

3.4.3 Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité

Le renforcement du cadre institutionnel et juridique pour l'exploitation des petites centrales hydroélectriques basées sur les mini-réseaux à travers l'élaboration de la Politique Énergétique Décentralisée (PED), l'actualisation de la Politique Énergétique Nationale (PEN) et les procédures d'accompagnement (textes d'application) permet de garantir la durabilité des PCH.

L'existence et l'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI) dont les statuts et le règlement intérieur en attente de l'adoption par le conseil des Ministres permet de soutenir les l'investissement privé dans les 4 petites centrales hydroélectriques axées sur des mini-réseaux pour l'électrification rurale. Cette option permet aux promoteurs privés engagés dans les PCH de pérenniser les acquis du projet.

Le renforcement des capacités des investisseurs privés pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH pour alimenter des mini-réseaux, des agences telles qu'ACER, ARSEC et l'implication des administrations sectorielles et des autorités locales prévues dans le projet devraient créer des compétences nationales et locales à même de prendre le relais après la fin du projet et de pérenniser les bénéfices engendrés.

3.4.4 Risques environnementaux pour la durabilité

Le changement climatique peut entraîner une variabilité accrue du régime hydrologique et des régimes de précipitations, ce qui pourrait menacer la durabilité des ouvrages construites à long terme et affecte la planification énergétique et les investissements dans l'infrastructure. La mesure d'atténuation serait de renforcer les capacités du personnel du gouvernement sur les aspects clés pour relever les défis nationaux liés au climat et au changement climatique et de surveiller en permanence les projections climatiques faites par les institutions internationales en charge du climat.

Conclusions-recommandations :

Au regard de l'analyse des risques liés à la durabilité du Projet PCH-RCA, la mission de l'examen à mi-parcours conclut que le risque conflit-civil s'est aggravé avec l'occupation de presque tout le territoire par éléments armés de la coalition des patriotes pour changement (CPC) en décembre 2020, accentuant ainsi l'insécurité et limitant les déplacements dans les sites du projet. Le risque financier constitue le principal goulot d'étranglement du projet car à ce jour, le projet a bénéficié que des fonds GEF, PNUD et du Gouvernement centrafricain à hauteur de 3 145 000 USD. Par contre, les co-financements annoncés dans le ProDoc ne sont pas encore mobilisés ce qui risquerait d'impacter négativement sur les activités du projet.

Par ailleurs, la persistance de la pandémie de Covid 19 risque d'impacter les résultats atteints par le projet. Puisque, les mesures de restriction mise en place par le Gouvernement (limitation des déplacements, des réunions à plus de 10) et le PNUD (réorientation de ligne budgétaire du projet pour soutenir les activités de sensibilisation liées au Covid 19 dans les 16 préfectures par la dotation des radios communautaires en kits solaires) impactent directement sur la mise en œuvre et les résultats du projet.

Sur cette base, la mission d'évaluation considère que la durabilité du projet est assez probable (ML), ce qui correspond à un score de 3/4

4. Conclusions et recommandations

4.1 Conclusions

La stratégie du projet demeure pertinente et efficace et reste une réponse appropriée à la préoccupation majeure du gouvernement centrafricain qui est celle de favoriser l'accès des régions rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale et de placer la RCA sur la trajectoire de l'atteinte de l'ODD 7. Le projet PCH vise à soutenir les initiatives de départ en levant les obstacles spécifiquement liés à l'investissement dans les petites centrales hydroélectriques décentralisées. Certes, la stratégie du projet n'a pas pu se fonder sur les enseignements tirés des projets pertinents et similaires en République centrafricaine car c'est une première expérience que le pays n'a jamais connue. Toutefois, elle s'est basée sur des expériences internationales (RCA, Congo, Burundi, RDC, Rwanda, Sao Tome et Principe) qui ont démontré la viabilité des mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelable pour différentes technologies.

Le projet PCH est corroborée à la fois par son alignement aux politiques et stratégies nationales et sectorielles (RCPCA 2018-2021, PEN et PED) et les besoins de la population. Il est cohérent avec les priorités d'intervention de ses partenaires au développement (PNUD-GEF, UE, BM, BAD), et de la communauté internationale (ratification de 3 **Conventions de Rio** de Janeiro en 1992 issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement).

Quant à la prise en compte du genre, il apparaît clairement que la dimension genre ne semble pas être prise en compte dans le document du projet de manière spécifique. On note l'absence des activités destinées à l'autonomisation économiques des femmes et des budgets y afférents. Certes, le document du projet mentionne que l'Égalité du Genre représente un objectif significatif (GEN2). Cependant, quasiment tous les indicateurs de suivi proposés ne sont pas sexospécifiques pour une meilleure intégration du genre. Ce qui demeurerait une faiblesse est fort heureusement en train d'être rattrapé par le projet en recrutant une consultante nationale pour l'élaboration du document du projet d'autonomisation des femmes pour les PCH. Le document du projet est en cours de validation.

S'agissant de l'état d'avancement du projet, peu de progrès ont été réalisés depuis son démarrage effectif. A la date de l'examen à mi-parcours, seulement quelques cibles à mi-parcours ont pu être atteintes mais avec des retards qui sont parfois non justifiés. Il est fort probable que les objectifs du projet ne soient pas atteints à la date prévue de fin du projet. Les études de faisabilité de 4 sites pilotes du projet qui en réalité devrait déclencher la construction des PCH ne sont pas disponibles. Les critères tarifaires pour les PCH alimentant les mini-réseaux ne sont pas définis car ils sont tributaires des études de faisabilité. C'est à mi-décembre 2020 que le processus de recrutement des consultants nationaux et internationaux chargés d'élaborer le guide sur les PCH, le programme de renforcement de capacités des acteurs sur le tas pour les développeurs des PCH, le plan de communication etc. a été lancé. A ce jour, aucun livrable n'a été encore obtenu.

Au niveau financier, l'analyse dénote une faible capacité d'absorption des ressources allouées au projet. En effet, après deux années et demie de mise en œuvre du projet, le niveau d'exécution

financière sans engagement est de l'ordre de **23,61%**, et de **32, 48%** avec engagement. Les fonds mis à disposition du projet pendant cette période proviennent respectivement du FEM et du PNUD.

Par rapport à la mise en œuvre du projet, la structure organisationnelle du projet composée d'un Comité de Pilotage et d'une unité de gestion du projet (UGP), appuyée par un consultant international non-résident basé à New York effectuant des missions ponctuelles d'assistance trois (03) fois/an a permis au projet d'être opérationnel. Cependant, cette disposition relative à la gestion est limitée par la non-représentativité des populations rurales bénéficiaires.

La planification des activités s'est faite chaque année à travers l'élaboration des PTA par l'unité de gestion du projet et validés par le comité de pilotage. La mission estime que cette procédure est tout à fait respectée. Dans le cadre de la gestion réactive, l'UGP a su réagir promptement en révisant le PTA 2020 pour l'adapter au contexte lié au Covid. Il est à préciser que les activités programmées annuellement dans les PTA sont pertinentes pour contribuer à l'obtention des produits et à l'atteinte des objectifs du Projet.

Concernant le système de suivi et d'évaluation du projet, les activités du projet sont documentées régulièrement mais il se pose un problème de diffusion des rapports auprès des parties prenantes. De plus, la plupart des exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du FEM et budget de S & E et leur état de réalisation ne sont exécutées.

S'agissant du financement/cofinancement, le financement du projet provient du FEM et du PNUD. Tandis que, les cofinancements attendus par le projet ne sont pas versés.

Malgré les progrès infime, quelques obstacles identifiés et qui sont susceptibles d'entraver encore la réalisation de l'objectif du projet sont entre autres, le contexte politique et sécuritaire très volatile, la crise sanitaire liée au Covid 19, les études de faisabilité et de pré-faisabilité des sites non disponibles, les Co-financements parallèles non mobilisés, la non représentativité des populations rurales dans le dispositif de gouvernance identifiés dans mériteraient une attention particulière pour la suite du projet.

Concernant les risques pouvant menacer la durabilité du projet, la mission de l'examen considère que les risques financiers sont plausibles susceptibles de menacer la durabilité du projet si les partenaires techniques et financiers (PTF) en particulier le PNUD et le Gouvernement ne poursuivent pas leurs efforts de plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires. Ces menaces sont entre autres : (i) la faible mobilisation de cofinancement parallèle car à la date de l'examen, le projet a pu mobiliser que 600 000 USD du Gouvernement centrafricain sur un total de 16 158 000 USD attendu ; (ii) l'absence de financement à la fin de l'intervention du GEF pourrait menacer la durabilité du projet du fait de l'option choisie par le gouvernement centrafricain qui s'appuie sur les investissements privés et des subventions pour les études d'avant-projet, l'équipement et la construction des mini-réseaux alimentés par des PCH.

En outre, l'insécurité généralisée sur l'ensemble du territoire particulièrement dans les 4 sites pilotes du projet suite aux élections présidentielles et législatives du 27 décembre 2020 et la persistance de la pandémie du Covid 19 constitueraient des risques pouvant menacer la durabilité du projet.

4.2 Recommandations

À la lumière de l'analyse et des conclusions présentées plus haut dans ce rapport, l'équipe d'évaluation formule les 20 principales recommandations suivantes dans le but d'améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du projet. La réalisation de ces recommandations doit permettre au projet de réaliser les objectifs escomptés :

Rec#	Recommandations	Entité responsable	Délai
A	Stratégie du projet		
A.1	Reprendre la théorie du changement sous le format proposé par le GEF et la faire valider par toutes les parties prenantes y compris le Bureau Pays PNUD et l'annexée au document du projet	UGP/BP PNUD/CP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
A.2	Réviser le chronogramme pluriannuel (calendrier et budget) pour le rendre réaliste en tenant compte du contexte sécuritaire actuel et celui lié au Covid 19	UGP/BP PNUD/CP	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
A.3	Impliquer davantage les populations rurales bénéficiaires du projet en les intégrant dans le dispositif de gouvernance (représentants autorités et communautés locales)	UGP/BP PNUD/CP	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
A.4	Intégrer le Ministère des Finances et du Budget à la gouvernance du projet.	UGP/BP PNUD/CP	Avant 4 ^{ème} trimestre 2021
A.5	Prendre en compte la proposition de reformulation des indicateurs et leurs cibles par la mission.	UGP/BP PNUD	Avant 3 ^{ème} trimestre 2021
B	Progrès vers la réalisation des résultats		
B.1	Rendre disponible les études de faisabilité de 4 sites pilotes en vue d'enclencher la construction des PCH	UGP/BP PNUD	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
B.2	Poursuivre les actions engagées (le recrutement des consultants et autres activités) par l'équipe du projet tout en restant proactif.	UGP	Durant la suite du projet
C	Mise en œuvre et gestion réactive		
C.1	Engager dès à présent des discussions pour une éventuelle prorogation de délai du projet (la demande doit être soumise 6 mois avant la date prévue de clôture opérationnelle ⁵) en adressant une requête au PNUD en vue de donner la chance au gouvernement de réaliser ses objectifs en matière d'électrification rurale.	RR BP PNUD	Début 2022
C.2	Solliciter l'expertise du PSU procurement service unit du bureau pour demander leur conseil concernant la situation de WAPCOS, le cabinet indien pour la suite des études.	BP PNUD	2 ^{ème} trimestre 2021
C.3	Adresser une demande officielle au PNUD pour se renseigner sur l'état d'avancement réel de l'actualisation de la	GOUV/MDERH	2 ^{ème} trimestre 2021

⁵ Note d'orientation des fonds verticaux du PNUD (FEM, FVC, AF) 2020 / # 8: Note d'orientation mise à jour de juin 2020 sur le processus d'approbation de l'extension des projets VF, 25 juin 2020

	Politique Energétique Nationale (PEN) confiée à la Banque mondiale. Au besoin, prendre une décision qui s'impose afin de rendre disponible la PEN.		
C.4	Organiser une mini-table ronde des PTF en vue de mobiliser les ressources additionnelles pour combler le Gap du budget du projet.	MDERH/BP PNUD	4 ^{ème} trimestre 2021
C.5	Accélérer le décaissement de la contribution de l'Etat très rapidement pour mettre à la disposition du projet	MDERH/Gouvernement	3 ^{ème} trimestre 2021
C.6	Accentuer les actions de plaidoyer auprès des partenaires multilatéraux, Banques locales et le secteur privé pour susciter leur intérêt au sujet du projet (mobilisation de cofinancement)	MDERH/BP PNUD	3 ^{ème} trimestre 2021
C.7	Disposer très rapidement du plan de communication en vue de sensibiliser le grand public et le site Web pour promouvoir les activités du projet.	UGP	Avant 2 ^{ème} trimestre 2021
C.8	Respecter la fréquence des réunions trimestrielles de Comité de Pilotage pour le suivi de l'avancement des activités du projet, en y associant toutes les parties prenantes concernées (figurant dans l'arrêté 040 portant création du CP). A la date de l'examen à mi-parcours, 2 réunions de CP ont été organisées.	CP	Tous les trimestres
C.9	Partager les rapports d'exécution du projet avec toutes les parties prenantes pour que celles-ci soient au même niveau d'information.	UGP/CP	Tous les trimestres
C.10	Actualiser l'outil de suivi du GEF dans le délai prescrit par le plan de S&E	UGP	Avant chaque évaluation
C.11	Faire le suivi auprès du gouvernement pour l'adoption des textes juridiques du FNGI par le Conseil des Ministres permettant de rendre opérationnel l'instrument financier.	UGP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
C.12	Achever tout le processus de recrutement des consultants en cours afin de disposer du guide sur le développement de la petite hydroélectricité axé les mini-réseaux, du programme de renforcement des capacités sur le tas et de la stratégie de communication.	UGP	Avant fin 2 ^{ème} trimestre 2021
E	Durabilité		
E.1	Mobiliser les Cofinancements parallèles prévus par le projet	UGP/GOUV/PNUD	Avant fin décembre 2021
E.2	Rendre opérationnel le FNGI, instrument financier pour la durabilité	GOUV	Avant fin mars 2021
E.3	Surveiller l'évolution de la pandémie du Covid 19	UGP/BP PNUD	Durant la période du projet

5. Annexes

Annexe 1 : Mandat pour l'examen à mi-parcours



Au service
des peuples
et des nations

Examen à mi-parcours du PNUD-GEF

« Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine »

Termes de référence pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e)

Pays	: République Centrafricaine
Intitulé de la mission	: Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'évaluation à mi-parcours du Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine
Date limite de candidature	: ---- 2020
Catégorie	: Energie et environnement
Type de contrat	: Contrat individuel
Niveau du poste	: Consultant(e) national(e)
Langues requises	: Français
Date de commencement	: 1 ^{er} novembre 2020
Durée du contrat initial	:
Durée prévue de la mission	: 60 jours ouvrables

1. INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de grande envergure intitulé Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine (RCA) (n° PIMS : 5680), mis en œuvre par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, qui doit être réalisé en cinq (5) ans. Le projet a été lancé le 20 juin 2018 et se trouve presque dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* (http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf, http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf).

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

2.1. Contexte de développement

La RCA avec une superficie d'environ 623 000 km², 5,069 millions d'habitants (dont 50,2% de femmes parmi lesquelles 61% vivant en milieu rural), dispose d'un potentiel important en ressources naturelles notamment agropastorale, forestières, minières et hydrauliques avec un potentiel hydroélectrique du pays estimé à environ 2 000 MW dont 1% est valorisé. Malgré ce fort potentiel, la RCA est classée parmi les dix pays les plus pauvres au monde. Le cycle de crises dans lequel la RCA se trouve depuis 2013, a progressivement ruiné le tissu économique et social et mis le pays dans un état de vulnérabilité général, avec des besoins énormes pour sa reconstruction. Les indicateurs sociaux économiques se sont dégradés et avec eux, les indicateurs du sous-secteur de l'électricité qui, malgré les efforts entrepris depuis 1983, demeurent parmi les plus bas de la sous-région.

Ainsi, malgré les efforts entrepris depuis la grande période d'étiage de 1983, en 2019, le taux d'accès à l'électricité est de 23% à Bangui et d'environ 4% au niveau national, le taux de desserte est de 24%, et le taux d'électrification de 3,8% et quasi nul à l'intérieur du pays. C'est à ce titre que la deuxième communication nationale (SNC) de la RCA à la CCNUCC en 2013 puis la Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) de Septembre 2015 ont mentionné que le secteur de l'énergie est devenu le 3^{ème} plus grand producteur de CO₂ derrière les secteurs agricole et sylvicole avec 2% d'émissions par an qui pourrait atteindre près de 25% du total des émissions de gaz à effet de serre du pays à l'horizon 2030. En effet, ces faibles taux de desserte et d'électrification ont fait de la biomasse et les combustibles fossiles, les principales sources d'énergie en 2019, avec 98,2% du bilan énergétique soit 2,64 millions de tonne de bois consommés durant l'année.

En 2017, en réponse à cette situation, le PNUD, à la demande du gouvernement, a élaboré et soumis au GEF une fiche de projet qui a été approuvée le 31 janvier 2018, donnant lieu ainsi la signature entre le gouvernement le PNUD du Document de projet de promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA.

Le projet été mis au point pour aider le gouvernement de la RCA pour favoriser l'accès des populations rurales à l'électricité et améliorer ainsi, leurs conditions de vie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) 2018 – 2021 et le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 qui sont tous alignés sur la stratégie de relèvement du gouvernement centrafricain contenu dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017 – 2021. En effet, le Résultat stratégique 3

de l'UNDAF+ « L'économie centrafricaine est relevée de manière durable » contribue à la priorité stratégique numéro 3 du RCPCA : « *assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs* » dont l'un des objectifs, Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication), s'harmonise avec l'Effet 3.2 de l'UNDAF+ « D'ici 2021, Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente, éthique et durable des ressources naturelles ». De même dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF+, les quatre composantes du PCH – RCA répondent au Produit du CPD 1⁶ et au Produit 1 du Plan stratégique 2018-2021⁷ pour lequel le PNUD assure le lead et couvre la période du 20 juin 2018 au 31 décembre 2020. Toutes ces interventions prennent en compte la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'investissement privé, de l'intégration régionale et de la libre circulation des biens et des personnes pour le développement des échanges régionaux, de la création d'emplois, du développement des secteurs porteurs de croissance et de réformes des structures de l'économie aux niveaux national, local et communautaire qui sont également les objectifs assignés à ce projet.

2.2. Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés

Le projet cherche à répondre à la préoccupation majeure du gouvernement centrafricain qui est celle de favoriser l'accès des régions rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale et de placer ainsi le pays sur la trajectoire de l'atteinte de l'ODD 7. Pour ce faire, il s'agit d'appuyer les institutions à poursuivre les stratégies de base commencées depuis 2005 par la réforme du sous-secteur de l'électricité avec l'adoption d'un ensemble de mesures juridiques et d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour le secteur énergétique en mettant l'accent sur l'électrification rurale et en ouvrant le sous-secteur de la production d'électricité aux producteurs indépendants d'électricité. C'est dans ce cadre que le gouvernement a déjà adopté le Code de l'électricité, la politique énergétique nationale ayant donné naissance à l'Agence pour l'Électrification Rurale et l'Agence de régulation du secteur de l'électricité, organisme de régulation indépendant chargé entre autres de la tarification.

C'est dans un contexte de pays post-conflit que le projet PCH – RCA se met en œuvre, l'exposant à des menaces ou risques majeurs comme l'insécurité, l'insuffisance des ressources en raison de l'orientation prioritaire des fonds vers l'assistance humanitaire, et désormais l'insécurité sanitaire due à la crise à la coronavirus (COVID) de l'année 2019 qui constituent en même temps des obstacles contextuels.

Au plan de la mise en œuvre, les petites centrales hydroélectriques sont confrontées à des obstacles spécifiques qui dépassent ceux décrits ci-dessus :

- Absence d'une politique et d'un cadre réglementaire favorables qui facilitent l'intérêt des investisseurs pour la production d'électricité à partir de petites centrales hydroélectriques pour les mini-réseaux isolés.
- Large méconnaissance de la technologie dans le pays. Hormis la petite centrale hydroélectrique de 120 kW située à Gamboula, il n'existe aucune installation connue qui puisse servir de modèle de viabilité financière pour les promoteurs de projets et les investisseurs.
- Coût de mise en place des PCH très élevé que les mini-réseaux diesel installés auparavant par l'ENERCA.
- L'absence de financement privé et public pour l'électrification rurale qui exacerbe la situation globale.

2.3. Description et stratégie du projet

2.3.1. Stratégie du projet

⁶ **Produit du CPD 1** : Objectifs de croissance verte intégré à des politiques de secteurs spécifiques au niveau national

⁷ **Produit 1 du Plan stratégique 2018-2021 : 1.5** Solutions adoptées pour réaliser l'accès universel à une énergie propre, abordable et durable (Comprend l'énergie renouvelable ainsi que les combustibles et les technologies propres)

Le projet PCH – RCA vient soutenir les initiatives de départ en levant les obstacles spécifiquement liés à l'investissement dans les petites centrales hydroélectriques décentralisées. Il est cohérent avec la stratégie FEM-6 de lutte contre le changement climatique (CCM-1, transfert de technologie et stratégies et politiques de soutien), notamment celle du programme 1 (Favoriser le financement et le développement opportuns des technologies à faibles émissions de carbone et des options d'atténuation et en démontrer les effets) et du programme 2 (développer et mettre en œuvre un ensemble de mesures et d'initiatives stratégiques innovantes pour encourager la mise en place de mesures d'atténuation) parce que son principal objectif est de faciliter l'investissement dans les dispositifs de mini-réseaux MCH en République centrafricaine.

Les principales composantes de ce projet sont les suivantes :

- Instruments politiques et financiers et système incitatif pour les petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux.
- Renforcement des capacités pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- Déploiement des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- Promotion des investissements et du genre, gestion et partage des connaissances

2.3.2. Objectifs

(i) Objectif opérationnel global

De manière opérationnelle, le projet vise à promouvoir l'investissement dans de mini-réseaux utilisant l'énergie de petites centrales hydroélectriques pour fournir des services d'électricité dans les zones rurales en RCA afin de "garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et modernes à la population rurale" d'ici 2030 à un coût abordable" et de manière durable, avec un impact négatif minimal sur l'environnement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ayant obtenu l'adhésion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

(ii) Objectif spécifiques

Sur le plan opérationnel, le projet comprend quatre (04) objectifs spécifiques :

- (5) Doter le sous-secteur de l'électricité d'instruments politiques et financiers ainsi que de systèmes d'incitation en faveur des mini- réseaux de PCH.
- (6) Renforcer les capacités de gestion des mini-réseaux de PCH.
- (7) Construire quatre (04) mini-réseaux de PCH.
- (8) Développer les relations publiques et promouvoir des investissements dans les PCH y compris le genre.

2.4. Résultats attendus et localités du projet

Les résultats attendus par composante du projet sont :

- Composante 1 :
Résultat 1 : La viabilité institutionnelle et financière des PCH basée sur les mini-réseaux assurée.
- Composante 2 :
Résultat 2 : Capacité à fournir des solutions clés en main et des services d'exploitation, de maintenance et de gestion (O & M & M) de qualité pour PCH développée.
- Composante 3 :
Résultat 3 : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques.

- Composante 4 :
Résultat 4 : Sensibilisation accrue sur le potentiel des PCH, au climat d'investissement et à l'intégration du genre.

2.5. Localités du projet

Les localités concernées par ce projet sont présentées dans le Tableau 1 ci-après :

Nom du site	Préfecture	Puissance envisagée (kW)	Cours d'eau	Localités de consommation et distance du site PCH (km)
Chute de Mbecko	Lobaye	600 kW	Mbeko	Mbaïki (10 km du site + 4,5 km de réseau de distribution ENERCA en ville)
Gbassem	Lobaye	550 kW	Loamé	Boda (1,5 km du site + Réseau de distribution ENERCA existant sur 6 km en ville)
Gamboula	Mambéré Kadei	420 kW + 120 kW existante	Kadei	Gamboula (3 km du site + réseau locale existante des ONG. Pas de réseau de distribution en ville).
Baidou (Bac)	Ouaka	600W	Baidou	Bambari (13 km du site + 8,9 km Réseau de distribution ENERCA existant en ville)

2.6. Information techniques sur le projet (Tableau 2)

Intitulé du projet : "Promotion des petites centrales hydroélectriques pour alimenter des mini-réseaux afin d'assurer un meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine".

Pays : République Centrafricaine **Partenaire d'exécution** : Programme des Nations-Unies pour le Développement **Modalité de gestion** : Modalité d'Exécution Directe (MED/DIM)

Résultat UNDAF/Programme Pays - CAP-Résultat 33 : La population et les parties prenantes des secteurs public et privé utilisent les ressources naturelles de manière plus rationnelle, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique et sont moins vulnérables aux crises.

Résultat du Plan Stratégique du PNUD – Résultat 1.5 : Des solutions inclusives et durables adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et l'accès universel à l'énergie moderne (en particulier les sources d'énergie renouvelables hors réseau).

Catégorie de Dépistage Social et

Environnemental du PNUD : Risque Modéré

Marqueur du Genre du PNUD :

GEN2 : L'Egalité du Genre représente un objectif significatif.

Atlas Project ID/Award ID Number : 00105867

Atlas Output ID/Project ID Number : 00106888

UNDP-GEF PIMS ID Number : 5680

GEF ID Number : 9291

Date de démarrage : 20 juin 2018

Date de fin prévue : Juin 2023

Date du CLEP : 18 Mai 2017

2.7. Mise en œuvre du projet

Le Document de projet signé le 20 juin 2018 entre le gouvernement et le PNUD a prévu toutes les dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre du projet. Outre le défi du développement que compte relever les principaux acteurs, le Document de projet traite, selon le concept de gestion axée sur le résultat, tous les aspects de la stratégie du projet les résultats et partenariats, la faisabilité, le cadre logique du projet, le suivi et l'évaluation, la gouvernance et la gestion, la planification et la gestion financière. Des annexes obligatoires, parties intégrantes du Document, fournissent des informations pertinentes sur la planification du travail et du budget sur la durée du plan du projet qui est cinq années y compris les termes de référence pour le recrutement du personnel du projet.

Dans le cadre de mobilisation des ressources, le gouvernement et le PNUD ont signé le 31 août 2020 un Accord de financement d'un montant de 600 000 USD correspondant à la contribution de l'Etat centrafricain au financement du projet.

Au lendemain de la signature du Document de projet le 20 juin 2018, le Bureau a accordé une priorité à la constitution de l'unité de projet.

Ainsi, le Chef de projet et l'Assistant Administratif et Financier ont été recrutés en juillet 2018 pour les rôles suivants :

Chef de projet : Il est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le chef de projet veillera à ce que tout le personnel maintienne un niveau élevé de transparence et de responsabilité et notamment dans le suivi, l'évaluation et la communication des résultats. Le gestionnaire de projet informera le Comité de projet, le bureau de pays du PNUD et le CRJ du PNUD-FEM des retards ou des difficultés qui surviendraient au cours de la mise en œuvre, de sorte qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

Assistant Administratif et Financier : Sous la supervision générale du Chef de projet, l'Assistant de projet soutient les activités d'experts internationaux/nationaux, d'investisseurs potentiels et de sous-traitants et fournit un soutien administratif, dactylographier, classer, obtenir des visas pour des experts/sous-traitants internationaux, tenir à jour les dossiers financiers du projet, etc.

Le processus de constitution de l'unité de projet s'est achevé en janvier 2018 avec le recrutement du consultant international, assistant technique du projet dont la mission est de conseiller et fournir des appuis techniques à l'unité de projet.

Le Comité de Pilotage du Projet : Coprésidé par le PNUD et le gouvernement, il est chargé de prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD/partenaire d'exécution. Le Comité de Pilotage du Projet a été mis en place par l'Arrêté n° 040 du 05 novembre 2018 signé par la Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques.

Le Bureau Pays du PNUD : Le Bureau Pays du PNUD (agence d'exécution), appuie le gestionnaire de projet selon les besoins, notamment par le biais de l'unité du Bureau et de missions de supervision annuelle.

L'Unité PNUD-FEM : Pour le suivi et l'évaluation supplémentaires et assurance de la qualité de la mise en œuvre, le conseiller technique régional du PNUD-FEM et la direction du PNUD-FEM fourniront un appui en cas de problème, selon les besoins.

Le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydraulique : En tant que premier coprésident du Comité de Pilotage, il représente le partenaire de mise en œuvre du projet.

2.8. Changements socioéconomiques et environnementaux importants intervenus depuis le début de la mise en œuvre du projet et tout autre facteur externe majeur ayant une incidence

Depuis la signature du Document de Projet par le Gouvernement et le PNUD, le Projet a déjà effectué un peu plus de deux années d'exercice par la mise en œuvre des Plans de travail des années 2018, 2019 et 2020 (en cours) adoptés par deux réunions du Comité de Pilotage.

Les réalisations du projet durant toute cette période sont marquées par :

- Dans le domaine du renforcement du cadre institutionnel et juridique :

- Production et remise au gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres et dissémination du Document de Politique Énergétique Décentralisée.
- Production et remise au gouvernement des Documents d'opérationnalisations du Fonds national de garantie et d'investissement, instrument financier très important pour la durabilité du projet.
- Dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un guide pour développeurs de PCH.
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un plan de formation.
 - Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des structures gouvernementales compétentes comprenant la formation à l'utilisation d'une base de données dynamiques associée à la télédétection qui repose sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le système d'information pour la mise en place d'une plateforme de gestion en ligne intégrant les technologies SIG et utilisant le système satellitaire développé par la NASA et l'Utilisation du UN Biodiversity Lab pour le suivi à distance des sites d'hydroélectricité et leur environnement.
- Dans le domaine du développement des mini-réseaux de PCH.
 - Démarrage des études de faisabilité des 4 sites pilotes du projet
 - Signature d'un Accord de financement entre le gouvernement et le PNUD relatif à la contribution de l'Etat centrafricain au budget du projet.
- Dans des relations publiques et de promouvoir des investissements dans les PCH y compris le genre.
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un plan de communication
 - Production d'une étude pour l'intégration du genre au projet
 - Recrutement en cours d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'élaboration d'un plan du Document de projet d'autonomisation des femmes dans les sites du projet.

3. OBJECTIFS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

L'examen à mi-parcours vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

Cette évaluation, qui, conformément à sa Politique du GEF en matière de suivi et d'évaluation⁸, est obligatoire pour tous les projets de grande envergure financés par le GEF⁹, est également inscrite dans le plan d'évaluation du Bureau et dans le Document de projet.

4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen examinera toutes les sources d'informations

⁸ <http://www.thegef.org/gef/Evaluation%20Policy%202010>

⁹ Les projets financés par le GEF d'un budget de plus de \$2 millions sont des projets de grande envergure.

pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹⁰ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès¹¹. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres celles figurant dans le Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Liste des parties prenantes au projet

Catégorie	Désignation
Agence d'exécution	<u>PNUD</u> - Représentante Résidente - Représentante Résidente Adjointe - Chargée de Programme Environnement et Développement Durable - Responsable de Suivi et d'Evaluation
Partenaire de mise en œuvre	<u>Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques</u> - Ministre - Coordonnateur de la Cellule
Comité de Pilotage	<u>Administrations sectorielles</u> - Chargé de Mission, Responsable du Développement à la Base, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération - Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique (APECCA) - Chargé de Mission en matière de l'Environnement Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Directeur du Développement Communautaire, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant - Cheffe de Service Formation et Encadrement, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur Général du Développement de l'Energie, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Stabilisation de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC), Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Energie Centrafricaine (ENERCA)

¹⁰ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

¹¹ Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

Catégorie	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur de la Cellule de Coordination de Programme de l'Electrification Rurale, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques <p><u>Secteur Privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général de l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) - Secrétaire Général du Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA) - Secrétaire Général en titre de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique (APECCA) <p><u>Organisation de la Société Civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Inter Organisations Non Gouvernementales en Centrafrique (CIONGCA) <p><u>Partenaires Techniques et Financiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Chef d'Equipe de la Section Infrastructures et Développement Durable Délégation de l'Union Européenne en République Centrafricaine - Socioéconomiste, Mission Résidente de la Banque Africaine de Développement - Conseiller Economique de l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en République Centrafricaine - Spécialiste Senior en Energie, Mission Résidente de la Banque Mondiale - Analyste de Projets, Représentation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)
Unité de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de Projet - Assistant Administratif et Financier - Consultant international, assistant technique Projet
Autres parties prenantes	<p><u>Institutions de la République</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministre, Conseiller à la Présidence de la République chargé du Suivi des Projets - Ministre, Conseiller à la République chargé des Investissements - Ministre, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) - Inspecteur Central en matière des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration du Territoire <p><u>Secteur Privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DAMECA SA - Société d'Adduction d'Eau et d'Electrification Rurale « SAEER » SARL - Société Energie Solaire PV « ENR SOL PV » - Centrafrique Global Business Consulting <p><u>Organisation de la Société Civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC)

En outre, le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours pourrait conduire des missions sur le terrain à Mbaïki et Boda dans la Lobaye, à Gamboula dans la Mambéré Kadei et Bambari dans la Ouaka, notamment sur les sites du projet suivants : Chute de Mbecko (Mbaïki), Gbassem (Boda), Gamboula (Gamboula) et Baidou Bac (Bambari).

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays) ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc..) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau 4 : Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ¹²	Niveau de référence ¹³	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ¹⁴	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ¹⁵	Évaluation obtenue ¹⁶	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1 :	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2 :	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé

Jaune = en voie de réalisation

Rouge = pas en voie de réalisation

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

¹² Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

¹³ Remplir à l'aide des données du Document de projet

¹⁴ Le cas échéant

¹⁵ Indiquer par code de couleur uniquement

¹⁶ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Planification des activités :

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

- Etudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? Le/la consultant(e) chargé(e) du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

- Évaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Évaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Évaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la

communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?

- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi-page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

Conclusions et recommandations

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.¹⁷

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de*

¹⁷ Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau 5 de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau 5 : Résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du PCH – RCA

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera de 60 des jours environ pendant 10 semaines à compter de la date de signature du contrat, et n'excédera pas cinq mois après le recrutement du/de la consultant(e). Le Tableau 5 présente le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

Tableau 5 : Calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours

CALENDRIER	ACTIVITÉ
30/10/2020	Clôture des candidatures
04/11/2020	Sélection de Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours
06/11/2020	Signature du contrat
09/11/2020 (02 jour)	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
12/11/2020 (05 jours)	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
20/11/2020 (07 jours)	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
09/12/2020 (15 jours)	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
11/12/2020 (02 jours)	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours

23/12/2020 (10 jours)	Préparation du projet de rapport
26/12/2020 (02 jours)	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
31/12/2020 (04 jours)	Préparation et publication d'une réponse de la direction
08/01/2021 (06 jours)	(Facultatif) organisation d'un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours)
16/01/2021 (07jours)	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

Tableau 6 : Liste des livrables

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours : 20/11/2020	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours : 11/12/2020	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours : 26/12/2020	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF
4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : 16/01/2021	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN À MI-PARCOURS

C'est le Bureau Pays du PNUD en République Centrafricaine qui a la principale responsabilité de gérer l'examen à mi-parcours.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec le/la consultant(e) et s'assurera que le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Une équipe composée d'un/d'une consultant(e) national(e) conduira l'examen à mi-parcours. Le/la consultant(e) national(e) ne peut pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Le/la consultant(e) national(e) sera sélectionné(e) afin de disposer des compétences maximales dans les domaines suivants :

Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats	10
Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ	5
Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée au changement climatique	5
Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;	5
Connaissance des questions de développement en RCA	10
Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents	10
Compréhension avérée des questions liées au genre au changement climatique	5
Expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre	5
Excellente aptitude à la communication et à la rédaction des rapports de portée nationale ou internationale	10
Compétences avérées en matière d'analyse	5
Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations-Unies sera un atout (trois missions similaires)	15
Au moins Bac + 4 en socioéconomie, économie du développement, management de projet, planification ou autres secteurs étroitement liés	15
Total	100

10. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

Livrables	Echéancier	Part (%)
Livrable 1 : Remise du rapport de démarrage approuvé par l'équipe de supervision	To + 14 jours	20
Livrable 2 : Remise du rapport provisoire de l'examen à mi-parcours approuvé par le Spécialiste en évaluation	To + 43 jours	30
Livrable 3 : Remise du rapport final approuvé par l'équipe de supervision	To + 60 jours	50
TOTAL		100%

11. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ¹⁸

Processus recommandé de présentation des propositions :

- a) Une Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et de motivation adressée à la Représentante Résidente du PNUD ;
- b) Un CV détaillé mettant en exergue les expériences pertinentes par rapport à la mission ;
- c) Brève description de la méthode de travail/proposition technique indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (maximum 5 pages au maximum) ;
- d) Proposition financière (séparée) indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (transport local, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle du tableau des coûts joint

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : procurement.undp.cf@undp.org d'ici à **le 2 Novembre 2020 à 13h00, heure de BANGUI**. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Fait à Bangui, le

Approuvé par

Mamadou NDAW
Chargé de Bureau

Annexe 2 : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)

Annexe 3 : Guides d'entretien pour la collecte de données

Annexe 4 : Echelles d'évaluation

Annexe 5 : Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours

Annexe 6 : Liste des personnes interviewées

Annexe 7 : Liste des documents examinés

Annexe 8 : Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)

Annexes 9 : Formulaire du Code de conduite du GENU signé

Annexe 10 : Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé

- 1.1 Joint en annexe dans un fichier séparé : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
- 1.2 Joint en annexe dans un fichier séparé : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

¹⁸ Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx>

Annexe 2 : Guides d'entretien pour la collecte de données

1. Guide d'entretien adressé au personnel de l'équipe du projet/PNUD

1. Stratégie du projet (formulation du projet et de sa pertinence)

- 1) Selon vous, la formulation du projet a-t-elle été participative impliquant toutes les parties prenantes (la partie nationale, la communauté etc. ?
- 2) Dans quelle mesure le projet a été pertinent par rapport aux besoins et priorités des populations des localités ?
- 3) Le projet est-il en conformité avec les politiques nationales telles que : PEN, PED, Plan directeur, PANA, CDN ? et la vision de développement du GEF ?
- 4) Comment l'approche genre a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ?
- 5) Selon vous, le projet est-il bien aligné au mandat du Système des Nations Unies en général et du PNUD en particulier dans le contexte de la République Centrafricaine UNDAF+/CPD/Plan stratégique du PNUD /ODD ?
- 6) La formulation du projet a-t-elle capitalisé les bonnes pratiques et les projets du domaine ?

2. Progrès vers la réalisation des résultats

- 7) Quels sont les principaux produits obtenus à date de l'examen à mi-parcours ?
- 8) Quelle est votre appréciation en termes de qualité et d'utilité de ces produits ?
- 9) A votre avis, à combien de % estimez-vous que les résultats escomptés sont atteints ?
- 10) Dans quelle mesure les ressources financières et humaines mises en œuvre ont-elles été en adéquation avec les résultats et objectifs attendus du projet ?
- 11) Les moyens prévus par le projet ont-ils été disponibles pour réaliser les activités dans les délais prévus ?
- 12) La mise en œuvre du projet a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés à des coûts raisonnables ?
- 13) Quels sont les contraintes ayant entravé la réalisation des objectifs du projet ?

3. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

- 14) Dites-nous, quels sont les éléments majeurs ayant caractérisé l'environnement de mise en œuvre du projet ?
- 15) Quelles sont les contraintes ayant entravé l'atteinte de certains résultats ou la mise en œuvre globale du projet ?
- 16) Quels sont les événements majeurs ayant marqué le cours du projet avec les dates et leurs effets potentiels sur les résultats obtenus ?
- 17) Comment l'approche genre a-t-elle été intégrée dans la mise en œuvre du projet ?
- 18) Quels sont les changements induits attribuables directement ou indirectement au projet ?
- 19) Quelle est votre appréciation de : (i) Structure & Personnel de l'intervention ? (ii) Gestion financière ? (iii) Gestion du matériel ? (iv) Suivi & Evaluation ? (v) Documentation & Rapportage ?
- 20) Quelle est votre appréciation : (i) du montage institutionnel ? (ii) de l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ? (iii) du positionnement du projet au sein du Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ?
- 21) Selon vous, l'ensemble des acteurs institutionnels du projet ont-ils pleinement joué leur rôle ?

4. Durabilité du projet

- 22) La stratégie de la durabilité a-t-elle été suffisamment intégrée à la conception du projet ? Si oui, a-t-elle été déclinée en un plan d'actions concret et réaliste ?
- 23) Quelle est la probabilité de la durabilité institutionnelle, financière, socioéconomique et environnementale du projet ?

- 24) La vision du projet PCH est-elle au service de l'environnement et des populations locales ?
Le MDERH a-t-il les moyens pour mettre en place sa vision ?
- 25) Dans quelle mesure le projet PCH améliore-t-elle la vie des populations locales et leur capacité de résilience ?
- 26) Quels sont les points forts et points faibles du projet ? et quelles sont les leçons et perspectives pour la suite du projet ?

2. Guide d'entretien adressé au partenaire de mise en œuvre (MDERH)

- 1) Dites-nous, à quel moment avez-vous été contacté pour l'initiative du gouvernement relative au projet PCH soutenue par le PNUD ?
- 2) Quel rôle votre institution a joué dans la formulation du projet ?
- 3) Quelle est la pertinence de ce projet en lien avec les priorités de votre institution en matière d'électricité en RCA, particulièrement politique d'électrification dans les zones rurales ?
- 4) Quel a été l'apport du projet au niveau de votre Ministère ?
- 5) Quelle appréciation faites-vous de cet apport du projet en termes d'investissements ?
- 6) Quelle appréciation faites-vous de la manière dont le projet s'est mis en œuvre (Implication de votre institution et coordination, parties prenantes, approche d'intervention, qualité des produits livrés et de leur durabilité à ce jour ?
- 7) Parlez-nous des forces et des faiblesses de ce projet ?
- 8) Quelles sont les perspectives ?

3. Guide d'entretien avec les populations riveraines

- 1) Comment avez-vous appris l'existence du projet PCH ?
- 2) Depuis quand collaborez-vous ensemble ? en quoi consiste cette collaboration ?
- 3) A votre avis, les activités prévues et réalisées par le projet répondent-elles aux besoins des populations ?
- 4) A votre avis, le projet implique-t-il les femmes et les hommes ?
- 5) Le projet contribue-t-il à la réduction de la pauvreté ? Comment ?
- 6) Avez-vous été formé et sensibilisé sur l'objectif et les activités du projet ?
- 7) Y'a-t-il un changement positif que vous avez observé depuis la mise en œuvre du projet dans votre localité ?
- 8) Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontés ?
- 9) Quelles sont les recommandations que pouvez formuler à l'endroit du PNUD pour la suite du projet ?

4. Guide d'entretien avec les membres du Comité de Projet (Administrations sectorielles, OSC, Secteur Privé, PTF)

- 1) Êtes-vous impliqués dans la formulation du projet PCH ? Si oui, comment ?
- 2) Quel était le niveau de coordination des activités entre votre structure et le PNUD dans le cadre de ce projet ?
- 3) Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à la gouvernance du projet ?
- 4) Avez-vous tenu des réunions de Comité de Projet ? Si oui, combien de fois ?
- 5) Est-ce que les décisions du Comité de Projet sont prises en compte par le projet ?
- 6) Selon vous, les instruments politiques et financiers ont-ils été créés ?
- 7) Les capacités des investisseurs privés ont-ils été renforcés ?
- 8) Les ONG locales, les Groupes de femmes et PME impliqués dans la mise en œuvre du projet ?
- 9) Quel est votre apport dans la mise en œuvre du projet ?
- 10) Les différentes parties prenantes au niveau national et local se sont-elles appropriées le projet et ses interventions, et leur niveau de participation est-il adéquat ?
- 11) Avez-vous observé des changements positifs depuis que le projet a été mis en œuvre ?
- 12) Quels sont les souhaits et les recommandations que vous voudriez bien adresser à l'endroit de partenaire de mise en œuvre et de l'agence d'exécution du projet ?

Annexe 3 : Echelles d'évaluation

Echelle d'évaluation des progrès vers la réalisation des résultats		
Note	Appreciation	Justification
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (MU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Echelle d'évaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive		
Note	Appreciation	Justification
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Echelle d'évaluation de la durabilité		
Note	Appreciation	Justification
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible

3	Assez probable (MI)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Annexe 4 : Liste des personnes interviewées

N°	Date	Nom	Fonction/Institution	Lieu	Type	F	M	E-mail	Contact
1	23-nov-20	Michel BINDO	Chef de projet PCH/PNUD	Bangui	Interview		1	michel.bindo@undp.org	75 20 27 66
2	28-déc-20	OUSMAN Moussa	Directeur Général de l'Energie, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Bangui	Interview		1	oumous2003@hotmail.com	72 29 63 53
3	28-déc-20	ASSANI DAMIAN Edith	Chargée de Programme Environnement et Développement Durable/PNUD	Bangui	Interview	1		edith.assani@undp.org	75 56 25 15
4		Alpha Amadou BAH	Spécialiste Suivi-Evaluation du PNUD	Bangui	Interview		1	alpha.amadou.bah@undp.org	75 20 20 82
5	29-déc-20	Michée Joseph NGBANDA	Assistant Administratif et Financier du projet PCH/PNUD	Bangui	Interview		1	michee.ngbanda@undp.org	75 13 07 22
6	29-déc-20	Elie Nembi	Directeur Général, Ministère de l'Economie, du Plan, et de la Coopération	Bangui	Interview		1	-	72 29 83 95
7	29-déc-20	Aristide KPENGA	Directeur de Cabinet, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel	Bangui	Interview		1	aristkpenga@gmail.com	72 26 61 46
8	29-déc-20	Sylvestre KASSAY KAÏN	Inspecteur Central en matière des PME	Bangui	Interview		1	-	75 82 05 51
9	29-déc-20	Rigobert GBAZI	Directeur des Energies Conventionnelles	Bangui	Interview		1	-	
10	29-déc-20	Enselme BONAM	Chef de Service de la Promotion des PME	Bangui	Interview		1	-	
11	07-janv-21	Thierry Patience BENDJIMA	Directeur Général de l'Energie Centrafricaine	Bangui	Interview		1	tpbendjima@yahoo.fr	75 50 72 75
12	07-janv-21	Prosper BEANGAÏ	Directeur Général, Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEC)	Bangui	Interview		1	beangaiprosper@yahoo.fr	72 42 25 30
13	07-janv-21	Thierry BEFIO NAMDENGANAWA	Ancien Directeur Général, Agence Centrafricaine de l'Electrification Rurale (ACER)	Bangui	Interview		1	befio1@yahoo.fr	72 02 05 86
14	08-janv-21	Modeste MAJOUGA	Secrétaire Général, Association Professionnelle des Etablissements de Crédit	Bangui	Interview		1	modmajoug@gmail.com	75 50 16 99

N°	Date	Nom	Fonction/Institution	Lieu	Type	F	M	E-mail	Contact
			de Centrafrique						
15	08-janv-21	Thérèse ZAGUI	Représentante Union Nationale du Patronat de Centrafrique	Bangui	Interview	1		-	75 03 75 28
16	08-janv-21	Paulin OUATA FEIKOUMO	Directeur du Développement Communautaire, Ministère de la Promotion de la Femme	Bangui	Interview		1	ouatafj2015@gmail.com	72 39 07 74
17	08-janv-21	Antoine KOUALET PKINGO	Président de la plate-forme CIONGCA	Bangui	Interview		1		72 30 21 12
18	27-janv-21	Gilbert MOLEKPO	Directeur du Développement Durable/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Bangui	Interview		1	molekpo@gmail.com	75 22 32 34
19	27-janv-21	Lambert GNAPELET	Point Focal GEF/Ministère de l'Environnement	Bangui	Interview		1	lambertina12@gmail.com	75 50 28 24 72 15 27 59
20	01-févr-21	Paul YABERE BAGAZA	Directeur des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration du Territoire	Bangui	Interview		1		72 81 81 89
21	02-févr-21	Faustin KOYASSE	Ministre, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA)	Bangui	Interview		1		
22	02-févr-21	Jean Chrysostome MORISSI	Spécialiste développement social Banque Africaine de Développement (BAD)	Bangui	Interview		1		75 45 10 10
23		Yvon NDANGO	Délégation de l'Union Européenne	Bangui	Entretien téléphonique		1		75 87 08 50
24		Alfred POLOKO		Bangui	Interview		1		75 50 11 03
25		Jean Clément SENGUE	Réseau des Médias Communautaires	Bangui	Interview		1		72 30 02 77
26		Jean Olivier MBATAS	Directeur Global Business Consulting	Bangui	Interview		1		
27		Serge VONGA NDOMORO	Secrétaire Sous-préfecture	Boda	Entretien téléphonique		1		75 21 95 24

N°	Date	Nom	Fonction/Institution	Lieu	Type	F	M	E-mail	Contact
28		Padja IBRAHIM	Opérateur économique	Boda	Entretien téléphonique		1		70 40 17 32
29		Michel Martial BOBOYA	Journaliste	Mbaïki	Entretien téléphonique		1		72 72 61 94
30		Judith MAÏGA	Présidente Ouali Gara	Mbaïki	Entretien téléphonique	1			72 79 73 58
31		Antoinette TAGBA	Présidente Union des Femmes	Mbaïki	Entretien téléphonique	1			72 63 79 85
32		Victor GBATE	Président association fraternité	Mbaïki	Entretien téléphonique		1		7207 18 94

Annexe 5 : Liste des documents consultés

Documents de cadrage et planification :

- Document du projet (ProDoc) signé le 20 juin 2018
- Arrêté N°040/18.MDERH.DIRCAB portant création du comité de pilotage PCH-RCA, signé le 05 novembre 2018
- Arrêté N°078/2019.MDERH.DIRCAB modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté N°040/18.MDERH.DIRCAB portant création du comité de pilotage PCH-RCA, signé le 17 septembre 2019
- Rapport d'exécution du projet 2018
- Rapport d'exécution du projet 2019
- Rapport d'exécution du projet 2020
- Plan de travail annuel 2018 (PTA 2018)
- Plan de travail annuel 2019 (PTA 2019)
- Plan de travail annuel 2020 (PTA 2020)
- PTA 2019 reprogrammé, non daté
- PTA 2020 reprogrammé, mars 2020

Procès-verbaux et comptes rendus :

- Procès-verbal de la réunion du Comité Local d'Examen du projet du 18 mai 2017
- Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA du 19 décembre 2018
- Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA du 22 janvier 2020
- Compte rendu de l'entretien avec le charge de projet « interconnexion Boali – RD Congo », de la Banque Africaine de Développement du jeudi 18 octobre 2018
- Compte rendu de la rencontre entre l'équipe du PNUD et le Senior Energy Specialist de la Banque Mondiale le mardi 11 février 2020 à la mission résidente de la Banque Mondiale
- Compte rendu des rencontres avec une équipe d'experts de la Banque Mondiale le vendredi 14 décembre 2018 à la mission résidente de la Banque Mondiale
- Compte rendu de la rencontre à la délégation de l'union européenne du mardi 18 septembre 2018
- Compte rendu de la rencontre avec MM. Hanns-Achim KREBS et Yvon NDANGO-GNALIKAWO de l'Union Européenne du 18 décembre 2018
- Compte rendu de la rencontre avec le Représentant Résident de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale du jeudi 23 mai 2019
- Compte rendu de la rencontre entre le ministre, conseiller à la Présidence charge des investissements, la cheffe de la section économie de la Délégation de l'Union Européenne et le chef de projet PCH – RCA au PNUD le vendredi 18 octobre 2019
- Compte rendu de la de la rencontre avec une équipe de la Délégation de l'Union Européenne et le Ministre, Conseiller à la Présidence charge des investissements le lundi 27 mai 2019
- Comptes rendus des missions effectuées sur les sites de projet.

Documents du PNUD et du GEF:

- Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF+ 2018-2021)
- Document Programme Pays (CPD)
- Plan Stratégique du PNUD 2018-2021
- Guide d'évaluation du PNUD, Janvier 2019

- Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF
- Note d'orientation des fonds verticaux du PNUD (GEF, FVC, AF) 2020 /8: Note d'orientation mise à jour de juin 2020 sur le processus d'approbation de l'extension des projets, 25 juin 2020

Documents nationaux :

- Document de la Politique Énergétique Nationale (PEN), République centrafricaine
- Document de Politique Énergétique Décentralisée (PED) 2020-2030, République centrafricaine
- Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique 2017-2021 (RCPCA)
- Rapport National de suivi de mise en œuvre des ODD en RCA, 2019
- Rapport National d'impact socio-économique de la Covid 19 en RCA 2021

Annexe 6 : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
Stratégie du projet : Dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?				
1. Qu'elle est la qualité et pertinence globale du montage de projet ?				
	1.1 Le cadre logique (objectif, activité, indicateur,) est-il suffisamment logique, clair et pertinent pour atteindre les résultats et impacts souhaités par le projet ?	Niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites	Documents de projet (ProDoc), Rapports de l'atelier de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Evaluation de la qualité du Prodoc	Documents de projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Evaluation du lien logique entre activités, produits, résultats et du caractère SMART des indicateurs	Documents de projet (ProDoc), Rapports de l'atelier de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
	1.2 Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?	Niveau de cohérence entre les activités, les résultats et les objectifs du projet	Documents de projet (ProDoc), Cadre logique, Rapports de l'atelier de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
	1.3 Les points de vue des parties prenantes concernées par les décisions du projet, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?	Niveau de prise en compte des points de vue des parties prenantes pendant la conception du projet	Documents de projet (ProDoc), Rapports de l'atelier de démarrage, Rapports d'activités ou de revue	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de gestion du projet	Entretiens semi-structurés
	1.4 Les différentes parties prenantes au niveau national et local se sont-elles appropriées le projet et ses interventions, et leur niveau de	Niveau d'appropriation par la partie nationale et locale du projet et de ses activités	Documents de projet (ProDoc) Rapports d'activités ou de revue	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups Entretiens semi-structurés

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	participation est-il adéquat ?		Autorités locales Personnel du MDERH Membres du Comité de Projet	Focus Groups Entretiens semi-structurés
	1.5 Comment l'approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ?	Niveau de prise en compte de l'approche genre lors de la formulation du projet	Documents de projet (ProDoc), Rapports d'activités ou de revue Rapports de l'atelier de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Niveau d'intégration de l'approche genre dans les stratégies de mise en œuvre des activités, dans les comités décisionnels (Comité de Pilotage) et gestion	Bénéficiaires (communauté locale) Equipe de gestion du projet BP PNUD Autorités locales Personnel du MDERH Membres du Comité de Projet	Focus Groups Entretiens semi-structurés
	1.6 Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?	Preuve de la prise en compte des leçons tirées des autres projets dans la conception du projet PCH-RCA	Documents de projet (ProDoc), Rapport de l'atelier de démarrage Autres documents des projets cités	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			BP PNUD Equipe de gestion du projet	Entretiens semi-structurés
2. Le projet est-il pertinent au regard du contexte centrafricain ?				

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	2.1 Le projet est-il aligné avec les priorités nationales ?	Niveau de cohérence/pertinence du projet au regard des priorités contenues dans le RCPCA 2017-2021, Document de Politique Energétique Nationale etc,	Documents de projet (ProDoc), RCPCA 2017-2021 Politique Energétique Nationale Politique Energétique Décentralisée (2017) Plan Directeur pour la Production et le Transport/Distribution d'Electricité (1992) Programme d'Actin National d'Adaptation (PANA) Communication nationale CCNUCC Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			BP PNUD Equipe de gestion du projet Membres du Comité de Projet	Entretiens sémi-structurés
	2.2 Le projet est-il aligné avec les priorités des stratégies du PNUD et du GEF ?	Degré de la cohérence/pertinence du projet au regard des priorités du PNUD (UNDAF+, CPD, Plan stratégique du PNUD) et du GEF	Documents de projet (ProDoc), UNDAF+2018-2021 CPD 2018-2021 Plan stratégique 2018-2021 Outils de suivi du GEF Données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours.	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de gestion du projet Point focal GEF/PNUD	Entretiens sémi-structurés
	2.3 La formulation du projet a t-elle capitalisée les bonnes pratiques et les projets du domaine ?	Appréciation de la prise en compte des recommandations des évaluations de projets similaires et rapport d'études réalisées pour le PCH-RCA	Documents de projet (ProDoc), Rapports des évaluations et des études des autres projets	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de gestion du projet Point focal GEF/PNUD	Entretiens sémi-structurés
3. Quel est le statut des risques/hypothèses identifiés dans le ProDoc original ?				

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	3.1 Les risques et hypothèses ont-elles été correctement articulées dans le PIR et le ProDoc ?	Niveau de cohérence des risques et hypothèses avec le PIR et le ProDoc	Documents de projet (ProDoc), PIR	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
	3.2 Les risques et hypothèses sont-ils toujours valides ? Y a-t-il de nouveaux risques ?	Evaluation de statut des risques et des hypothèses actuelles	Equipe de projet OSC, Secteur Privé, PTF Membres du Comité de Pilotage	Entretiens semi-structurés
			Bénéficiaire (Communauté locale)	Focus Groups
	3.3 Le système de gestion des risques est-il en place ?	Existence d'un système de gestion des risques	Document du projet (ProDoc) Rapports d'activités	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
Equipe de projet BP PNUD			Entretiens semi-structurés	
Progrès réalisés vers les résultats : Dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?				
4. Est-ce que la structure de gestion du projet et le ProDoc facilitent la mise en œuvre du projet ?				
	4.1 Quelle qualité et cohérence des Plans de Travail Annuel (PTA)?	Appréciation globale de la qualité des principaux éléments des PTA	Plan de Travail Annuel (PTA) Comptes rendus du Comité de Projet	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Efficacité de l'équipe de gestion du projet dans la mise en œuvre des PTA	Equipe de projet BP Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
	4.2 Dans quelle mesure la gouvernance du projet est claire, opérationnelle et fournit les consignes stratégiques nécessaires?	Composition du Comité de Projet	Document de projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Nombre de réunions tenues par le CP	Comptes rendus des réunions du Comité de Projet	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés	

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
		Evaluation du fonctionnement du CP	Comptes rendus des réunions du Comité de Projet	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Rôles et responsabilités du PNUD, du CP et de l'équipe de projet	Document du projet (ProDoc), PIR	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet BP PNUD Membres du Comité de Projet Représentants gouvernementaux	Entretiens semi-structurés
	4.3 L'agence d'implémentation et d'exécution ont-elles prévues suffisamment de ressources et moyens pour atteindre les résultats du projet ?	Appréciation de la modalité d'exécution DIM	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet BP PNUD Représentants gouvernementaux	Entretiens semi-structurés
		Moyens du projet (véhicule, bureaux etc.)	Document du projet (ProDoc), PIR Budget du projet Rapports trimestriels et annuels	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
		Evaluation de l'adéquation des moyens/budget du projet	Equipe de projet Budget du projet	Entretiens
		Niveau du support technique fourni par le BP PNUD	PIR Rapport de l'atelier de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet BP PNUD Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
	4.4 Les aspects du genre sont-ils considérés et inclus dans la mise en œuvre du projet ?	Activités spécifiques du genre (différentes activités menées entre femmes/hommes)	Document du projet (ProDoc) PIR PTA	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
			Bénéficiaires (groupes de femmes)	Focus Groups
		Evaluation de la parité homme/femme dans les activités du projet	Document de projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet BP PNUD Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
		Parité homme/femme dans l'Equipe du Projet et du Comité de Projet	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents collectés)
			Equipe de projet BP PNUD Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
5. Les partenariats appropriés sont-ils en place et opérationnels ?				
	5.1 Dans quelle mesure les arrangements des partenariats établis avec les parties prenantes pertinentes dans le pays/zone sont opérationnels?	Evaluation du degré d'implication des autorités locales, régionales et nationales dans la mise en œuvre du projet	Cadres des départements concernés Equipe de projet BP PNUD	Entretiens semi-structurés
	5.2 Dans quelle mesure les autorités gouvernementales : nationales et locales participent à la mise en œuvre ?	Exemples d'implications des autorités locales et nationales du gouvernement	Cadres des départements concernés Equipe de projet	Entretiens semi-structurés
6. Quelles leçons tirées de la réalisation des résultats ?				
	6.1 Quels ont été les facteurs de succès ?	Appréciation des principaux facteurs de succès	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation
	6.2 Quelles ont été les contraintes ?	Appréciation des contraintes	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation
	6.3 Quels sont les résultats inattendus du projet, le cas échéant	Identification des effets positifs ou négatifs inattendus	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
<p>Mise en œuvre du projet et gestion réactive : Le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?</p>				
<p>7. La mise en œuvre est-elle efficace ?</p>				
	7.1 Quels sont les progrès et réalisations à date, au regard des objectifs et produits du projet ?	Niveau de réalisation des produits et résultats attendus	Document du projet (ProDoc) Plan de Travail Annuel (PTA) Rapports mensuels, trimestriels, et annuels	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Activités mises en œuvre à date, en lien avec les instruments politiques et financiers, le renforcement de capacités pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH, le Déploiement des PCH et la gestion des connaissances	Document du projet (ProDoc) Plan de Travail Annuel (PTA) Rapports mensuels, trimestriels, et annuels	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet Représentants gouvernementaux Bénéficiaires du projet	Entretiens semi-structurés
		Niveau de performance des indicateurs tels que définis dans le cadre logique	Rapports de reporting et de monitoring Rapports annuels	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Evaluation de l'atteinte des résultats, produits et objectifs à date de l'examen à mi-parcours	Equipe du projet Membres du Comité de Projet BP PNUD	Entretiens semi-structurés
	7.2 Quel est le niveau d'efficacité des accords de partenariats?	Appréciation de l'efficacité des accords de partenariats signés	Equipe du projet Membres du Comité de Projet Partenaires Techniques et Financiers	Entretiens semi-structurés
7.3 Dans quelle mesure les capacités nationales, régionales et locales ont-elles été utilisées de manière efficace ?	Appréciation de l'implication des capacités nationales, régionales et locales dans le projet ; et évaluation du transfert de compétence	Equipe du projet Membres du Comité de Projet Partenaires Techniques et Financiers	Entretiens semi-structurés	

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	7.4 Le projet respecte-t-il les consignes et procédures pertinentes pour la mise en œuvre ?	Respect des directives PNUD pour la mise en œuvre	BP Equipe de projet	PNUD Entretiens semi-structurés
		Suivi des procédures/directives du GEF	Point focal GEF/PNUD	Entretiens semi-structurés
	7.5 Quelles sont les leçons à apprendre de la mise en œuvre du projet ?	Appréciation des bonnes pratiques et points d'amélioration de la mise en œuvre du projet	Evaluateur indépendant	Synthèse des données de l'examen à mi-parcours
8. Dans quelle mesure le management et le S&E contribuent-ils à une gestion réactive ?				
	8.1 Dans quelle mesure le projet a-t-il s'adapter à l'évolution du contexte ?	Appréciation de la cohérence du projet vis-à-vis du contexte actuel et des adaptations décidées	Rapports trimestriels et annuels Equipe de projet Communauté bénéficiaire PTF	Revue documentaire (Analyse des documents)
	8.2 Un plan de S&E avec des indicateurs SMART est-il en place ? Les activités du S&E sont-elles réalisées pendant la mise en œuvre ?	Les indicateurs du S&E au regard du critère SMART Les activités du S&E proposées Preuve d'une situation de référence de S&E appropriée Existence d'un cadre de mesure des performances Activités du S&E réalisées à date de l'examen Niveau d'information des indicateurs du S&E à la date de l'examen	Document du projet (ProDoc) Plan de suivi & évaluation Cadre logique du projet PIR Données de S&E du projet Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Revue documentaire (Analyse des documents) Entretiens semi-structurés
	8.3 Les résultats des activités de S&E sont-ils utilisés pour une gestion réactive/adaptative ?	Exemples d'ajustements du projet basés sur les activités du S&E Evaluation de la mise en place des procédures S&E	PTA et PIR Equipe de projet BP Membres du CP	PNUD Revue documentaire (Analyse des documents) Entretiens semi-structurés

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	8.4 Dans quelle mesure le S&E a-t-il contribué au processus de prise de décision ?	Qualité des décisions prises sur la base des informations issues du S&E	Equipe de projet BP PNUD Membres du CP OSC et Partenaires	Revue documentaire (Analyse des documents) Entretiens semi-structurés
	8.5 Les outils de suivi et de rapportage mis en place fournissent-ils l'information nécessaire ?	Appréciation des outils de suivi et de rapportage mise en place	Document du projet (ProDoc) PIR	Revue documentaire (Analyse des documents) Entretiens semi-structurés Focus Groups
	8.6 Les parties prenantes sont-elles consultées pendant la mise en œuvre du projet ?	Niveau d'information des parties prenantes sur le projet. Catégories de parties prenantes consultées pour la mise en œuvre des activités	Document du projet (ProDoc) Equipe de projet PIR OSC, communauté	Revue documentaire (Analyse des documents) Entretiens semi-structurés Focus Groups
	8.7 Les indicateurs définis dans le cadre logique sont-ils SMART ?	Appréciation des indicateurs du Cadre de Résultats (SMART)	Cadre de Résultats (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents)
9. La mise en œuvre est-elle efficace, quel rapport coût-efficacité en termes de temps/argent ?				
	9.1 Le projet est-il mis en œuvre selon le plan de travail ?	Evaluation du plan de travail d'activités réalisé au regard du plan de travail prévisionnel	Document du projet (ProDoc) Plan de Travail Annuel (PTA) PIR	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Niveau de décaissement au regard de décaissement prévisionnel	Rapports financiers Rapport de reporting et monitoring	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet (Assistant Admin & Financier) BP PNUD	Entretiens semi-structurés
		Perspectives de la révision de plan de travail et d'indicateurs	Equipe de projet BP PNUD	Entretiens semi-structurés

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	9.2 La gestion financière et contrôles financiers sont-ils appropriés ?	Régularité et pertinence des flux de financement provenant du PNUD et autres partenaires	Budget du projet Rapport budgétaire Rapports mensuels, trimestriels, et annuels	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Appréciation de la qualité de la communication des données et de la planification	Equipe de projet BP PNUD	Entretiens semi-structures
	9.3 Les produits sont-ils satisfaisants au regard des investissements ? (rapport coût-efficacité)	Coûts de gestion comparés au coût total du projet	Document du projet (ProDoc) Rapport budgétaire du projet	Revue documentaire (Analyse des documents)
	9.3.1 Les résultats obtenus de la mise en œuvre pouvaient-ils être obtenus à un moindre coût ? Si oui, comment ?	Produits réalisés à date en comparaison aux coûts	Rapport annuel du projet Rapport budgétaire	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Possibilité d'activités alternatives pour atteindre des produits similaires	Equipe de projet B P PNUD OSC Communauté (bénéficiaires directs)	Entretiens semi-structurés
	9.4 La communication interne et externe du projet facilite-elle l'atteinte des objectifs du projet?	Evaluation du système de communication mise en place au sein du projet (contenu, fréquence, parties prenantes impliquées)	Documents et procédures de communication internes au projet	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de produit OSC Partenaires BP PNUD Membres du Comité de Projet Structures étatiques impliquées	Entretiens semi-structurés
		Evaluation des moyens de communication mis en place pour informer et sensibiliser le public au	Support de communication	Revue documentaire (Analyse des documents)

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
		projet, ses enjeux et ses progrès	Equipe de projet OSC BP PNUD Partenaires	Entretiens semi-structurés
	9.5 Le projet complète-t-il d'autres projets dans la zone ?	Activités d'autres projets en lien avec la gestion des PCH dans la zone du projet	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet OSC BP PNUD partenaires	Entretiens semi-structurés
	9.6 Le projet lève-t-il des co-financements en provenance d'autres sources ?	Montant du financement du projet co-financé	Document du projet (ProDoc) Budget du projet	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet BP PNUD	Entretiens semi-structurés
		Niveau de mobilisation des co-financements prévisionnels	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet OSC BP Partenaires Co-financeurs du projet partenaires PNUD	Entretiens semi-structuré
		Montant et sources de contribution en natures reçues par le projet	Document de projet (ProDoc) Rapport budgétaire	Revue documentaire (Analyse des documents)
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?				
10. La durabilité a-t-elle fait partie du processus de conception du projet ?				
	10.1 La stratégie de la durabilité a-t-elle été suffisamment intégrée à la conception du projet ? Si oui, a-t-	Appréciation de la stratégie de durabilité du projet présentée dans le ProDoc et de son caractère	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents)

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	elle été déclinée en un plan d'actions concret et réaliste?	opérationnel	Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
11. L'exploitation des unités de production prévues permet-elle d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines ?				
	11.1 Les bénéficiaires ciblés ont-ils bien été atteints ?	Bénéficiaires ciblés au regard des objectifs du projet	Document du projet (ProDoc) Rapport de suivi-évaluation (Données de S&E)	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Nombre de bénéficiaires parmi les ménages et les entreprises atteints à date d'examen à mi-parcours dans les zones rurales	Rapport de suivi-évaluation (Données de S&E)	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet	Entretiens semi-structurés
	11.2 Les populations riveraines adhèrent-elles à l'idée de PCH et à sa gestion?	Nombre de riverains informés du projet PCH	Document du projet (ProDoc) Rapport de suivi-évaluation (Données de S&E) PIR	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
		Appréciation de l'adhésion des populations riveraines	Document du projet (ProDoc) Rapport de suivi-évaluation (Données de S&E) PIR	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
			Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
		Niveau d'implication des populations riveraines depuis la conception à la gestion du projet PCH	PIR Rapports de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents)
	Bénéficiaires (communauté locale)		Focus Groups	

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
			Equipe de projet Membres du Comité de Projet	Entretiens semi-structurés
		Appréciation du processus participatif d'implication des riverains dans le PCH et la prise en compte de leurs opinions	PIR Rapports de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
			Equipe de projet Membres du Comité de Projet OSC, Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
	11.3 Dans quelle mesure le projet PCH améliore la vie des populations locales et leur capacité de résilience	Activités alternatives / AGR développées et appréciation de leur succès sur le terrain	PIR Rapports de démarrage	Revue documentaire (Analyse des documents)
			Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
			Equipe de projet OSC, Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
		Bénéfices (monétaire / nature) que les populations riveraines perçoivent de la mise en place des PCH	Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
			Equipe de projet OSC, Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
		Besoins prioritaires exprimés par les populations riveraines	Bénéficiaires (communauté locale)	Focus Groups
			Equipe de projet OSC, Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
		Perspective des autres projets complémentaires dans la zone pour l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	Equipe de projet BP Membres du Comité de Projet Secteur Privé OSC PTF	Entretiens semi-structurés

Questions d'évaluation	Sous –questions	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte de données
	11.4 La vision du projet PCH est-elle au service de l'environnement et des populations locales ? Le MDERH a-t-il les moyens pour mettre en place sa vision ?	Vision du MDERH, stratégie et plan d'action	Document du projet (ProDoc)	Revue documentaire (Analyse des documents)
		Moyens financiers et humains	Equipe de projet MDERH BP Membres du Comité de Projet Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
		Appréciation de l'adéquation du cadre légal et institutionnel pour atteindre les objectifs que se donne Le MDERH de gestion de mini réseau	Equipe de projet MDERH BP Membres du Comité de Projet Secteur Privé	Entretiens semi-structurés
	11.5 Quelle est la probabilité d'atteindre les impacts escomptés ?	Evaluation de la probabilité que le projet atteigne les impacts escomptés	BP Membres du Comité de Projet	PNUD Entretiens semi-structurés
12. Les ressources sont-elles suffisantes pour assurer la réalisation du projet sur sa durée ?				
	12.1 Quelle est la probabilité de la durabilité institutionnelle, financière et environnementale du projet ?	Evaluation de la durabilité institutionnelle et de gouvernance	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation
		Evaluation de la durabilité socioéconomique	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation
		Evaluation de la durabilité financière	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation
		Evaluation de la durabilité environnementale	Evaluateur indépendant	Synthèse des données d'évaluation

Annexes 7 : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹⁹

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : NGATOUA Paulin Calixte

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à Bangui (*Lieu*) le 23 novembre 20201 (*Date*)

Signature: 

¹⁹ www.undp.org/uneccodeofconduct

**Annexe 8 : Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours
signé**

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : _____

Signature : _____ Date :

Conseiller technique régional du PNUD -GEF

Nom : _____

Signature : _____ Date :
